

few 12-70

A M. l'abbé Cognat curé de N. D.
hommage respectueux
A. Vitrac

VICTOR HUGO

ET

LE PANTHÉON

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

VICTOR HUGO

ET LE

PANTHÉON

Par l'Abbé **VIDIEU**

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

AUTEUR DE SAINTE GENEVIÈVE



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Palais-Royal, 15, 17, 19, galerie d'Orléans.

PRÉFACE

Je publiais, il y a deux ans, chez M. Firmin Didot, un ouvrage qui a pour titre : *Sainte Geneviève et son influence sur les destinées de la France*. Je rappelais les actes héroïques accomplis durant sa vie par la bergère de Nanterre, les bienfaits éclatants dont elle n'a cessé après sa mort de combler la nation française, et les innombrables témoignages de la reconnaissance et de la vénération populaires.

J'étais loin de prévoir que, sans respect pour sa glorieuse mémoire, on chasserait de son temple la Patronne de Paris et de la France, et que le promoteur de cette mesure sacrilège serait un ministre des cultes. Aussi ai-je éprouvé un pénible étonnement, en voyant paraître les

décrets qui désaffectaient l'église Sainte-Geneviève, au profit de Victor Hugo. Et je n'ai pu m'empêcher de faire entendre ma protestation douloureuse.

Je ne voudrais pas cependant qu'on me prêtât une arrière-pensée politique. Je vis en dehors de tous les partis, étranger à leurs passions. Je laisse à d'autres le soin de protester contre les expéditions aventureuses, contre les dépenses ruineuses, contre la désorganisation de nos finances, contre les expédients trompeurs par lesquels on veut faire croire à l'équilibre de nos budgets, et surtout contre la politique autoritaire et jacobine qui nous a conduits à l'abîme où nous allons sombrer.

Mais c'est le droit et le devoir des chrétiens, après avoir tout accepté, ou du moins tout subi avec une patience qui dépasse les prévisions des persécuteurs, de leur opposer une résistance énergique. Il est sans doute un temps de se taire, mais il est un temps de parler, et ce temps est venu.

Le gouvernement avait la confiance qu'au bout de huit jours les catholiques auraient cessé de penser à la laïcisation de Sainte-Gene-

vième. Il peut constater qu'il s'est trompé ; l'émotion persiste, et elle n'est pas près de se calmer, le mouvement de protestation s'accentue en s'organisant. C'est pour nos maîtres d'aujourd'hui un fait monstrueux : des catholiques poussent l'audace jusqu'au point de se défendre, quand ils sont attaqués dans leurs droits les plus certains et insultés dans leurs croyances les plus chères.

C'est surtout aux membres du clergé qu'il est interdit de formuler une opinion quelconque, au sujet des affaires religieuses qui sont manifestement de leur compétence. Quand le gouvernement blesse les droits les plus sacrés de la conscience, quand il transforme le pouvoir en instrument de guerre et d'oppression contre l'Eglise, il ne nous laisse qu'un seul droit, celui de nous taire.

Telle est du moins l'opinion de M. le ministre des cultes. J'ai le regret de ne pouvoir me trouver d'accord avec lui. Les prêtres sont des citoyens aussi bien que les autres, et les droits d'un seul citoyen ne peuvent être lésés sans que les droits de tous soient atteints.

Ils sont des fonctionnaires, dira-t-on peut-

être. Pas plus qu'aucun autre prêtre en France, je ne suis fonctionnaire de l'Etat; je ne reçois pas de traitement de l'Etat, et si j'en recevais un, il serait une indemnité et non un salaire accordé à l'effet d'exercer une fonction déterminée; il laisserait tout à fait en dehors la question d'indépendance des ministres de l'Evangile, dont le ministre des cultes n'est pas le supérieur hiérarchique. Par conséquent, il n'est pas d'acte légal ou prétendu tel qui puisse imposer silence à la conscience d'un prêtre, lorsqu'il se trouve en face d'attentats à la religion. En un mot, nous sommes des particuliers qui protestent contre les scandales des temps présents, contre un décret rendu irrégulièrement par le gouvernement de la République.

Toutefois, malgré les attaques souvent grossières dont nous sommes l'objet, malgré les fausses allégations qu'on a invoquées à l'appui d'une décision illégale, je ne m'écarterai pas de la modération dont je me suis fait une loi dans tous mes écrits. J'estime que l'injure nuit à la cause qu'elle prétend servir. Mais les vérités historiques, les principes juridiques, les hautes considérations morales que les ennemis de la

religion nient ou falsifient avec une impudeur croissante, on les trouvera dans ce livre, et exposés, je l'espère, avec la force que donnent la conviction de la vérité et le respect du droit.

La mesure que je viens combattre est à la fois un travestissement de l'histoire, une violation de la légalité et du concordat, une disposition contraire à l'esprit des institutions républicaines, une concession faite à la démagogie, une décision qui livre les cendres des grands hommes aux péripéties des révolutions, une injure à la patrie dont elle répudie les glorieuses traditions, et, au point de vue artistique, un non sens ou un acte de vandalisme.

Mais, avant d'entrer en matière, je dois reproduire les deux articles les plus importants des décrets du 26 mai :

PREMIER DÉCRET.

Art. 1er. — Le Panthéon est rendu à sa destination primitive et légale. Les restes des grands hommes qui ont mérité la reconnaissance nationale y seront déposés.

. . . .

DEUXIÈME DÉCRET.

Art. 1er. — A la suite des obsèques ordonnées par la loi du 24 mai 1885, le corps de Victor Hugo sera déposé au Panthéon.

. . . .

VICTOR HUGO

ET

LE PANTHÉON

I

Le premier décret du 26 mai, qui prétend restituer le Panthéon à sa DESTINATION PRIMITIVE, en l'affectant au culte des grands hommes, énonce une proposition fausse et absurde.

« Il y avait, en 450, une bergère de Nanterre qui prophétisait. A l'approche d'Attila, elle annonça que le barbare ne toucherait pas à Paris. Les habitants, ne la voyant armée que de sa houlette, se crurent trahis et voulurent la lapider. Mais l'événement l'ayant confirmée, et la houlette s'étant trouvée plus forte que le marteau d'Attila, les Parisiens firent de la ber-

gère leur Sainte et leur Patronne. Cette première Jeanne d'Arc, qui échappa au bûcher, s'appelait Geneviève. »

C'est ainsi qu'Edgar Quinet commence l'historique et la description de l'église élevée, il y a cent vingt-cinq ans, en l'honneur de sainte Geneviève. Je cite avec intention un écrivain qui fut toujours l'un des adversaires acharnés de la religion. On ne contestera donc pas son témoignage, lorsque, à la suite du préambule que je viens de reproduire, il ajoute : « Voilà la légende que l'architecte Soufflot fut chargé de vêtir de pierre, au milieu du XVIIIe siècle. »

Mais si l'architecte Soufflot eut pour mission officielle et expresse de vêtir de pierre la légende de sainte Geneviève, il faut bien convenir que le monument qu'il a construit est une église catholique, destinée comme toutes les églises à l'exercice du culte, et non un temple païen, ayant la prétention de parodier les habitudes des Grecs et des Romains d'il y a trois mille ans.

Il y a plus : le monument de Soufflot n'était lui-même que la continuation d'une œuvre religieuse, aussi ancienne que la nation française. A peine la vierge de Nanterre avait-elle fermé les yeux, que l'église de Saint-Pierre et de

Saint-Paul, où son corps avait été déposé, devenait le sanctuaire le plus orné et le plus visité de la capitale. Bientôt même son nom fut ajouté dans l'usage populaire à ceux des saints Apôtres, et, au XIIIe siècle, il les remplaçait définitivement.

Pendant trois siècles, la basilique qui conservait la mémoire et les restes vénérables de la Patronne de Paris, fut exempte de ces vicissitudes auxquelles elle fut tant exposée dans la suite. Les chants pieux, les cérémonies sacrées, les visites des pèlerins n'y subissaient aucune interruption; mais, un jour, apparurent sous les murs de Paris des barbares aussi féroces que les Huns d'Attila. C'étaient les Normands. Le 28 décembre 857, ils brûlèrent l'église de Sainte-Geneviève.

L'édifice, plusieurs fois restauré et refait depuis cette époque, tombait de vétusté vers le milieu du XVIIIe siècle. D'un autre côté, non seulement il n'était pas assez spacieux pour recevoir la foule des fidèles qui le fréquentaient, mais son ancienne architecture n'était pas conforme aux règles de l'art grec et romain qui prévalaient alors dans le goût public. On conçut donc le projet de remplacer la vieille basilique, et l'accomplissement de ce dessein fut hâté par

..

un fait que rapportent tous les historiens.

En 1754, le roi Louis XV, ayant été saisi à Metz d'une fièvre violente, fit vœu, s'il guérissait, de reconstruire l'église de l'abbaye de Sainte-Geneviève. L'intention du roi était d'honorer la Patronne de Paris.

Soufflot fut chargé de l'édification de la nouvelle église, dont on commença les travaux en 1757. Le monument devait avoir des proportions grandioses; on choisit pour l'élever un vaste terrain qui s'étendait en avant des bâtiments de l'abbaye, et qui fut donné par les chanoines. L'ancienne église abbatiale, dont l'origine remontait à Clovis, et qui occupait, côte à côte avec l'église Saint-Etienne du Mont, l'emplacement où passe aujourd'hui la rue Clovis, devait subsister jusqu'à l'entier achèvement de la nouvelle basilique; et, de fait, elle n'a été démolie qu'en 1807.

La destination de l'édifice était si évidente qu'en voyant son dôme s'élancer dans les airs, un poète s'écriait :

« Un temple grand et auguste s'élève dans la capitale; il est digne de la cité et de la *vierge qu'elle a choisie pour Patronne* (1).

(1) Templum augustum, ingens, regina assurgit in Urbe
Urbe et Patronâ Virgine digna domus.

Et, comme pour donner un démenti anticipé aux rédacteurs des décrets de 1885, l'inscription suivante fut gravée sur la face principale du monument :

D. O. M. SUB INVOCATIONE SANCTÆ GENOVEFÆ.

Les sculptures du fronton représentaient une gloire en rayons environnée de petits anges, et les bas-reliefs du péristyle rappelaient les principaux traits de la vie de sainte Geneviève (1).

La pensée, qui a inspiré la fondation de l'édifice et qui a présidé à sa construction et à ses embellissements, est donc une pensée religieuse, et elle ne pouvait être que cela. Jamais une idée, aussi païenne que celle d'élever un temple aux mânes de défunts plus ou moins glorieux, ne serait venue sous l'ancienne monarchie. Jamais on n'aurait bâti un Panthéon pour des morts. La France catholique et monarchique pouvait alors contempler avec orgueil toute une série de grands hommes qui l'avaient faite la première des nations par le gouvernement et la guerre, et qui l'avaient

(1) On voit à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de la ville des estampes reproduisant toutes ces œuvres d'art.

rendue glorieuse, entre toutes, dans les sciences, les lettres et les arts. Elle n'a pas pensé, au moment où l'architecte Soufflot élevait la basilique Sainte-Geneviève, qu'il lui fallût ce monument pour en faire le temple de ses gloires nationales. Le cimetière chrétien, le sol de l'église lui paraissaient une sépulture plus convenable, plus sainte pour ses grands hommes que les plus superbes Panthéons.

Il me semble avoir prouvé suffisamment combien cette affirmation : restituer le Panthéon à sa DESTINATION PRIMITIVE, est contraire à la vérité. Non, le décret ne rend pas l'église Sainte-Geneviève à sa destination primitive ; il l'arrache au contraire à son passé, à ses traditions, pour en faire un monument d'impiété et de vanité ! Ce n'est pas une restitution, c'est une spoliation.

Jusqu'en 1830, personne n'avait songé à cette altération impudente de l'histoire. On en a la preuve dans des documents authentiques.

Nous lisons, par exemple, dans le décret de Napoléon Ier, du 20 février 1806, qui règle la destination de l'église Sainte-Geneviève :

« L'église Sainte-Geneviève sera terminée et rendue au culte, CONFORMÉMENT A L'INTENTION

DE SON FONDATEUR, *sous l'invocation de sainte Geneviève,* Patronne de Paris.

L'ordonnance de Louis XVIII du 12 décembre 1821 renferme les passages suivants :

1° Dans les considérants :

« *L'église, que notre aïeul le roi Louis XV avait commencée de faire élever sous l'invocation de sainte Geneviève,* est terminée.

2° Dans l'article 1er :

« *La nouvelle église, fondée par le roi Louis XV,* sera incessamment consacrée à l'exercice du culte divin, sous l'invocation de cette Sainte. »

C'est en 1830 qu'on se sert pour la première fois de la formule « DESTINATION PRIMITIVE », afin de désigner la laïcisation du monument. Le 26 août paraît l'ordonnance suivante :

« Considérant qu'il est de la justice nationale et de l'honneur de la France que les grands hommes qui ont bien mérité de la patrie, en contribuant à son bonheur et à sa gloire, reçoivent, après leur mort, un témoignage éclatant de l'estime et de la reconnaissance publiques :

« Le Panthéon sera rendu à sa DESTINATION PRIMITIVE et légale. »

Les rédacteurs du décret se sont bornés à

copier cette formule, sans se préoccuper de son exactitude historique.

A bout d'arguments, et obligé de reconnaître que l'église Sainte-Geneviève a été construite à la suite du vœu qu'avait fait un roi d'élever à sainte Geneviève un monument grandiose qui remplaçât un autre monument plus modeste, déjà dédié à la Patronne de Paris, M. le ministre des cultes a émis la pensée que cet édifice n'était pas un temple d'origine religieuse, parce que l'Etat s'en était emparé avant son achèvement (1). Je me permettrai de poser à M. le ministre une question qui lui a déjà eté faite par M. Lucien Brun (2), et à laquelle il n'a pas répondu. Que penserait-il du raisonnement suivant, qui est à peu près pareil : Il s'élève actuellement à Montmartre une chapelle qui n'est pas nécessaire au culte, qui n'est pas une paroisse; supposez qu'on s'en empare aujourd'hui et qu'on vienne vous dire plus tard : La chapelle de Montmartre n'était pas un monument religieux, car la Révolution s'en est emparée avant son achèvement. Qu'en penserez-vous, monsieur le ministre, que répondrez-vous?

(1) Discours au Sénat, 30 mai.
(2) Discours au Sénat, 30 mai.

Du reste, ce ne fut que sous la Terreur, quand le culte était supprimé partout, alors que l'on prétendait exiger des membres du clergé des actes de *déprêtrisation*, que l'on laïcisa Sainte-Geneviève. Mais on peut aller très loin dans la voie de l'arbitraire et de la spoliation sacrilège, si on change des transformations passagères, des profanations momentanées, en DESTINATION PRIMITIVE. Avec ce précédent, la Révolution peut revendiquer nos plus vénérables sanctuaires pour y renouveler toutes les horreurs dont ils ont déjà été le théâtre, et s'il voulait être logique, le gouvernement ne devrait pas les lui refuser.

On sait que, sous le Directoire, un grand nombre d'églises de Paris furent livrées aux théophilanthropes, continuateurs de la religion de l'ETRE SUPRÊME et de l'IMMORTALITÉ DE L'AME.

Notre-Dame était devenue le temple de la *Raison*.

Saint-Gervais, de la *Jeunesse* ;

Saint-Nicolas-des-Champs, de l'*Hymen*;

Saint-Merry, du *Commerce;*

Saint-Eustache, de l'*Agriculture;*

Saint-Laurent, de la *Vieillesse;*

Saint-Roch, du *Génie* ;

Saint-Thomas d'Aquin, de la *Paix* ;

Saint-Sulpice, de la *Victoire;*

Saint-Etienne-du-Mont, de la *Piété filiale.*

Certes, afin de rendre ces églises aux théophilanthropes, il n'est pas à craindre qu'on se serve du précédent invoqué pour laïciser Sainte-Geneviève; l'ETRE SUPRÊME, l'IMMORTALITÉ DE L'AME ! cela sent bien trop le cléricalisme. Mais il y a d'autres traditions dans l'histoire révolutionnaire, il y a la DESTINATION PRIMITIVE assignée aux églises ci-devant catholiques par les Hébertistes, quand ils y organisèrent le culte de la Raison. Et ce culte nous paraît tout à fait en harmonie avec les idées actuelles des anarchistes.

Or, veut-on avoir une idée des saturnales qui souillèrent alors nos églises, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le *Tableau de Paris pendant la Révolution.*

La Raison était ordinairement une divinité, une fille choisie dans la race des sans-culottes; le tabernacle du maître-autel servait de marchepied à son trône; les canonniers, leurs pipes à la bouche, lui servaient d'acolytes.

Les cris de mille voix confuses, le bruit des tambours, les rauques éclats des trompettes, le tonnerre de l'orgue laissaient croire aux spec-

tateurs qu'ils étaient transportés parmi des bacchantes, sur les monts de la Thrace.

Ce que c'est qu'un peuple subitement licencié du joug politique et religieux ! Il n'est plus peuple; c'est une populace effrénée, dansant devant le sanctuaire, en hurlant la carmagnole, et les danseurs (je n'exagère rien) presque déculottés, le col et la poitrine nus, les bas ravalés, imitaient par de rapides tournoiements ces tourbillons avant-coureurs des tempêtes qui portent partout le ravage et la terreur.

La femme du libraire Monoro, vil orateur des Cordeliers, la chanteuse Maillard, l'actrice Candeille, voilà les déesses de la Raison portées en triomphe, presque adorées et qui se laissaient faire. On avait masqué le devant des chapelles collatérales de la nef avec de grandes tapisseries, et non sans projet. Du sein de ces réduits obscurs partaient des rires aigus qui attiraient des aventuriers; en soulevant un coin de tapisserie, ils laissaient entrevoir aux passants des scènes pour le moins aussi pittoresques que celles de la tentation de saint Antoine.

La même fête dans l'église Saint-Eustache offrit le spectacle d'un grand cabaret.

L'intérieur du chœur représentait un paysage décoré de chaumières et de bouquets

d'arbres. On distinguait dans le lointain des bosquets mystérieux; il y avait effectivement de petits sentiers pratiqués dans les escarpements fleuris de grandes masses de rochers. Les précipices de sapins n'étaient point inaccessibles; des troupeaux de filles, qui suivaient effrontément à la file, couraient après les hommes, et l'on entendait le continu craquement des planches sous leurs pas précipités. Autour du chœur, on avait dressé des tables surchargées de bouteilles, de saucissons, d'andouilles, de pâtés et d'autres viandes. Sur les autels des chapelles latérales, on sacrifiait tout à la fois à la luxure, à la gourmandise, et l'on vit sur les pierres consacrées les traces hideuses de l'intempérance.

Les convives affluaient par toutes les portes; quiconque se présentait prenait part au festin; des enfants de sept à huit ans, tant filles que garçons, mettaient la main au plat en signe de liberté; ils buvaient à même les bouteilles, et leur prompte ivresse excitait le rire des êtres vils qui la partageaient. Oh! combien est déplorable l'aveugle impétuosité du peuple qui obéit si stupidement à la bride des conducteurs de factions!

A Saint-Gervais, la cérémonie se fit sans

banquet ; les femmes du marché Saint-Jean y entraient avec leurs éventaires, toute l'église sentait le hareng.

Des marchands de tisanes tintaient leurs gobelets pour apaiser la soif des mets salés. Il y avait bal dans la chapelle de la Vierge ; quelques lumignons, qui répandaient plus de fumée que de lumière, servaient de lustres. En effet, pour ne point laisser un seul instant à la pudeur, on ajouta la nuit à la dépravation, afin qu'au milieu de la confusion de ces assemblées, les abominables désirs allumés pendant le jour s'assouvissent librement durant les ténèbres.

De l'église Saint-Gervais on descendait à la place de Grève, où une multitude de spectateurs se chauffaient à la flamme des balustrades de chapelles et des stalles de prêtres et chanoines.

Tout Paris a contemplé, sans souffler le mot, ces processions de la ligue jacobine. Ivres de vin et de sang, revenant du spectacle des échafauds, les prêtres et prêtresses de la Raison suivaient d'un pas chancelant le char de la divinité impure. Un autre char venait après : c'était un orchestre ambulant d'aveugles musiciens, image trop fidèle du temps d'alors.

On vit encore un char portant un rocher

tremblant, au haut duquel un acteur de l'Opéra, transfiguré en Hercule, semblait avec sa massue de carton vouloir assommer tout ce qui n'était pas jacobin. L'air retentissait du rugissement de ces tigres ; les mots de guillotine, de rasoir national, de mettre la tête à la petite fenêtre, de raccourcissement patriotique, termes mignons des Montagnards, frappaient tour à tour les oreilles, et les spectateurs pâles, glacés d'effroi à l'aspect de ces bonnets rouges, de ces inscriptions menaçantes portées audacieusement par les barbares stipendiés des tyrans, ne retrouvaient plus de langue ni de voix, lorsque les espions apostés les forçaient à se prosterner devant l'image de la Liberté (1).

Voilà les mascarades et les saturnales dont nous sommes de nouveau menacés. A l'aide du précédent que vient de poser le gouvernement, les anarchistes, collectivistes et autres pourront réclamer nos principales églises pour rétablir le culte de l'hébertisme ; et il se trouvera sans doute des ministres opportunistes qui feront droit à leurs revendications, sous un prétexte quelconque.

Quand donc le rédacteur du décret affirme

(1) Mercier.

que le gouvernement restitue l'édifice à sa DESTINATION PRIMITIVE, il avance, comme nous venons de le démontrer, non seulement une proposition fausse, mais encore une proposition absurde. Donc, la DESTINATION PRIMITIVE du Panthéon est une destination religieuse ; et si l'on veut en revenir absolument à cette DESTINATION PRIMITIVE, il faut rappeler les Génovéfains, les rétablir dans le lycée Henri IV, et leur restituer Sainte-Geneviève. Car c'est là exactement la DESTINATION PRIMITIVE de cette église.

II

Le décret qui ravit au culte l'église Sainte-Geneviève est illégal et par conséquent nul et sans autorité devant les citoyens.

Nous venons de voir quelle a été la destination primitive de l'église Sainte-Geneviève ; il s'agit maintenant de rechercher quelle est sa *destination légale*, comme dit le décret.

Sa destination légale ! c'est d'être consacrée à la sépulture des grands hommes, sans rien perdre de son caractère religieux. Voilà la loi.

La première idée de cette destination spéciale naquit le 3 avril 1791, le lendemain de la mort de Mirabeau. Tous les esprits se préoccupaient des honneurs à rendre « à sa grande ombre », lorsque le marquis de Pastoret, procucureur-syndic du département, se présenta à la barre de l'Assemblée nationale et lut la proposition suivante :

« Messieurs,

« Le Directoire du département propose à l'Assemblée nationale de décréter :

« 1° Que le nouvel édifice Sainte-Geneviève soit

destiné à recevoir les cendres des grands hommes, à dater de l'époque de notre liberté;

« 2° Que l'Assemblée nationale seule puisse juger à quels hommes cet honneur sera décerné;

« 3° Que Honoré-Riquetti Mirabeau en est jugé digne;

« 4° Que les exceptions qui pourront avoir lieu pour quelques grands hommes, morts avant la Révolution, tels que Descartes, Voltaire, Rousseau, ne peuvent être faites que par l'Assemblée nationale.

« 5° Que le Directoire du département de Paris soit chargé de faire mettre promptement l'édifice en état de remplir sa nouvelle destination, et faire graver au dessus du fronton ces mots : « Aux grands hommes la patrie reconnaissante. »

Ce projet fut accueilli avec transport. Après quelques heures d'une discussion à laquelle prirent part Robespierre et Barnave qui appuyèrent la proposition comme intimement liée à la religion et à la patrie, l'Assemblée la renvoya au comité de constitution, et, le 4 avril, sur un rapport sommaire de Chapelier, elle fut transformée en loi.

Rien dans les dispositions de cette loi n'accuse l'intention de soustraire l'église à sa destination religieuse. Il n'y est pas dit un seul mot de ce que, selon le langage barbare de la persécution

moderne, on appelle *désaffectation*. Au reste, le marquis de Pastoret, dans l'exposé des motifs de la pétition du Directoire de Paris, avait clairement indiqué la pensée qui l'inspirait : « On sait, disait-il, qu'une nation voisine recueille religieusement, dans un de ses temples, les cendres de ses grands hommes ; pourquoi la France n'imiterait-elle pas cet exemple ?

Il s'agissait donc de faire de Sainte-Geneviève le Westminster de la France ; mais l'antique abbaye de Westminster n'est pas un édifice laïque, c'est un temple religieux, une église confessionnelle ; le culte y est célébré avec toute la pompe qu'il comporte.

Et, comme pour réaliser sans retard cette pensée à la fois religieuse et nationale, sur la proposition du curé Bourdon, un article fut ajouté à la pétition ; c'est l'article 7. Il ordonne « qu'en attendant que le nouvel édifice de Sainte-Geneviève soit complètement achevé, le corps de Mirabeau sera déposé à côté des cendres de Descartes, dans les caveaux de l'ancien édifice », c'est-à-dire de l'ancienne église de Sainte-Geneviève. Mais est-ce qu'on aurait déposé Mirabeau dans un édifice religieux, si sa sépulture définitive avait dû être purement civile ?

On n'en était pas encore à avoir peur d'une église. L'église de Sainte-Geneviève n'était pas consacrée; l'eût-elle été, personne n'aurait songé à l'enlever au culte. Une estampe du temps, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, représente Mirabeau sur son lit de mort, ayant à côté de lui Talleyrand, avec sa calotte et sa croix pastorale. On l'appelait alors « l'ancien évêque d'Autun » ; il avait renoncé à son siège, mais non à sa qualité d'évêque, et il soutenait, comme Grégoire, que la nouvelle constitution du clergé ne constituait pas un schisme.

Quand et comment l'église patronale a-t-elle été soustraite à sa destination religieuse ? Ce n'est pas même à l'occasion de la translation des cendres de Voltaire. Dans le décret qui l'ordonne, il est encore dit qu'elles seront portées de l'église de Reuilly à celle de Sainte-Geneviève.

Il n'y a pas de document législatif constituant une base juridique à la transformation de cette église en Panthéon; car on ne peut retrouver même la trace d'un vote de l'Assemblée nationale qui consacre formellement et légalement cette désignation.

La transformation de ce monument en Pan-

théon fut le fait d'une usurpation de la commune de Paris, sanctionnée par la faiblesse de l'Assemblée. Un rapport curieux de M. de Quatremère, adressé au directoire du département de Paris, dans l'été de 1791, contenait un projet d'arrêté, dont l'article 1er était ainsi conçu :

« L'édifice, dit la nouvelle église Sainte-Geneviève, sera exclusivement consacré aux usages civiques décrétés par l'Assemblée nationale, sans aucun mélange de culte ni de cérémonies religieuses. »

L'arrêté ne fut pas rendu, car il n'en reste aucune trace; mais, le mouvement révolutionnaire grandissant toujours, les faits se substituèrent aux lois. Le culte disparut de Sainte-Geneviève où il était en plein exercice, comme le prouve une estampe du temps que nous avons sous les yeux; et, sur le fronton du temple devenu païen, on écrivit le nom de Panthéon.

« Voilà, disait éloquemment M. le comte de Mun au défenseur du décret, voilà la source de votre droit : il ne s'appuie que sur la violence, il n'est justifié par aucun texte de loi. Votre décret, qui abroge tous les décrets précédents, ne laisse subsister que la loi de 1791 : vous n'avez pas le droit de la dénaturer. Je suis fâché d'avoir à vous le dire, messieurs les mi-

nistres, c'est pourtant ce que vous avez fait dans votre rapport au président de la République.

« Vous dites que l'Assemblée nationale décida que « le nouvel édifice serait destiné à recevoir les cendres des grands hommes. » Dans le texte il y a : « le nouvel édifice de Sainte-Geneviève ». — Vous avez ôté ces mots-là, parce qu'en affirmant le caractère religieux de l'édifice ils vous condamnaient à l'avance : vous avez dénaturé la loi pour la violer plus facilement.

« Et ce n'est pas seulement dans son esprit que vous l'avez violée ; c'est dans sa lettre elle-même, car vous vous êtes arrogé le droit de décider qu'il suffirait d'un décret du président de la République pour porter au Panthéon tous ceux à qui le Parlement aurait voté des funérailles nationales ; tandis que l'article 2 de la loi, que vous invoquez comme base de votre droit, disposait que les honneurs du Panthéon ne pourraient être accordés que par le Corps législatif. Ainsi l'arbitraire est partout dans vos décrets (1). »

Il reste donc établi que le gouvernement a

(1) Discours de M. le comte de Mun à la Chambre des députés. Séance du 28 mai.

violé la loi, l'unique loi sur laquelle il prétendait s'appuyer ; il a violé aussi les décrets-lois de 1806 et de 1851.

En 1806, l'Empire rendait l'église au culte, mais avec l'affectation que lui avait donnée la loi de 1791 : « Elle consacrera, disait l'article 8, la destination qui lui avait été donnée par l'Assemblée constituante et sera consacrée à la sépulture des grands dignitaires, des grands officiers de la Légion d'honneur, et, en vertu de nos décrets spéciaux, des citoyens qui, dans la carrière des armes ou dans celle de l'administration et des lettres, auront rendu d'éminents services à la patrie. Leurs corps embaumés seront inhumés dans l'église. »

L'article 11 portait : « Il sera officié solennellement : le 3 janvier, fête de sainte Geneviève ; le 15 août, fête de saint Napoléon, et anniversaire de la conclusion du Concordat ; le jour des Morts, et le premier dimanche de décembre, anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz; et toutes les fois qu'il y aura lieu à des exhumations, en exécution du présent décret; aucune autre fonction religieuse ne pourra être exercée dans ladite église qu'en vertu de notre approbation. »

Ainsi, c'était bien une église à ce moment-là,

puisqu'on la rendait au culte, et bien qu'elle dût servir de lieu de sépulture pour les grands hommes, on devait aussi et surtout y exercer les fonctions religieuses.

Quel est le caractère de ce décret? Bien qu'il y eût des Chambres à cette époque, c'est une jurisprudence constante, admise par la Cour de cassation, que les décrets de l'Empereur, touchant des matières qui pouvaient être l'objet d'une loi, ont force de loi. Or, le décret de 1806 règle une question qui a déjà été l'objet d'une loi, et au sujet de laquelle une proposition de loi a été présentée, il y a quatre ans, à la Chambre des députés, par M. Raspail; il se trouve encadré, comme on dit en termes de droit, dans la loi de 1791 et dans l'acte législatif de 1881. M. Dauphin, qui est un jurisconsulte éminent et spécialement un jurisconsulte d'Etat, a reconnu itérativement dans son rapport sur le projet de loi portant fixation du budget de 1883, que le décret du 16 février 1806 avait force de loi. J'insiste sur ce point parce que ce décret donne leur véritable caractère et leur portée aux dispositions antérieures au décret de 1851, qui lui aussi a rendu l'église Sainte-Geneviève à sa destination primitive et légale.

..

Ce décret ne fut pas appliqué à cause des travaux que nécessita l'achèvement de l'édifice (1). Mais, le 12 décembre 1821, une ordonnance royale décidait que « la nouvelle église fondée par le roi Louis XV en l'honneur de sainte Geneviève, Patronne de Paris, serait incessamment consacrée à l'exercice du culte divin sous l'invocation de cette Sainte, » et « qu'il serait ultérieurement statué sur le service régulier et perpétuel qui devrait y être fait ». L'ordonnance n'avait pas de caractère législatif, aussi elle ne donnait pas de destination spéciale à l'église, elle ne faisait que consacrer celle qui lui avait déjà été donnée par la loi de 1791 et le décret-loi de 1806.

Il est vrai que, le 26 août 1830, une nouvelle ordonnance a supprimé le caractère confessionnel rendu à l'édifice. L'ordonnance du roi Louis-Philippe, contre-signée : Guizot, dit :

« Vu les lois des 4 et 10 avril 1791 ; vu le décret du 20 février 1806 et l'ordonnance du 12 décembre 1821, notre conseil entendu ;

« Considérant qu'il est de la justice nationale et de l'honneur de la France que les grands hommes

(1) Mercier a décrit, dans son *Nouveau Paris*, en 1797, « l'état de dépérissement » du temple des grands hommes, devenu une ruine avant d'avoir été un monument.

qui ont bien mérité de la patrie, en contribuant à son bonheur ou à sa gloire, reçoivent, après leur mort, un éclatant témoignage de l'estime et de la reconnaissance publique ; considérant que, pour atteindre ce but, les lois qui avaient affecté le Panthéon à une semblable destination doivent être remises en vigueur;

« Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. — Le Panthéon sera rendu à sa destination primitive et légale. L'inscription *Aux grands hommes la patrie reconnaissante* sera rétablie sur le fronton. Les restes des grands hommes qui ont bien mérité de la patrie y seront déposés. »

Mais le gouvernement ne peut s'appuyer sur cette ordonnance pour restituer le Panthéon à sa destination révolutionnaire; elle est nulle et non avenue, car elle viole la loi de 1791, le décret-loi de 1806 ; elle ne les abroge pas, parce que pour abroger une loi il faut une loi! Au reste, l'homme d'Etat qui, sous la monarchie de Juillet, eut la faiblesse de s'associer à cette mesure, en a éprouvé un véritable regret. Voici comment il juge lui-même, dans ses mémoires, cet acte de sa vie politique :

« Parmi les monuments dont on reprit alors les travaux, un seul, le Panthéon, fut pour moi

l'occasion d'une faute et faillit amener d'assez graves embarras. Qu'une nation honore avec éclat les grands hommes qui l'ont honorée, c'est un acte juste et un sentiment généreux ; mais on n'honore pas dignement les morts si la religion n'est pas là pour accueillir et consacrer les hommages qu'on leur rend ; c'est à elle qu'il appartient de perpétuer les souvenirs et de prendre sous sa garde les tombeaux. Les morts les plus illustres ont besoin de reposer dans les temples où l'immortalité est tous les jours proclamée, et leur culte est bien froid et bien précaire quand on le sépare du culte de Dieu. Ce fut, en 1791, une fausse et malheureuse idée d'enlever l'église de Sainte-Geneviève aux chrétiens, pour la dédier aux grands hommes, et le nom païen de Panthéon, auquel vint bientôt s'accoler le nom odieux de Marat, fit tristement éclater le caractère de cette transformation. Elle était abolie en 1830; le grand esprit de l'empereur Napoléon en avait compris le vice, et, en laissant les grands hommes dans l'église de Sainte-Geneviève, il avait décidé qu'elle serait rendue au culte chrétien. Le roi Louis XVIII avait poursuivi cette pensée de réparation intelligente et morale. En fait, l'œuvre n'était qu'imparfaitement accomplie; mais, en

principe, elle était décrétée. Nous rentrâmes dans la mauvaise voie. Le Panthéon fut rendu aux seuls grands hommes. Ce fut, au milieu de notre résistance générale aux prétentions révolutionnaires, un acte de complaisance pour une fantaisie élevée, mais déclamatoire et qui méconnaissait les conditions du but auquel elle aspirait. »

C'est ainsi que M. Guizot, qui n'était même pas catholique, appréciait dans le calme et le désintéressement de sa retraite une concession que lui avait arrachée la violence des luttes politiques.

Vingt ans plus tard, le prince Louis-Napoléon, président de la République, annula l'ordonnance de 1830 et rendit l'église au culte.

Voici le texte du décret :

« Le président de la République,

« Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes ;

« Vu la loi du 4-10 avril 1791;

« Vu l'ordonnance du 26 août 1830;

« Décrète :

« Art. 1er. — L'ancienne église de Sainte-Geneviève est rendue au culte, conformément à l'intention de son fondateur, sous l'invocation de sainte Geneviève, Patronne de Paris.

« Il sera pris ultérieurement des mesures pour régler l'exercice du culte catholique dans cette église.

« Art. 2. — Les ministres de l'instruction publique et des cultes et des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, etc., etc. »

Conformément à la promesse contenue dans l'article premier du décret qui précède, un décret du 22 mars 1852 vint remettre en vigueur les dispositions de celui de 1806 et reconstituer la communauté des chapelains de Sainte-Geneviève recrutée au concours, avec traitement alloué par l'Etat.

Ces deux décrets de 1851 et de 1852 sont des décrets-lois. A cette époque, et en vertu de la constitution votée par plébiscite (art. 58), les décrets rendus par le président de la République avaient force de loi. Les républicains peuvent blâmer cette disposition, mais elle n'en subsiste pas moins ; les élections se font encore aujourd'hui avec un décret-loi de 1852. La conséquene est qu'il faut une loi pour abroger un décret ayant force de loi.

Le droit est certain : pour abolir une loi il faut une autre loi; c'est un des principes fondamentaux de notre légalité, un principe en vigueur sous toutes les constitutions. Or, quel

plébiscite, quelle constitution, quelle loi a autorisé le président de la République à abroger, de son autorité privée et par un simple décret, une disposition légale ayant force de loi ?

Le défenseur du décret a répondu : « En 1852, un autre décret avait décidé que, dorénavant, l'affectation et la désaffectation des immeubles de l'Etat rentraient dans le domaine administratif. » Mais peut-on dire que l'église Sainte-Geneviève, mise à la disposition de l'archevêque de Paris depuis le Concordat, soit un immeuble de l'Etat ? Je ne le crois pas, et j'indique plus loin les raisons de mon sentiment.

Même en supposant, d'une part, qu'elle soit sa propriété, et, de l'autre, qu'à partir de 1852 l'affectation et la désaffectation des monuments puissent se faire par décret, est-il vrai que les immeubles, affectés par une loi antérieure à un service public, puissent autrement que par une loi recevoir une affectation différente?

On objecte que, si une loi était nécessaire, on n'appliquerait point le décret de 1852, on ne pourrait jamais l'appliquer. Je réponds à cela : la plupart des monuments affectés à des services religieux ou autres l'ont été par décret, le Panthéon est peut-être le seul exemple d'une désaffectation par acte législatif. Et, quand on lit le

décret du 24 mars 1852, on ne peut douter que l'intention du législateur ait été de réserver le passé (1).

Voici le texte de ce décret :

« Vu la loi du 18 mai 1850, portant que l'affectation d'un immeuble national à un service public ne pourra être faite que par une loi.

« Considérant que les nécessités des services sont souvent urgentes et que l'affectation d'un immeuble à un service public n'altère en rien son caractère domanial.

« Décrète :

« Art. unique. — L'art. 4 de la loi du 18 mai 1850 est abrogé. »

Il n'est nullement question dans ce document des propriétés publiques précédemment affectées par une loi; les termes mêmes du décret indiquent qu'il ne doit pas avoir un effet rétroactif. Le gouvernement ne pouvait donc abroger le décret-loi de 1851 par un simple décret administratif. Par conséquent, le décret est illégal, et les ministres n'avaient pas le droit de le proposer à la signature du président de la République. Et ils le savaient bien. « Quand M. Anatole de la Forge est venu déposer sa proposi-

(1) Discours de M. Lucien Brun au Sénat. Séance du 30 mai.

tion de soustraire Sainte-Geneviève au culte catholique et d'y porter le corps de Victor Hugo, il n'a pas eu l'idée d'inviter le gouvernement à le faire par décret. Il a apporté une proposition de loi, et, quand le ministre de l'intérieur lui a répondu, il n'a pas réclamé pour le gouvernement, comme une prérogative du pouvoir exécutif, le droit de réserver la question sous sa responsabilité. Il a seulement demandé l'ajournement pour consulter la famille.

« Personne à la Chambre n'a eu ni ne pouvait avoir l'idée qu'un simple décret pût suffire. Lorsqu'à la fin de la précédente législature, M. Raspail a soulevé cette question, il n'a pas parlé de décret, c'est une proposition de loi qu'il a apportée, et la discussion a eu lieu sans que personne, sans que le gouvernement qui venait cependant de s'illustrer dans cette voie, eût la pensée qu'il suffisait d'un simple acte administratif pour abroger les décrets-lois du 20 février 1806, du 6 décembre 1851 et du 22 mars 1852 (1). »

Ce décret est donc nul, nul de plein droit.

(1) Discours de M. de Mun à la Chambre des députés. Séance du 28 mai.

Déféré au conseil d'Etat, il devrait être cassé pour illégalité. Devant les citoyens il n'a aucune force, aucune autorité.

Mais le gouvernement n'a pas violé seulement les principes du droit, il a porté atteinte à l'autorité des Chambres, il a anticipé sur leurs résolutions. Une proposition de loi était déposée pour la conversion de la basilique de Sainte-Geneviève en Panthéon, il fallait au moins lui laisser suivre son cours régulier et attendre que les Chambres eussent abrogé par une loi le décret-loi de 1851. Pourquoi le cabinet ne l'a-t-il pas fait? En demandant à M. Grévy de désaffecter lui-même, en vertu du *jus regium*, l'église dédiée à sainte Geneviève, se défiait-il de la majorité républicaine? Non. Il sait bien que, s'il proposait demain à ses séides de transformer Notre-Dame en gymnase, la majorité se contenterait de peser les conséquences électorales de l'affaire. Mais si le ministère ne redoutait pas l'humiliation d'un échec, il se flattait en revanche de soustraire le litige au danger d'une controverse publique ; il voulait que le gouvernement eût seul la parole et que ses allégations erronées restassent sans réponse. Dans ces conditions, pourquoi laisser subsister le régime parlementaire? Puisque la Répu-

blique peut faire et défaire les lois sans le concours du parlement, est-il bien nécessaire d'imposer au pays l'entretien de cette inutile institution ?

III

La désaffectation de l'église Sainte-Geneviève est une violation manifeste du Concordat.

Non seulement la loi de 1791 conserva à l'église Sainte-Geneviève sa destination religieuse; non seulement cette destination lui fut rendue par les décrets-lois de 1806 et de 1851, mais cet édifice est la propriété des catholiques en vertu du Concordat de 1801, et l'Etat ne peut l'enlever au culte qu'en violant un contrat qui oblige à la fois le Saint-Siège et le gouvernement.

Par cet acte, le Pape renonça au nom de l'Eglise à toute prétention sur les anciens biens ecclésiastiques; d'un autre côté, et en échange, le gouvernement français, au nom de la France, mit à la disposition des évêques « toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales, *et autres non aliénées,* nécessaires au culte ». Ce sont les termes de l'article 12.

L'Eglise a rempli les conditions qui la concernaient. Elle n'a pas troublé dans leur pos-

session les acquéreurs des anciens biens ecclésiastiques, elle a donné par sa renonciation un caractère irrévocable à leur propriété.

Donc l'Etat ne peut s'affranchir de l'obligation qui le regarde. Quand même il dénoncerait le Concordat, il serait encore lié par le caractère synallagmatique de l'engagement qu'il a contracté, il devrait reconnaître le droit de *propriété* de l'Eglise sur les édifices religieux qui, depuis le Concordat, ont été *mis à sa disposition* (1), par conséquent sur l'église Sainte-Geneviève.

(1) Dans son savant et si intéressant travail sur le *Concordat* (Garnier, frères), M. Emile Ollivier dit: Par ces mots *mise à la disposition*, on entendait, comme la Constituante l'avait décidé contre les prétentions du clergé, la pleine propriété.

Le 9 avril 1790, Chasset lit un rapport sur le traitement des ecclésiastiques et le remplacement des dîmes. Ce décret confiait immédiatement l'administration des biens ecclésiastiques aux directoires des départements et des districts, et ordonnait que le traitement en argent de tous les ecclésiastiques courrait à partir du 1er janvier. Dans la séance du 12 avril, l'archevêque d'Aix dit: « Vous avez proposé cette question: les biens du clergé appartiennent-ils à la nation? Nous disons que ces biens n'avaient été donnés ni à la nation ni par la nation. La motion fut alors abandonnée, le mot *disposition* fut substitué au mot de *propriété*, et vous prononçâtes que la disposition des biens du clergé appartenait à la nation. Vous avez rejeté cette proposition; vous ne pouvez donc pas user des droits de propriétaire; vous ne pouvez aliéner des biens dont vous n'avez pas la propriété. »

Thouret répond: « Eloignons toute distinction subtile: rien ne peut faire que celui à qui appartient la disposition

M. le ministre des cultes répond (1) à cet argument que l'église Sainte-Geneviève n'a pas été mise par le Concordat à la disposition de l'autorité diocésaine, et il donne de son opinion les deux raisons suivantes :

« 1° Le Concordat avait décidé que les édifices religieux qui ne seraient pas rendus au culte seraient rendus aux fabriques. Or le Panthéon n'a été rendu à aucune fabrique (2). »

Mais le Concordat ne s'est pas occupé des fabriques. Le Concordat est un acte synallagmatique, tandis que le décret concernant les fabriques est un acte unilatéral. Le fonctionnement des fabriques n'a commencé qu'en 1809.

« 2° Le Panthéon n'est la paroisse d'aucun citoyen français. Il n'a aucune existence comme circonscription ecclésiastique (3). »

Mais, pour être d'accord avec le Concordat, il faudrait prouver en outre que le Panthéon n'est pas nécessaire au culte. Et c'est pourquoi M. le ministre a dit : « Le culte ne s'y célèbre pas d'une manière régulière (4), et ailleurs : « Le

ne puisse pas disposer. Si le ministre était propriétaire, vous n'auriez pas décrété que les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation.

(1) Rapport au président de la République.
(2) Discours au Sénat. Séance du 30 mai.
(3) Rapport au président de la République.
(4) *Ibid.*

chapitre de Sainte-Geneviève n'a pas répondu à sa destination... Depuis 1870, il ne trouvait plus à se recruter ; au lieu de six les chapelains n'ont été jusqu'à aujourd'hui que trois (1).

« Il n'a donc été porté aucun dommage aux besoins du culte (2). »

Ces deux assertions prouvent que M. le ministre est bien peu au courant des choses qui sont de son département. En effet, « pendant trente-quatre ans, dit Mgr Freppel, ancien doyen de Sainte-Geneviève, le culte catholique a été célébré dans cette église avec la plus entière régularité et sans autre interruption que celle du régime de la Commune. Tous les matins, le saint sacrifice de la messe était offert sur trois autels. Le dimanche, le ministère de la prédication s'exerçait à Sainte-Geneviève à trois reprises, le matin, à midi et le soir; et les établissements voisins n'ont pas perdu le souvenir des conférences religieuses que les chapelains donnaient à la jeunesse des écoles.

« Les octaves des Morts et du Saint-Sacrement, les exercices préparatoires à la fête de l'Assomption y attiraient une affluence de

(1) Discours à la Chambre des députés. Séance du 28 mai.
(2) Discours au Sénat. Séance du 30 mai.

fidèles aussi considérable que dans n'importe quelle autre église de la capitale. Il suffit de remonter à quelques années pour se rappeler les grandes solennités où les facultés de l'Etat venaient, le ministre de l'instruction publique à leur tête, inaugurer leurs travaux dans le sanctuaire qui couronne la montagne Sainte-Geneviève. Nous y avons vu également, dans des temps meilleurs que le nôtre, les élèves de toutes les écoles primaires de Paris venir fêter cette sublime enfant du peuple qui partage avec Jeanne d'Arc l'honneur d'avoir délivré la patrie. Est-il besoin de mentionner ces neuvaines de Sainte-Geneviève pendant lesquelles, chaque année, la vaste basilique avait peine à contenir les pèlerins qui, de tous les points de Paris et de la banlieue, se pressaient dans son enceinte pour honorer la Patronne de la cité?

« Comment dire après cela que l'on n'allait pas à Sainte-Geneviève pour assister aux cérémonies du culte, mais pour y admirer les peintures murales et l'architecture du monument ; que cette église n'a eu véritablement le caractère d'un monument religieux qu'à l'époque de la Restauration? Non, il faut bien permettre à notre douleur de laisser aux mots leur véritable sens : bannir la religion catho-

lique d'un temple où, depuis trente-quatre ans, le culte s'exerçait avec un tel éclat, c'est une profanation manifeste ; abattre la croix qui surmonte le dôme de Sainte-Geneviève, ce serait un vrai sacrilège. Ces mots sont, à l'heure présente, sur les lèvres de tous les catholiques de France (1). »

Quant à la seconde assertion, celle qui concerne les chapelains de Sainte-Geneviève, elle n'est pas plus exacte que la précédente. M. le ministre affirme d'abord « qu'ils n'ont pas répondu à la destination qui leur avait été donnée ». Les faits démontrent le contraire. Voici le relevé des ecclésiastiques qui sont sortis depuis trente ans de l'institution des chapelains de Sainte-Geneviève :

Six archevêques et évêques, quatre vicaires généraux, un chanoine de Saint-Denis, un chanoine titulaire, un curé de Paris, trois premiers aumôniers de l'armée en 1870-71, six docteurs ès lettres, sept licenciés ès lettres, un docteur en droit, seize docteurs en théologie, deux supérieurs de collège, neuf professeurs à la Sorbonne et à d'autres facultés de l'Etat, plusieurs

(1) Lettre de Mgr l'évêque d'Angers à S. Em. le cardinal Guibert.

lauréats de l'Académie française ou de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Lorsque, dans l'espace de vingt ans, une institution a donné de pareils résultats, on peut dire qu'elle a fait ses preuves pour quiconque a quelque souci des intérêts de la science et de la religion.

M. le ministre ajoute que « depuis 1870 les chapelains ne trouvaient plus à se recruter. Ils n'ont été jusqu'à aujourd'hui que trois ».

En juillet 1872, un concours eut lieu pour *deux* places de chapelain ; dix-huit prêtres s'y présentèrent ; en 1875, on fit un autre concours, douze candidats y prirent part. Depuis lors, le chapitre de Sainte-Geneviève s'est recruté par voie de nomination ; l'administration diocésaine agissait ainsi afin de ne pas paraître entrer en lutte avec le conseil municipal de Paris, qui réclamait déjà la désaffectation de l'église patronale.

Mais les chapelains étaient plus de trois. Ce n'est qu'en 1883 qu'ils ont été réduits à ce nombre, par suite d'un arrêté, en date du 31 décembre 1880, leur notifiant la suppression de tout traitement. Voici les chiffres *officiels* publiés par l'*Ordo* diocésain : 1873, huit chapelains ; 1874, sept ; 1875, six ; 1876, huit ; 1877, cinq ;

1878, six; 1879 à 1882, cinq; 1883 à 1885, trois chapelains.

Ce sont là des faits et des chiffres dont il est impossible de contester l'exactitude, et qui confirment encore le droit des catholiques; mais qu'est-ce que le droit des catholiques pour un gouvernement qui ne craint pas de sacrifier aux exigences du moment l'esprit même des institutions républicaines?

IV

La transformation de l'église Sainte-Geneviève en temple des grands hommes est contraire à l'esprit des institutions républicaines.

C'est Proudhon lui-même, Proudhon le plus célèbre penseur de l'école révolutionnaire, qui s'est chargé de prouver cette partie de notre thèse.

« Je n'aime pas, dit-il, ce nom de *Panthéon* renouvelé du polythéisme impérial, comme qui dirait : *A tous les dieux auxquels commande Rome et dont César est le chef.* Mais puisque le mot est grec, et qu'on l'interprète par l'universalité des hommes passés, présents et futurs, passons.

« Qu'est-ce qu'un grand homme ? Y a-t-il des grands hommes? Peut-on admettre, dans les principes de la Révolution française et dans une république fondée sur le droit de l'homme, qu'il en existe ?

« Dans la pensée de la Révolution et dans la perspective de la République, l'idée de grands hommes est un non sens ; leur disparition est

un des gages de notre délivrance. Ceux de la Constituante qui décrétaient le Panthéon, et ceux de la Convention qui y portèrent Lepelletier et Marat, étaient de francs aristocrates ; à moins qu'ils n'aient sous-entendu qu'un jour le peuple tout entier devait y rentrer, auquel cas il eût été plus simple de nous laisser sous la voûte étoilée du ciel.

« L'inscription placée sur le frontispice du Panthéon n'est pas moins sujette à critique : *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante !* Quoi ! c'est la Patrie maintenant qui est reconnaissante envers ses hommes, envers ses enfants ! J'aurais cru que ce devrait être précisément le contraire : *A la Patrie ses grands hommes reconnaissants !* Croyez donc à la liberté d'un peuple qui, dès le premier jour de son émancipation, commet de pareils contresens ! J'ai horreur de l'ostracisme. Mais la reconnaissance de la Patrie envers les grands hommes ! Une reconnaissance passée en loi de l'État, consacrée par un culte public ! je l'avoue, j'aime encore mieux l'ostracisme.

« Qu'est-ce que cette *Patrie* allégorique distribuant avec *reconnaissance* des couronnes aux plus braves de ses enfants? Hé quoi ! nous avons renversé la féodalité, la superstition, le

droit divin, tout cela pour retomber dans l'idolâtrie grecque et la sémélographie égyptienne! Et vous appelez cela du progrès? Cette douzaine de personnages (il fait allusion aux figures du fronton) accompagnés de petits enfants nus, voilà l'élite de la France ! *En dii tui Israel !*

« Et nous les préconisons, ces artistes, comme les premiers des mortels ! Nous les divinisons ! Nous les prenons pour chefs et modèles, nous leur donnons quittance de toutes les vertus civiques et humaines !

« Avec eux, nous avons trouvé le secret de vivre dans une gueuserie superbe. Nous avons eu les républicains de la forme, nous avons maintenant les moralistes de l'idéal ; et nous avons trouvé ce secret que le dévergondage de l'esprit et l'impudicité des sens c'est la liberté.

« Nous nous saturons de romans, de spectacles, de parades, d'exhibitions, de feux d'artifice; nous recherchons le mensonge et toutes ses gloires.

« *La gloire !* Voilà notre pain quotidien, PAIN QUOTIDIEN DES RACES LACHES, VANITEUSES, QUI, APRÈS AVOIR BRILLÉ UN INSTANT AU PREMIER RANG, DEVIENNENT LA RISÉE DES NATIONS. »

V

Les décrets qui désaffectent l'église Sainte-Geneviève pour en faire la sépulture de Victor Hugo violent le droit des consciences.

Bien que le rapport du gouvernement ne donne aucune raison de la désaffectation de Sainte-Geneviève, si ce n'est le bon plaisir ministériel, il est certain que cette mesure a été prise uniquement pour profaner l'église par les funérailles civiles d'un mort étranger à nos croyances.

L'arc de triomphe de l'Etoile n'a pas suffi à l'apothéose de l'illustre poète. Au culte de ce nouveau dieu créé par la folle admiration des uns et l'impiété des autres, il fallait un temple ; les admirateurs de Victor Hugo ont réclamé pour lui le Panthéon. Pour son tombeau il fallait un autel. C'est là que la libre-pensée a voulu rendre hommage à la divinité de chair qu'elle préfère à l'éternel et tout-puissant Seigneur.

Assurément, Victor Hugo a été un grand génie. Sa pensée s'est emparé du monde. Il a célébré tout en un langage harmonieux et puis-

sant, au charme duquel les oreilles les plus rebelles ne sauraient résister. Ranimer les vieilles tours de Notre-Dame, la pierre et le marbre de l'antique basilique, chanter la légende des siècles, émouvoir sur la scène, parler de la belle nature, de ses fleurs, de ses sombres nuits, de ses clartés, de son soleil, flétrir ce qu'il croit être le crime, exalter ce qui lui paraît le droit et la liberté, grandir les misères sociales et les opposer aux splendeurs du monde politiquement organisé, redire les charmes du petit enfant, poétiser son front, son œil bleu et pur, narrer ses grâces infinies, tel est le vaste champ où le grand écrivain a promené son esprit et son cœur.

Aussi, je ne suis nullement étonné de voir ses admirateurs employer tous les qualificatifs, recourir à toutes les hyperboles, pour célébrer sa gloire. Qu'on le nomme le *citoyen de l'humanité, le champion des ouvriers, l'apôtre de la civilisation et de la liberté mondiales ; la colonne de lumière, le grand éducateur, le grand humain ; le champion de l'humanité ; le phare de la liberté ; le génie le plus théâtral du siècle ; le souverain de la colline des sciences;* toutes ces appellations s'excusent et s'expliquent.

Mais ce n'est pas son amour pour les ouvriers,

les petits et les souffrants, c'est encore moins son immense valeur littéraire qui l'ont recommandé aux entrepreneurs modernes des apothéoses. Ni Homère, ni Virgile, ni Dante n'ont provoqué dans leur poétique patrie de tels enthousiasmes, et cependant Victor Hugo n'a surpassé ni Homère, ni Virgile, ni Dante. Où donc est le secret de ces hommages universels? « On ne peut s'empêcher de penser qu'un grand nombre de ceux qui ont réclamé la désaffectation de Sainte-Geneviève ont moins eu le souci d'honorer la mémoire du poète que de profiter de l'occasion pour enlever une église au clergé, et qu'après la guerre au cléricalisme de ces derniers temps, qui a trop souvent paru une guerre faite à la religion elle-même, la désaffectation du Panthéon, à l'heure présente, prend un caractère fâcheux (1). »

« Si Victor Hugo, dit un penseur chrétien (2), était revenu à la foi de sa jeunesse, il n'aurait pas eu les honneurs dont on l'accable, la libre-pensée n'aurait plus eu aucun intérêt à l'exploiter. Le mot d'ordre aurait été donné depuis longtemps ; il aurait été bien entendu, à partir de ce retour, que le grand poète n'était plus

(1) Le *Temps*, 28 mai.
(2) M. Antonin Rondelet, *France illustrée.*

que l'ombre de lui-même, on aurait retrouvé la trace d'une faiblesse sénile, dans chacun de ses vers, dans chacune de ses paroles ; je ne sais pas même si ses qualités les moins contestées n'auraient pas subi quelque diminution.

« Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. Non seulement Victor Hugo est mort sans avoir reçu la bénédiction du prêtre, mais, dans les dernières années de sa vie, il a pris en main la cause de l'éternelle révolte contre l'Eglise. Ce manque de respect pour la foi de sa jeunesse a éclaté dans tout son scandale avec le livre *du Pape,* publié en avril 1878. Il y avait là une telle recherche des plus bas et des plus vils outrages, l'injure était si forte et la clameur si grossière, que, dans les journaux et les revues notoirement incrédules, des critiques libre-penseurs osèrent regretter le scandale et ne craignirent pas de rejeter sur l'anéantissement de la vieillesse cet excès, dont l'intelligence du poète n'était pas responsable. »

A partir du jour où Victor Hugo s'est rendu coupable de ce solennel outrage au représentant de Jésus-Christ, son éloignement des idées chrétiennes a été de plus en plus marqué. Quand on s'éloigne de l'Eglise, on s'éloigne de

Jésus-Christ, car il est écrit : Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. Quelques années plus tard, il écrivait dans toute la plénitude de ses forces et toute la vigueur de son intelligence cette fameuse profession de foi d'où le Christ rédempteur est absent. Or, quand un grand homme écrit son testament, il pèse chacune de ses expressions. A ses derniers moments, il n'a pas reconnu ses erreurs devant le prêtre du Christ, il s'est éteint sans avoir désavoué cette phrase si dure pour l'immense majorité de ses concitoyens : « Je refuse les oraisons de toutes les Églises. » Il fallait cela, il le fallait à la horde qui le guettait depuis longtemps, avide de saisir son cadavre pour en heurter par défi l'Église et la société !

Ils se sont servis de ce mort pour insulter nos croyances, que nous faisons cependant si tolérantes. En demandant pour Victor Hugo les honneurs du Panthéon, l'idée de glorifier sa mémoire n'a été qu'un prétexte. Le but était une manifestation antichrétienne ; ils voulaient faire une journée. Le mot d'ordre a été donné à toutes les associations qui sont animées de cet esprit, ou qui sont sous la dépendance plus ou moins étroite de la Maçonnerie. On n'a pas voulu glorifier Victor Hugo, mais célébrer la

profanation de Sainte-Geneviève. La pensée mère de la cérémonie a été perdue pour les neuf dixièmes des curieux qui se pressaient aux Champs-Elysées et sur les boulevards pour voir passer le cercueil du poète ; mais c'est bien là ce qu'on a voulu faire.

On croyait que le gouvernement gardien des grandes traditions du pays, protecteur de tous ses intérêts, serait éclairé par les leçons du passé, et qu'il n'ajouterait pas une illégalité nouvelle à celles qu'il a perpétrées depuis le commencement de la persécution religieuse... Et c'est lui qui a pris l'initiative des funérailles d'où l'on excluait tous les emblèmes religieux !

Il a tout convié à cette suprême apothéose de l'homme. Drapeaux et crêpes funèbres, tentures de deuil et couronnes d'immortelles, pouvoirs publics, armée, magistrature, foules immenses, corporations savantes, écoles et lycées, rien n'a manqué à ce deuil officiel, pas même les loges maçonniques et les sociétés de la libre-pensée. Oui, côte à côte, on a vu défiler les troupes avec le drapeau national et les athées avec leurs bannières. Et tout cela s'est fait sous la protection officielle, publique, du chef de l'Etat. N'avons-nous pas le droit de dire que le président de la République, les ministres, le gou-

vernement enfin patronnent l'athéisme, l'entraînent à leur suite et lui décernent des honneurs publics? Et on voudrait que les cœurs des honnêtes gens ne tressaillent pas d'indignation! On voudrait que tout ce qui croit en Dieu perde le souvenir de cette manifestation sacrilège !

Mais ce n'était pas assez pour le gouvernement d'avoir infligé à la France chrétienne le spectacle de ces funérailles antireligieuses, il a voulu faire d'un convoi funèbre l'occasion d'une profanation impie et du triomphe brutal de la Maçonnerie. Son premier décret a été suivi d'un second, dont l'article 1er porte : « Le corps de Victor Hugo sera déposé au Panthéon (2). »

Oui, c'est un ministre des cultes, un ministre chargé par les lois de protéger nos églises contre les profanateurs, qui vient d'ouvrir les portes du temple d'immortalité aux mânes du divin Hugo ; c'est lui qui vient d'installer son culte, sous la coupole de Sainte-Geneviève, et

(1) Etaient représentées :
La loge les Vrais Amis, Orient de Paris ;
La loge maçonnique de Chaumont ;
La loge française la Liberté et la loge écossaise le Travail ;
La loge l'Emancipation, de Forges-les-Eaux ;
La régulière loge maçonnique Simplicité-Constance.
(2) Voir le rapport du gouvernement, aux Pièces justificatives.

de convier les peuples à la nouvelle théophanie.

Les légistes du gouvernement disent qu'auparavant l'église avait été désaffectée ; mais, qu'on le sache bien, il ne suffit pas d'un décret de l'autorité laïque, pris à l'encontre de l'autorité ecclésiastique, seule compétente, pour enlever son caractère religieux à un édifice consacré par l'Eglise pour le service du culte. Par conséquent, du moment que le clergé ne se prête pas à la désaffectation, celle-ci ne peut avoir pour effet de déconsacrer l'église, et les manifestations civiles, dont on en fait le théâtre, sont des souillures sacrilèges.

Victor Hugo, racontant la Fuite de Caïn, montre les fils du criminel préoccupés de mettre leur aïeul à l'abri du regard de Dieu qui le poursuivait partout. Dans la *Légende des siècles*, il les dépeint construisant à cet effet une ville d'airain et donnant aux murs l'épaisseur des montagnes. Sur la porte on grava : « Défense à Dieu d'entrer. » N'est-ce pas là, dans la pensée du poète, l'origine de cette démocratie athée qui chasse Dieu de nos écoles, de nos foyers et même de nos temples?

Non seulement elle a profané une église avec le cadavre de Victor Hugo, mais le Panthéon païen

a été conquis par la créature sur le Créateur.

Aujourd'hui, sur la colline de Sainte-Geneviève, dans la basilique que Louis XV avait fait élever à la gloire de la sainte protectrice de Pariset de la France, Victor Hugo repose. On l'a placé là sous le dôme du temple, au frontispice duquel on voit ces mots écrits : *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante.* Pour y mettre le nouveau grand homme, on a chassé Dieu de ce temple ; on a dépossédé la Sainte la plus glorieuse et la plus populaire de notre histoire, au profit de la libre-pensée; on a proscrit sainte Geneviève de son sanctuaire pour y faire entrer une vaine idole d'un jour, qu'un vent d'opinion peut renverser comme elle l'a élevée. De tous les attentats commis contre la religion, celui-là est le plus regrettable.

Que reste-t-il donc à faire pour accomplir l'orgueilleuse révolte dont le gouvernement est l'instigateur et l'âme. Ecrire sur ce même frontispice cette nouvelle enseigne : *Au Dieu nouveau, à Victor Hugo, la Patrie reconnaissante.* Rien ne nous protège contre une pareille monstruosité. L'opinion publique y est déjà préparée par la presse :

« Il y avait, dit une feuille publique patronnée, dit-on, par un membre du cabinet, il y avait dans

l'antiquité une grandiose et funèbre légende. Quand le dieu Pan mourut, ce fut le deuil de la nature. La mort de Jésus, plusieurs siècles après, est le reflet de cet arc-en-ciel funéraire qui courbe son nimbe noir de l'orient à l'occident humain. Il faut aujourd'hui remonter à ces *grands mythes* pour trouver une image *au nouveau deuil de la terre*. Il faut remonter au voile du temple et aux sanglots des forêts !

« Quel autre nom donner au poète qui s'en va, sinon celui du Dieu qui pour les anciens *résumait et incarnait* le monde (1) ? »

L'article qui débute ainsi est intitulé *Soleil couché*. Le *Soleil* c'est Victor Hugo, qui, tout de suite après, devient dieu, résume le monde, l'incarne et fait *sangloter les forêts*. L'auteur déifie en Victor Hugo le *Pan sacré de la pensée ;* il montre l'Humanité suivant le dieu sur son char *de palmes et d'argent*, et se faisant représenter dans le cortège par *toutes les villes, toutes les nations, tous les pays*.

Si tous les journaux n'ont pas eu l'idée de transformer Victor Hugo en dieu Pan, il en est bien peu qui n'aient pas réclamé pour lui les honneurs divins. Un citoyen, correspondant du

(1) *Le Telégraphe*.

Rappel, demande que le cercueil de Victor Hugo soit en plein temple, sous la coupole, tenant lieu de maître-autel, bien éclairé, bien en vue, comme il convient au dieu porte-lumière.

« La journée d'aujourd'hui restera mémorable, s'écrie un des principaux rédacteurs du *Gil Blas*. Paris a eu une fête qui, malgré tout ce qu'on peut dire sur ses imperfections, est la manifestation solennelle d'un culte purement humain. Paris a avancé sur la montre de M. Renan, qui a prévu la révolution dont je note le premier symptôme éclatant. Ce qui arrivera par la suite je ne le sais pas..... Mais un formidable jalon est posé d'une route nouvelle qui ne conduit pas à Rome. Il faut prendre son parti de ces grands courants de sentiments et d'idées, inconcients et formels à la fois, dont personne n'est le maître. Le poète lui-même ne se doutait pas peut-être de ce que ses funérailles pouvaient être. Mais les hommes comme Hugo sont peu à eux, pendant leur vie, et pas du tout après leur mort. Notre monde contemporain, très affolé, qui se cherche lui-même, s'est emparé du poète, et il a voulu faire du marbre de son tombeau la pierre angulaire du temple qui remplacera quelque jour les cathédrales. »

Un culte nouveau, le culte des grands hom-

mes, culte païen où l'humanité se confond avec la divinité, voilà non pas une vérité philosophique, mais le fait qui se dégage de l'apothéose de Victor Hugo. Il y a, dans cette déification, une tendance manifeste de l'Etat à se substituer à l'Eglise, dans la direction morale des peuples.

L'homme a besoin d'une foi pour reposer l'esprit sans cesse ballotté par les incertitudes du doute, et d'un culte pour satisfaire le cœur avide de nobles et pures émotions. Les pouvoirs publics n'ont pas compris d'abord ce double besoin ; mais le catholicisme y a répondu avec une incomparable grandeur. Voilà ce qu'admet le philosophe assez impartial pour parler de ces choses sans passion, gardant le respect d'un passé glorieux et l'estime qu'il faut pour les convictions profondes. Mais parce que le catholicisme condamne l'esprit de révolte, le gouvernement, issu de la révolution, se ligue avec la libre-pensée pour détruire son influence sociale. Voilà pourquoi il a expulsé le prêtre des écoles, des hôpitaux et des casernes, il a laïcisé tous les âges et toutes les misères de l'homme. Cependant il a fini par s'apercevoir qu'on faisait fausse route ; il a vu que Paris et les cités françaises ne voulaient pas devenir athées ; qu'ils voulaient croire à quelque chose, à la justice, à

la morale et à l'immortalité de l'âme, qu'ils voulaient que ce quelque chose fût célébré par des fêtes, par des cérémonies religieuses ; il a vu aussi que cette foi est vivace, puissante, indestructible chez nous. Mais, ne voulant plus que l'Eglise continuât à donner à ces grandes choses sa formule et son culte, il cherche en dehors d'elle, et il croit avoir trouvé un culte nouveau et une formule nouvelle dans l'apothéose des grands hommes.

Etrange illusion ! Singulier oubli de l'histoire ! Ce n'est pas la première fois que les révolutionnaires ont décerné les honneurs divins à de prétendus grands hommes. Marat, le hideux Marat, que Camille Desmoulins appela dans un moment de lâcheté « le divin Marat », fut, sous la Terreur, l'objet d'un culte poussé jusqu'au délire. Nombre de pères, non seulement à Paris, mais dans la France entière, eurent l'heureuse inspiration de donner le nom de ce monstre à leurs enfants, de les placer sous la protection de saint Marat.

Dans toutes les places publiques, on lui érigea des temples, des mausolées et des arcs de triomphe. Marat eut ses autels, ses prêtres, ses adorateurs, et surtout hélas ! des sacrifices, des sacrifices humains où le sang devait couler

à flots. De pauvres joueurs de marionnettes aux Champs-Elysées, les époux Loyson, furent condamnés à mort pour avoir montré une Charlotte Corday qui était jolie. Au Carrousel, on bâtit à sa gloire une espèce de pyramide dans l'intérieur de laquelle on plaça son buste, sa baignoire, son carnet et sa lampe de cuisine. On y posa une sentinelle qui, une nuit, mourut de froid ou d'horreur.

Le nombre de ses bustes égala le nombre de têtes qu'il voulait couper. Il s'étalait, ce buste adoré, non seulement dans les sections, à la Convention et à la Commune, mais dans tous les monuments publics : au tribunal révolutionnaire, où il présidait à la place du Christ; dans les théâtres, où il occupait la place d'honneur, au foyer et sur les côtés de la scène; chaque maison en avait fait ses dieux lares ; on le voyait surtout au coin des rues, placé dans des niches, derrière une lampe, ou entre deux chandelles, et recevant l'hommage des passants.

Les fossoyeurs du cimetière des Innocents le portèrent en triomphe ; ils avaient des sabots aux pieds, des culottes criblées de trous, mais dont les goussets bien cousus regorgeaient d'assignats ; ils lançaient des regards de basilic

sur les passants qui ne s'humiliaient par devant l'idole. Chaque quintidi, les élèves des écoles le portaient en procession sur leurs épaules, en lui chantant des hymnes.

On psalmodiait les litanies de Marat : « Marat, l'ami du peuple, — Marat, le consolateur des affligés, — Marat, le père des malheureux, — ayez pitié de nous. On récitait aussi le *Credo* de Marat : « Je crois à Marat tout-puissant, créateur de la liberté et de l'égalité, notre espoir, la terreur des aristocrates, qui est sorti des entrailles de la nation et s'est révélé à la Révolution, qui a été assassiné par les ennemis de la République, qui a répandu sur nous son souffle égalitaire, qui est descendu aux Champs-Elysées, d'où il viendra un jour juger et condamner les aristocrates. »

Il existe à la Bibliothèque nationale un recueil de prières fait par un nommé Brochet, membre du comité révolutionnaire, où se lisent ces mots : *Cœur de Marat! ô sacré cœur de Marat, priez pour nous !*

En vérité, nous osons affirmer que l'Eglise n'a rien à redouter de pareilles extravagances, alors même que des personnalités aussi éclatantes que celle de Victor Hugo en sont l'objet. Elle traversera victorieusement la crise

contemporaine, parce qu'elle a pour elle l'Evangile ; et qu'est-ce que l'Evangile, si ce n'est le livre par excellence, celui où se trouve résumé l'unique et éternelle règle de la vérité et de la justice, et dont les plus belles œuvres littéraires des hommes ne sont que de pâles et fugitifs échos ?

VI

Les décrets du 26 mai, qui chassent Dieu de son temple pour y placer le corps de Victor Hugo, outragent la mémoire du poète.

Dans sa lettre de protestation adressée à M. le ministre des cultes, Mgr l'archevêque de Paris disait : « Je proteste au nom de celui que vous voulez honorer, car il croyait à l'immortalité de l'âme et à Dieu ; il n'a pu vouloir que ses obsèques dégénérassent en un acte d'impiété publique. »

Les croyances spiritualistes de Victor Hugo sont affirmées un peu partout dans ses œuvres ; les réticences calculées, dont elles ont été l'objet dans les dernières années de sa vie, n'enlèvent rien à leur caractère essentiellement religieux. Pour le venger de l'outrage imposé à ses restes mortels et à sa mémoire, nous emprunterons sa voix si harmonieuse et si éloquente quand elle s'inspirait de la vérité.

Il croyait à l'âme celui qui disait :

Toi qu'aux douleurs de l'homme un Dieu caché convie,
Compagne sous les cieux de l'humble humanité,
Passagère immortelle, esclave de la vie
Et reine de l'éternité,

Ame! aux instants heureux comme aux heures funèbres,
Rayonne au fond de mes ténèbres
Règne sur mes sens combattus;
Oh! de ton sceptre d'or romps leur chaîne fatale,
Et nuit et jour, pareille à l'antique vestale,
Veille au feu sacré des vertus.

Mon esprit sur ton aile, ô puissante compagne,
Vole de fleur en fleur, de montagne en montagne,
Remonte aux champs d'azur d'où l'homme fut banni;
Du secret éternel lève le voile austère;
Car il voit plus loin que la terre:

Ma pensée est un monde errant dans l'infini.
Je ne suis point celui qu'une ardeur vaine enflamme,
Qui refuse à son cœur un amour chaste et saint,
Porte à Dagon l'encens que Jéhovah réclame,
Et, voyageur, sans guide, erre autour de son âme,
Comme autour d'un cratère éteint.

Il croyait à l'immortalité de l'âme celui qui prononçait ces belles paroles aux funérailles de Frédéric Soulié:

« Un dernier mot, messieurs. Que cette foule qui nous entoure et qui veut bien m'écouter avec tant de religieuse attention, que ce peuple généreux, laborieux et pensif qui ne fait défaut à aucune de ces solennités douloureuses, et qui suit le convoi de ses écrivains comme on suit le

convoi d'un ami ; que ce peuple si intelligent et si sérieux le sache bien : quand les philosophes, quand les écrivains, quand les poètes viennent apporter ici, à ce commun abîme de tous les hommes, un des leurs, ils viennent sans trouble, sans ombre, sans inquiétude, pleins d'une foi inexprimable dans cette autre vie, sans laquelle celle-ci ne serait digne ni du Dieu qui la donne, ni de l'homme qui la reçoit ! Les penseurs ne se défient pas de Dieu ! ils regardent avec tranquillité, avec sérénité, quelques-uns avec joie, cette fosse qui n'a pas de fond ; ils savent que le corps y trouve une prison, mais que l'âme y trouve des ailes !

« Oh ! les nobles âmes de nos morts regrettés, ces âmes qui, comme celle dont nous pleurons en ce moment le départ, n'ont cherché dans ce monde qu'un but, n'ont eu qu'une inspiration, n'ont voulu qu'une récompense à leurs travaux, la lumière et la liberté, non ! elles ne tombent pas ici dans un piège ! Non ! la mort n'est pas un mensonge ! Non ! elles ne rencontrent pas dans ces ténèbres cette captivité effroyable, cette affreuse chaîne qu'on appelle le néant ! Elles y continuent dans un rayonnement plus magnifique leur vol sublime et leur destinée immortelle. Elles étaient libres dans

la poésie, dans l'art, dans l'intelligence, dans la pensée ; elles sont libres dans le tombeau ! »

Il croyait à Dieu celui qui a affirmé son existence dans chacun de ses livres, dans chaque strophe, dans chaque ligne.

Je crois en Dieu, voilà son dernier mot à la France. Et le Dieu de Victor Hugo n'était pas l'être vague, inconnu, insaisissable, sourd, aveugle et muet, auquel tant de gens croient volontiers, parce que cette foi ne les engage à rien ; c'est un être vivant, plein de compassion et de pitié, un être puissant qui délivre ceux qui l'appellent.

Il connaissait Dieu celui qui comparait le néant de l'homme à la grandeur de la Divinité.

L'homme est l'orgueil du cèdre emplissant le roseau.
Ah ! rapides passants ! ne comptons pas sur nous,
Comptons sur Dieu. Pensons et vivons à genoux ;
Tâchons d'être sagesse, humilité, lumière ;
Ne faisons point un pas qui n'aille à la prière ;
Car nos perfections rayonneront bien peu
Après la mort...
Dieu seul peut nous sauver. C'est un rêve de croire
Que nos lueurs d'en-bas sont là-haut de la gloire ;
Si lumineux qu'il ait paru dans notre horreur,
Si doux qu'il ait été pour nos cœurs pleins d'erreur,
Quoi qu'il ait fait, celui que sur la terre on nomme
Juste, excellent, pur, sage et grand, là-haut est l'homme,
C'est-à-dire la nuit en présence du jour...

Dieu seul est grand ! c'est là le psaume du brin d'herbe ;
Dieu seul est vrai ! c'est là l'hymne du flot superbe ;
Dieu seul est bon ! c'est là le murmure des vents ;
Ah ! ne vous faites pas d'illusions, vivants !
Et d'où sortez-vous donc, pour croire que vous êtes
Meilleurs que Dieu ?...

Il ne se croyait pas un dieu celui qui pensait ainsi de lui-même :

Ne dites pas : mourir ; dites : naître. Croyez.
On voit ce que je vois et ce que vous voyez ;
On est l'homme mauvais que je suis, que vous êtes ;
On se rue aux plaisirs, aux tourbillons, aux fêtes ;
On tâche d'oublier le bas, la fin, l'écueil,
On vit, usant ses jours à se remplir d'orgueil ;
On marche, on court, on rêve, on souffre, on penche,
[on tombe,
On monte. Quelle est donc cette aube ? C'est la tombe.
Où suis-je ? Dans la mort. Viens ! Un vent inconnu
Vous jette au sein des cieux. On tremble, on se voit nu,
Impur, hideux, noué de mille nœuds funèbres ;
De ses torts, de ses maux honteux, de ses ténèbres,
Et soudain on entend quelqu'un dans l'infini
Qui chante, et par quelqu'un on sent qu'on est béni.

Novembre 1854.

Qui pulvis est.

Ceux qui passent à ceux qui restent
Disent : « Vous n'avez rien à vous ! vos pleurs l'attestent.
Pour vous, gloire et bonheur sont des mots décevants ;
Dieu donne aux morts les biens réels, les vrais
[royaumes.
Vivants ! vous êtes des fantômes,
C'est nous qui sommes les vivants ! »

Nous avons l'infini pour sphère et pour milieu,
L'éternité pour âge ; et notre amour, c'est Dieu.

Il avait foi à la divine inspiration des saintes Écritures celui qui disait de la Bible :

« De tous les livres qui circulent entre les mains des hommes, deux seuls doivent être étudiés par lui : Homère et la Bible. C'est que ces deux livres vénérables, les premiers de tous par leur date et par leur valeur, presque aussi anciens que le monde, sont eux-mêmes deux mondes pour la pensée. On y retrouve, en quelque sorte, la création tout entière considérée sous son double aspect, dans Homère par le génie de l'homme, dans la Bible par l'Esprit de Dieu. »

Il croyait à l'efficacité de la prière, celui qui a écrit la *Prière pour tous :*

Ma fille ! va prier. — Vois, la nuit est venue.
Une planète d'or là-bas perce la nue ;
La brume des coteaux fait trembler le contour ;
A peine un char lointain glisse dans l'ombre... Ecoute !
Tout rentre et se repose ; et l'arbre de la route
Secoue au vent du soir la poussière du jour !...

Moi, je sais mieux la vie ; et je pourrais te dire,
Quand tu seras plus grande et qu'il faudra t'instruire,
Que poursuivre l'empire, et la fortune et l'art,
C'est folie et néant ; que l'urne aléatoire
Nous jette bien souvent la honte pour la gloire,
Et que l'on perd son âme à ce jeu de hasard !...

Va prier pour ton père! — Afin que je sois digne
De voir passer en rêve un ange au vol de cygne,
Pour que mon âme brûle avec les encensoirs!
Efface mes péchés sous ton souffle candide,
Afin que mon cœur soit innocent et splendide,
Comme un pavé d'autel qu'on lave tous les soirs!

Prie aussi pour ceux que recouvre
La pierre du tombeau dormant,
Noir précipice qui s'entr'ouvre,
Sous notre foule à tout moment!
Toutes ces âmes en disgrâce
Ont besoin qu'on les débarrasse
De la vieille rouille du corps,
Souffrent-elles moins pour se taire!
Enfant, regardons sous la terre!
Il faut avoir pitié des morts!

Mais eux, si tu savais de quel sommeil ils dorment!
Leurs lits sont froids et lourds à leurs os qu'ils déforment
Les anges autour d'eux ne chantent pas en chœur.
De tout ce qu'ils ont fait le rêve les accable.
Pas d'aube pour leur nuit; le remords implacable
S'est fait ver du sépulcre et leur ronge le cœur.

Tu peux avec un mot, tu peux d'une parole,
Faire que le remords prenne une âme et s'envole!
Qu'une douce chaleur réjouisse leurs os!
Qu'un rayon touche encor leur paupière ravie,
Et qu'il leur vienne un bruit de lumière et de vie,
Quelque chose des vents, des forêts et des eaux.

Et toi, céleste ami qui gardes son enfance,
Qui le jour et la nuit lui fais une défense
De tes ailes d'azur!
Invisible trépied où s'allume sa flamme!
Esprit de sa prière, ange de sa jeune âme,
Cygne de ce lac pur!

Dieu te l'a confiée, et je te la confie !
Soutiens, relève, exhorte, inspire et fortifie
Sa frêle humanité !
Qu'elle garde à jamais, réjouie ou souffrante,
Cet œil plein de rayons, cette âme transparente,
Cette sécurité

Qui fait que tous les jours, et sans qu'elle te voie,
Ecartant de son cœur faux désirs, fausse joie,
Mensonge et passion,

Prosternant à ses pieds ta couronne immortelle,
Comme elle devant Dieu, tu te tiens devant elle
En adoration.

Il avait la conscience des devoirs de la loi morale celui qui parlait ainsi de la *mission du poète :*

« C'est surtout à réparer le mal fait par les sophistes que doit s'attacher aujourd'hui le poète. Il doit marcher devant les peuples comme une lumière et leur montrer le chemin.

« Il doit les ramener à tous les grands principes d'ordre, de morale et d'honneur ; et pour que sa puissance leur soit douce, il faut que toutes les fibres du cœur humain vibrent sous ses doigts comme les cordes de la lyre.

« Il ne sera jamais l'écho d'aucune parole, si ce n'est de celle de Dieu. Il se rappellera toujours que, lui aussi, il a une religion et une patrie. Ses chants célébreront sans cesse les

gloires et les infortunes de son pays, les austérités et les ravissements du culte, afin que ses aïeux et ses contemporains recueillent quelque chose de son génie et de son âme, et que, dans la postérité, les autres peuples ne disent pas de lui : « Celui-là chantait sur une terre barbare. »

In qua scribebat barbara terra fuit.

« Le poète ne doit avoir qu'un modèle, la nature ; qu'un guide, la vérité. Il ne doit pas écrire avec ce qui a été écrit, mais avec son âme et avec son cœur. »

Il ne voulait pas une apothéose celui qui a composé cette épitaphe :

Jeune ou vieux, imprudent ou sage
Toi qui de cieux en cieux errant comme un nuage,
Suis l'instinct d'un plaisir ou l'appel d'un besoin,
Voyageur, où vas-tu si loin ?
N'est-ce donc pas ici le but de ton voyage ?

Passant, comme toi j'ai passé.
Le fleuve est revenu se perdre dans sa source.
Fais silence : assieds-toi sur ce marbre brisé.
Pose un instant le poids qui fatigue ta course :
J'eus de même un fardeau qu'ici j'ai déposé.

Si tu veux du repos, si tu cherches de l'ombre,
Ta couche est prête, accours ! loin du bruit on y dort.
Si ton fragile esquif lutte sur la mer sombre,
Viens ici, c'est l'écueil ; viens c'est ici le port !

Ne sens-tu rien ici dont tressaille ton âme?
Rien qui borne tes pas d'un cercle impérieux?
Sur l'asile qui te réclame
Ne lis-tu pas ton nom en traits mystérieux?

Ephémère histrion qui sait son rôle à peine,
Chaque homme ivre d'audace ou palpitant d'effroi,
Sous le sayon du pâtre ou la robe du roi,
Vient passer à son tour son heure sur la scène.

Ne foule pas les morts d'un pied indifférent;
Comme moi, dans leur ville, il te faudra descendre,
L'homme de jour en jour, s'en va pâle et mourant,
Et tu ne sais quel vent doit emporter ta cendre.

Mais devant moi ton cœur à peine est agité!
Quoi donc! pas un soupir! pas même une prière!
Tout ton néant te parle et n'est point écouté!

Tu passes: — en effet, qu'importe cette pierre?
Que peut cacher la tombe à ton œil attristé?
Quelques os desséchés, un reste de poussière,
Rien peut-être; — et l'éternité!

Victor Hugo a connu aussi la Rédemption. Le génie n'invente pas Dieu, il en est incapable. Dieu s'est révélé par Jésus-Christ. Tout ce que le poète a dit de vrai, de beau, d'immortel, c'est au Christ qu'il l'a emprunté. L'idée de la charité, qui vibre dans plusieurs de ses œuvres comme la note dominante,c'est dans l'Évangile qu'il l'a puisée.

Il a confessé le mystère de la sainte Trinité :

Voici ce qu'ont dit les prophètes
Les jours où ces hommes pieux
Voyaient en songe sur leurs têtes
L'Esprit-Saint descendu des cieux

. . . .

Adorant l'Essence inconnue,
Les saints, les martyrs glorieux
Contemplaient sous l'ardente nue
Le Triangle mystérieux.

Il a chanté le Christ :

Un Dieu du joug du mal a délivré le monde.
Parmi les opprimés il vient prendre son rang.
Peuple ! il fut pauvre, humble et souffrant.

Il a célébré sa descente aux enfers :

Et le monstre attaqué dans les murs qu'il opprime.
Frémit comme Satan, quand, sauveur et victime,
Un Dieu parut dans son enfer.

Il s'est agenouillé au pied du crucifix :

Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure !
Vous qui souffrez, venez à Lui, car il guérit !
Vous qui tremblez, venez à Lui, car il sourit !
Vous qui passez, venez à Lui, car il demeure !

Il a flétri l'impiété du dix-huitième siècle :

Plein de ces chants honteux, dégoût de la mémoire,
Un vieux livre est là-haut sur une vieille armoire,
Par quelque vil passant dans cette ombre oublié ;
Roman du dernier siècle ! œuvre d'ignominie !
Voltaire alors régnait, ce singe de génie,
Chez l'homme en mission par le diable envoyé.

Epoque qui garda, de vin, de sang rougie,
Même en agonisant l'allure de l'orgie !
O dix-huitième siècle, impie et châtié !

Société sans Dieu, qui par Dieu fut frappée !
Qui brisant sous la hache et le sceptre et l'épée,
Jeune offensa l'amour, et vieille, la pitié !

Table d'un long festin qu'un échafaud términe !
Monde, aveugle pour Christ, que Satan illumine !
Honte à tes écrivains devant les nations !
L'ombre de tes forfaits est dans leur renommée,
Comme d'une chaudière il sort une fumée,
Leur sombre gloire sort des révolutions !

Victor Hugo a été non seulement chrétien, mais catholique : en 1835 il revenait de Picardie pour assister à la première communion de sa petite Léopoldine. Il l'était plus ardemment encore trois ans plus tard (c'est-à-dire à 36 ans), quand il écrivait, dans *les Rayons et les Ombres :*

Mais parmi ces progrès dont notre âge se vante,
Dans tout ce grave éclat d'un siècle éblouissant,
Une chose, ô Jésus ! en secret m'épouvante :
C'est l'écho de ta voix qui va s'affaiblissant.

Et M. Foucher, commentant ces beaux vers, ajoute : « Je partage l'épouvante du poète, quand je songe que cette voix s'affaiblit jusque dans les maisons d'education. » Comment M. Foucher n'aurait-il pas eu confiance dans la mission chrétienne de son gendre, lui qui cite

cette lettre de Victor Hugo racontant qu'il est entré dans l'église de Notre-Dame de la Délivrance et qu'il y a prié : « J'ai prié pour mes pauvres petits enfants embarqués vers l'avenir que nul de nous ne connaît. Il y a des moments où la prière me vient : je la laisse venir et je remercie Dieu. »

Il a chanté nos temples, et l'on relit avec une admiration toujours nouvelle ce qu'il a écrit sur cette symphonie de pierre qui s'appelle Notre-Dame.

« Œuvre colossale d'un homme et d'un peuple, tout ensemble une et complexe comme les Iliades et les romanceros dont elle est sœur ; produit prodigieux de la cotisation de toutes les forces d'une époque, où sur chaque pierre on voit saillir en cent façons la fantaisie de l'ouvrier discipliné par le génie de l'artiste, sorte de création humaine, en un mot puissante et féconde comme la création divine, dont elle semble avoir dérobé le double caractère : variété, éternité.

Il faut relever aussi l'ode tout entière intitulée la *Bande noire*. Avec quelle sombre tristesse le poète voit les monuments en ruine !

Eglises où priaient nos mères,
Tours où combattaient nos aïeux !

Parvis où notre orgueil s'enflamme !
Maisons de Dieu ! manoirs de rois !
Temples que gardait l'oriflamme !
Palais que protégeait la croix !

Je ne sais si, au moment de son agonie, alors qu'il gravissait les dures hauteurs de l'immoralité, et qu'il allait affronter le face à face avec Dieu, Victor Hugo a vu se dresser la croix du Calvaire. Je ne sais si, dans ces ténèbres plus noires pour lui que pour le plus humble d'entre nous, tandis que s'éteignait la flamme de son génie, il a vu resplendir au front du divin Crucifié cette clarté qu'il avait connue autrefois. Mais il est certain qu'on se défiait des dispositions du mourant, on avait quelque perception des vivantes aspirations de cette âme baptisée et blessée vers le Dieu de rafraîchissement et de vérité ! Aussi a-t-on fait bonne garde autour du lit de mort du poète : « Le chevet de Victor Hugo était heureusement bien gardé. » On écartait du moribond quiconque aurait pu lui parler de son âme ; on avoue lui avoir caché la lettre que le vénérable archevêque a adressée à Mme Lockroy : c'est assez déjà pour prouver qu'on en redoutait le succès.

Plus tard, des voix, peut-être trop discrètes en ces tristes moments, révéleront l'histoire

lamentable de ces derniers jours où, sur le seuil de l'éternité, le poète ne demandait qu'à se réconcilier avec le Dieu de vérité qui avait inspiré à sa jeunesse des chants sublimes, les plus beaux fleurons de sa couronne.

Après sa mort, on s'est occupé de la manifestation, sans plus de souci de sa volonté que s'il eût été un pensionnaire de Bicêtre.

Victor Hugo avait dit : Je crois en Dieu, à l'immortalité de l'âme. Je demande une prière à tous. On a écarté, l'on a détruit tous les emblèmes qui auraient pu rappeler à la foule cette affirmation spiritualiste. On lui a donné pour cortège les corporations qui se sont formées pour la propagation de l'athéisme, et professent hautement que la prière est une des formes de la superstition la plus ridicule, toute invocation à une puissance supérieure, miséricordieuse, affirmant la domination du Créateur sur la créature.

Victor Hugo avait demandé à être conduit au cimetière dans le corbillard des pauvres. Il fallait se conformer à ce vœu suprême, en écartant de son cercueil toutes les parades.

Victor Hugo avait dit qu'il voulait être enterré au Père-Lachaise. On lui a refusé cette sépulture clairement désignée pour le conduire

..

au Panthéon, qui était plus dans les convenances de ceux qui dirigeaient la manifestation. Ne valait-il pas mieux « laisser ses restes aller sur cette colline d'où les morts en paix dominent les tumultes de la grande ville, au milieu de ce grand peuple des citoyens obscurs qu'il préférait à tout et dans le sein duquel il aimait à se perdre ? Victor Hugo n'a pas été toujours libre durant sa vie ; il ne l'est pas même encore après sa mort. Il se plaisait à rêver le sommeil après le labeur du jour ; le calme des grands bois après les batailles des grandes villes ; le voilà condamné à rester dans la fournaise et à subir jusqu'au bout les orages de notre destinée (1). »

(1) *Le Temps*, 28 mai.

VII

Les décrets du 26 mai compromettent la sécurité de la France au dedans et son prestige à l'extérieur.

En expulsant la Patronne de Paris de son sanctuaire vénéré, en jetant à la face des catholiques ce dernier et sanglant outrage, le gouvernement ne cédait pas seulement aux exigences de la libre-pensée, il donnait un gage à la Révolution.

Car, tandis que les uns voyaient dans la mort de Victor Hugo une occasion de se livrer à une immense orgie de blasphème, à une parade d'impiété, d'autres y ont trouvé un prétexte à exhiber le drapeau rouge, l'étendard de la Révolution sociale. Nous dirons même que le caractère dominant de ces funérailles, c'est le caractère révolutionnaire.

Les chefs de la franc-maçonnerie, des sectes socialistes et des sociétés secrètes ont compris qu'il leur serait facile, vu les dernières œuvres de Victor Hugo et sa mort, de faire tourner à leur profit l'agitation soulevée d'abord par les lettrés et les politiques officiels. Aussi tous les

groupes se sont-ils jetés dans le mouvement, Les loges, les chambres syndicales, les sociétés de secours mutuels, les comités révolutionnaires, les cercles philanthropiques se sont empressés d'envoyer leurs adresses et d'honorer, non pas l'écrivain qui, par la nature de son génie, leur échappe, mais le prétendu *champion de l'humanité*, le père des petits et des pauvres. Et ils se sont unis aux athées pour réclamer Sainte-Geneviève, dont la désaffectation attestait à la fois le triomphe éclatant de la libre-pensée et de la Révolution.

Le ministère, s'il l'avait voulu, se serait débarrassé sans peine de cette question. Une majorité se trouvait toute prête pour repousser cette surenchère de M. Anatole de La Forge, et les feuilles modérées de la République y étaient toutes opposées.

Voici, par exemple, ce que disait le *Temps*, que l'on n'accusera pas de sentiments réactionnaires : « On a voulu rendre plus éclatante la glorification de Victor Hugo au moment de ses funérailles. Or, nous craignons que la mesure prise n'aille précisément contre ce but, et qu'on n'ait péché par excès de zèle. L'un des caractères heureux de ces obsèques nationales faites au poète, c'était l'unanimité que la seule admi-

ration avait faite autour de son cercueil. Un moment avaient paru cesser les distinctions de partis et les différences de symboles. Tous les cœurs français battaient à l'unisson dans une émotion commune qui avait quelque chose de religieux. On communiait dans la religion des lettres, dans celle du patriotisme, dans le culte d'un grand homme. Voilà ce que l'on va détruire, en donnant aux honneurs rendus à cette grande mémoire un aspect où l'on peut voir comme un défi ou une injustice à l'adresse d'une partie de la nation. Il n'y aura pas que les seuls catholiques fervents qui se plaindront; il y a bien des âmes libres qui seront également froissées et pourront ne plus vouloir s'associer à une célébration qui devrait être nationale, et dont on fait ainsi une manifestation de parti. La désaffectation du Panthéon était une question; celle des obsèques de Victor Hugo en était une autre; et peut-être eût-il mieux valu ne pas les joindre et les résoudre séparément (1). »

C'est là ce que pensaient et disaient les esprits sages de tous les partis. Mais les journaux radicaux ont fait du bruit, et le gouvernement n'a pas osé résister aux ordres de la Commune, dont ils sont les organes.

(1) *Le Temps*, 28 mai 1885.

En 1793, la Commune de Paris, la mère de celle de 1871, condamnait en ces termes au bûcher la dépouille de la bergère de Nanterre, de la chaste héroïne qui, après avoir préservé Paris de l'invasion, le préserva de la famine.

« Le conseil de la Commune entend la lecture du procès-verbal du dépouillement de la châsse de sainte Geneviève, et arrête que ce procès-verbal sera envoyé à toutes les sections ainsi qu'au pape.

« Arrête, en outre, que les ossements et les guenilles qui se sont trouvés dans cette boîte seront brûlés sur-le-champ, en place de Grève, pour y expier le crime d'avoir servi à propager l'erreur et à entretenir le luxe de tant de fainéants. La dépouille de cette châsse a produit 23,830 livres.

« 1er frimaire an II [1]. »

Singulière coïncidence ! C'est encore la Commune, qui, en 1885, indique au gouvernement l'opportunité de la désaffectation, la Commune que l'on croyait morte et qui est plus vivante que jamais, puisque non seulement elle a imposé au gouvernement le respect de son drapeau, mais puisqu'elle s'est emparée souverainement de la dépouille de Victor Hugo, et

(1) Extrait du registre des délibérations de la Commune de Paris.

qu'elle a organisé autour d'elle une procession qu'ont vue passer avec tristesse trente-cinq millions de Français catholiques, blessés dans leurs convictions et dans leurs âmes.

Le gouvernement a eu peur ! peur d'une manifestation au Père-Lachaise, si Victor Hugo y était enterré. On sait que, quelques jours avant le décret, une foule immense se pressait aux portes de cette nécropole. Elle y venait célébrer les morts de ce qu'ils appellent la *Semaine sanglante.* L'autorité avait interdit l'oriflamme rouge et l'oriflamme noir, laissant au drapeau tricolore seul le droit de se produire. On sait qu'il y eut lutte; que le peuple, se jouant des prescriptions de l'autorité, exhiba ses drapeaux; qu'on se battit sur ce sol où, il y a quinze ans, dans un combat fratricide, tant de sang coula.

Ces troubles avaient grandement ému et effrayé les ministres. La crainte qu'aux funérailles de Victor Hugo, au milieu de cette foule qu'aucune force publique, disaient-ils, ne saurait contenir, les groupes révolutionnaires pourraient arborer leur étendard et provoquer des désordres, a dicté leur résolution. Il fallait à tout prix éviter que le cortège traversât les quartiers populaires, et qu'une manifestation,

que l'on n'aurait pu empêcher, se produisît au Père-Lachaise.

On avait, à l'autre extrémité de Paris, un édifice consacré au culte, et où avaient été enterrés jadis divers personnages plus ou moins grands hommes. Sans aucun souci du respect qu'on doit aux croyances religieuses, on a désaffecté le monument, on a exproprié Dieu au profit de Victor Hugo. Les honneurs à rendre au poète n'ont été que le prétexte des décrets; la peur, voilà le véritable sentiment auquel ont obéi les ministres en les édictant. Ils se sont proposé d'obtenir des intransigeants, des anarchistes, une trêve qui sera de courte durée et précaire, un armistice qui ne sera pas pour eux l'amnistie, en leur donnant un gage à nos dépens, en leur abandonnant, comme un os à ronger, une de nos églises, et précisément celle qui rappelait le nom et consacrait la gloire de la sainte Patronne de Paris.

« Il est vraiment dur pour les catholiques, a dit M. Lucien Brun au défenseur des décrets, de payer toujours les frais des transactions du gouvernement avec les perturbateurs de l'ordre social (1). »

(1) Discours au Sénat. Séance du 30 mai.

On nous avait promis une République qui devait être le règne de la justice; plus d'un conservateur avait pris au sérieux la devise : Liberté, Égalité, Fraternité; des catholiques même avaient eu la naïveté de croire, sur la foi de Montesquieu, que les républiques ont pour fondement la vertu, et l'on a vu que le gouvernement n'avait pas de principes : suivant les temps, suivant les lieux, il est radical ou prétend être modéré. Mais s'il n'a pas de principes, il a un but : la possession du pouvoir et des profits qu'il en peut tirer; pour l'atteindre, il jette par dessus bord, comme un lest pesant, les traditions, les intérêts, les droits qui gênent sa marche.

C'est au gouvernement, qui conduit les affaires de la France, de protéger toutes les institutions sociales, parmi lesquelles il faut en première ligne placer la religion. Et ce sont surtout « les catholiques, ce sont les chrétiens, ce sont leurs droits, leurs libertés, leurs respects, leurs croyances qui servent à payer la rançon de la vie précaire que les cabinets, chacun à leur tour, croient acheter ainsi pour un temps (1) ». En vain, M. le ministre des cultes

(1) Discours de M. de Ravignan au Sénat, séance du 30 mai.

a voulu persuader aux catholiques que, si on disposait d'un autre Panthéon, on n'aurait pas songé à désaffecter l'église Sainte-Geneviève. Malheureusement, ce n'est qu'une théorie d'habile avocat, mais qui ne tient pas debout devant les faits. M. Goblet n'ignore pas que, « dans les pays catholiques, il n'y a pas de Panthéon, parce qu'on a l'habitude de reporter à Dieu tout ce qui est grand et beau, vrai, noble et généreux (1). »

C'est au gouvernement de conserver, autant qu'il est en lui, entre l'Eglise et l'Etat, ces rapports pacifiques qui sont indispensables à la prospérité de l'un et de l'autre. Or, qui ne connaît d'une part la patience vraiment angélique des catholiques durant la persécution religieuse, et de l'autre les écarts de langage dont s'est rendu coupable un membre du gouvernement (2) vis-à-vis notre vénérable archevêque, pour lequel c'était un devoir de discuter ses actes et sa politique générale?

C'est au gouvernement d'assurer aux Parisiens un tranquille séjour dans leur cité, et aux étrangers la jouissance paisible de leur foyer d'emprunt, d'où se répandent sur le commerce

(1) Discours de M. Fresneau au Sénat. Séance du 30 mai.
(2) Lettre de M. Goblet à S. Em. le card. Guibert.

de la capitale tant de rayons qui se changent en lingots d'or pour quelques-uns et en morceaux de pain pour des milliers d'autres. Et au lieu de placer cette ville sous un régime d'exception, très libéral si l'on veut, mais aussi très vigoureux, le gouvernement s'incline et tremble devant le conseil municipal, lorsque celui-ci va chercher son mot d'ordre jusque dans les dernières couches, et qu'il dicte aux pouvoirs publics des décrets révolutionnaires.

C'est au gouvernement qu'incombe le devoir de prévenir tout attentat à la sécurité morale du pays, en réprimant les passions anarchiques qui la compromettent. Or, voici comment s'exprime M. Lissagaray dans la *Bataille :*

« La journée du Père-Lachaise a profité à la France. Nos camarades y ont perdu beaucoup de sang, mais ils ont conquis une église, la plus haute de Paris, le Panthéon... Pareil décret avait été rendu par la Commune.

« ... Pour une fois, que le gouvernement entende bien ceci : nous nous déclarons opportunistes... C'est toujours une église d'enlevée. C'est une victoire à nous.

« ... Quand le cercueil de Victor Hugo montera les degrés du Panthéon, Millière fusillé

sous la colonnade pourra se lever pour le recevoir.

« Cette revanche est le fait de Paris. Ce n'est pas le gouvernement qui lui a donné cette église. C'est Paris, et Paris seul ! »

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire, elles sont « le châtiment ou la récompense » des concessions ou des faiblesses du cabinet. Concessions ou faiblesses, cela a un nom dans la langue politique ; quel qu'en soit le mobile, qu'on veuille par ce moyen prévenir des difficultés, écarter des périls ou les surmonter, cela s'appelle désertion, trahison du devoir.

C'est au gouvernement de veiller sur l'honneur du drapeau, et il l'a contraint de donner l'accolade au drapeau rouge, « ce haillon de guerre civile » qui est un insupportable défi à l'opinion de l'immense majorité du pays. Oui, il y avait aux funérailles de Victor Hugo un drapeau rouge : celui des proscrits de 1851, et on lui a imposé pour la circonstance une cravate tricolore. Etrange inspiration que ce mariage du drapeau national et de la hideuse loque communarde ! et il faut vraiment avoir perdu le dernier vestige du sens commun pour avoir réalisé cette monstrueuse association.

N'est-il pas assez douloureux pour notre fierté nationale que les trois couleurs aient été vaincues, succombant héroïquement sur les champs de bataille, et les voudrait-on déshonorer ? ou plutôt prépare-t-on la restauration de la Commune, en donnant aux enseignes de ce régime une sorte d'état civil légal ?

Cette restauration n'est pas si éloignée qu'on le pense. L'armée de la Commune a, grâce à l'amnistie, retrouvé ses soldats, reformé ses rangs. Elle estime que l'heure est venue de prendre sa revanche de la semaine sanglante, ainsi dénommée par antiphrase sans doute, si j'en juge par tous les pétroleurs qu'elle a épargnés. Les bulletins de vote serviront désormais, non plus à bourrer les urnes, mais à bourrer les fusils qui sortent de leur cachette. A Montmartre et à Belleville, les faiseurs d'émeute commencent de fourbir les armes de 1871. Elles ont servi et serviront encore ! Les moules à balles ne chôment pas, et les bidons s'emplissent de pétrole ! A bientôt le cri : Crevez bourgeois ; flambez Paris ! Oui, cette ville, qui souille sa gloire par des apothéoses ridicules, et déshonore le génie en faisant de sa dépouille mortelle le mannequin de manifestations révolutionnaires ; cette ville, où l'on chasse Dieu de son

temple pour y mettre les restes bientôt oubliés d'une idole ; cette ville ne tardera pas à devenir la proie d'un gouvernement de vol et de sang, qui ne profite de l'amnistie, qu'on lui a si généreusement octroyée, que pour préparer son triomphe, en évoquant les pires souvenirs et les pires espérances (1).

Et qu'on ne croie pas que je veuille assombrir la situation. Une voix, infiniment plus autorisée que la mienne, a déjà dit : « Dès à présent, il est facile de prévoir les conséquences de cette politique, qui livre une à une les institutions les plus respectables, pour donner satisfaction aux exigences toujours croissantes de l'esprit de désordre. Tout sera emporté : la fortune publique et privée, l'ordre de la rue, la sécurité des personnes. On aura sacrifié gratuitement ce qu'il fallait défendre ; on ne sauvera pas ce qu'on voulait conserver (2). »

Et il ne faut pas compter sur le peuple de Paris pour défendre la société ainsi menacée jusque dans ses fondements. Quels souvenirs et quels exemples a-t-il conservés pour sa con-

(1) Voir notre *Histoire de la Commune de Paris en* 1871. (Dentu.)

(2) Lettre de S. Em. le card. Guibert à M. le ministre des cultes.

duite de cette promenade triomphale d'un cercueil dans les rues de la capitale, suivi d'une foule bigarrée, représentant toutes les nuances de la révolution et tous les degrés de l'incrédulité et de l'impiété? Il dit que, puisque le gouvernement a pu, en un seul jour, rompre avec toutes les traditions nationales, c'est que toutes ces traditions sont méprisables et que le bien et le mal sont de pure convention.

Le pouvoir a capitulé partout devant les passions les plus détestables, et, non content de capituler, il a entraîné dans sa défaillance une assemblée qui s'était montrée jusqu'à ce jour la fidèle gardienne de nos grandes traditions françaises.

Je suis trop respectueux pour l'Académie, j'admire trop les intelligences et les caractères qu'elle compte dans son sein, pour me permettre une expression mal sonnante à son endroit; mais, en qualifiant son attitude de défaillance, je crois rester dans les termes de la plus grande modération.

D'après les dispositions précises de son règlement, c'était le directeur de l'Académie qui devait parler sur la tombe de Victor Hugo, au nom des Quarante, alors que, par le retour des choses et les surprises des événements, l'in-

conscience du poète, la faiblesse des siens, son cadavre était abandonné aux hommes de la Commune. Mais le directeur était M. Maxime du Camp, et ceux qui se croient les maîtres de la capitale ont dit qu'ils ne voulaient pas que l'auteur des *Convulsions de Paris* fît l'éloge de l'auteur de l'*Année terrible*. Ils craignaient qu'une parole honnête et énergique se fît entendre dans la manifestation rouge.

Les immortels s'émurent, et, dans une de leurs séances, M. Emile Ollivier s'exprima ainsi au sujet de cette singulière exigence :

« Avant tout, il ne peut être question de Victor Hugo. Personne plus que moi n'admire le grand poète. Or, ce qu'on nous propose est ignominieux, c'est une lâcheté. De deux choses l'une : ou M. Maxime du Camp refuse, et alors on rentre dans le règlement; ou il s'en remet à l'Académie. Dans ce cas, ou il y a péril ou il n'y en a pas ; je ne crois pas qu'il y ait péril, au milieu de toute la garnison et de toute la population de Paris; mais s'il y en a, l'Académie ne doit pas y aller. D'ailleurs, si vous cherchez à ne pas déplaire à certains journaux, vous serez amenés à vouloir leur plaire; et, pour remplacer Victor Hugo, vous finirez par nommer le candidat de leur parti. »

La motion était rude, mais elle était appuyée par les membres les plus influents de l'Académie : MM. Alexandre Dumas, le duc de Broglie, le duc d'Audiffret-Pasquier, M. de Falloux ; et la docte assemblée eût passé outre les injonctions de la Commune, si elle eût été livrée à elle-même. Mais le gouvernement a eu peur et il a supplié. La famille de Victor Hugo a eu peur et a aussi supplié. Les ministres, le préfet de police ont supplié. L'Académie, harcelée, menacée, a cru bon de chercher et de trouver un biais; elle aussi s'est inclinée devant l'émeute menaçante, et comme M. Maxime du Camp a déclaré qu'il renonçait à son droit pour tirer tout le monde d'embarras, elle a délégué un autre orateur.

Cette attitude des pouvoirs publics a été sévèrement jugée à l'étranger. Le *Moniteur de Rome* dit, dans un article sur Victor Hugo et le Panthéon, que la République peut laïciser tant qu'elle voudra l'église Sainte-Geneviève et renouveler les saturnales impies de la première révolution, *cette démonstration du paganisme officiel n'augmentera pas la solidité du prestige de la France à l'extérieur.*

VIII

Les décrets du 26 mai blessent profondément le sentiment national.

La transformation de l'église Sainte-Geneviève en temple des grands hommes n'est pas seulement un acte contraire au droit public, attentatoire aux droits sacrés de la conscience, injurieux pour la mémoire du grand poète, compromettant pour la sécurité morale de la France ; c'est le mépris de tous les souvenirs qui, depuis le sixième jusqu'au dix-huitième siècle, ont fait de la basilique de Sainte-Geneviève le mémorial d'un passé à jamais glorieux pour Paris et pour la France. En cherchant à effacer cette grande page d'histoire écrite sur la pierre d'un monument célèbre, le gouvernement a blessé au vif le sentiment national autant que le sentiment religieux.

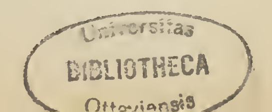
On ne peut contester, en effet, ce que sainte Geneviève a été pour la nation française depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours. On ne trouvera pas dans nos annales un souvenir plus vénérable, plus mêlé aux traditions de notre

pays et de notre capitale, que celui de cette vierge héroïque en qui Paris n'a jamais cessé d'honorer sa Patronne.

L'époque où elle vécut a été traversée par une foule d'événements. Le flot sans cesse renaissant de l'histoire a passé sur la Gaule plus souvent brutal que calme, et, au-dessus des tempêtes, dans cette île de Lutèce, le grand berceau de Paris actuel, plane la sereine et imposante figure de Geneviève. Il n'existe pas dans les temps voisins de type que l'on puisse mettre en regard de celui-là. Le peuple d'alors croit en elle, comme plus tard les soldats débandés croiront en Jeanne d'Arc et se retourneront involontairement pour la suivre. Lorsqu'Attila envahit les Gaules et menace Paris, elle empêche les habitants effrayés de quitter leur ville, et détourne par ses prières la marche du Fléau de Dieu.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet l'un des chefs de l'école historique moderne, M. Amédée Thierry :

« La ville de Paris doit sa conservation à l'obstination courageuse d'une pauvre et simple fille : si ses habitants se fussent alors dispersés, bien des causes eussent pu empêcher leur retour, et, selon toute apparence, la petite ville de Lutèce, réservée à de si hautes destinées,



serait devenue, comme tant d'autres cités gauloises plus importantes qu'elle, un désert dont l'herbe et les eaux recouvriraient aujourd'hui les ruines, et où l'antiquaire chercherait peut-être une trace de l'invasion d'Attila (1). »

Lorsque les peuples, ne faisant que passer, roulent à travers la Gaule leurs flots pressés comme des vagues furieuses, sans connaître même le nom sacré de patrie, Geneviève adopte pour frères les Franks; elle devient l'ami, la conseillère de leurs chefs.

Elle est l'étoile, symbole d'espérance et de gloire, qui se lève sur le berceau de la France; puis elle s'éclipse. Mais au front de la jeune nation, elle laisse une auréole mystérieuse et comme un gage d'immortalité, et cette auréole grandit avec le temps.

Son tombeau, illustré par le nombre et la grandeur des miracles, ne tarda pas à briller de tout l'éclat de la science. Les écoles de l'abbaye, qui gardait ses restes vénérables, attiraient la jeunesse du monde entier et devinrent le berceau de l'Université. A l'origine, l'abbé de Sainte-Geneviève faisait office de recteur; il nommait un chancelier chargé de le représenter,

(1) *Histoire d'Attila.*

et dont la fonction était de nommer les professeurs et de licencier en toutes branches de l'enseignement. Le chancelier de Sainte-Geneviève était en outre chancelier de l'Université. C'était donc Sainte-Geneviève qui, par son chancelier, présidait aux examens de l'Université et donnait les licences pour la théologie, le droit canon, les arts et toutes les Facultés. C'est par allusion à ce privilège qu'il était dit à l'office propre de la Sainte, au septième répons de matines : « Le Seigneur a exalté cette humble et pauvre fille sur sa montagne sainte, au milieu de l'Université, afin de confondre la sagesse du monde et d'enseigner à tous que la sagesse de ce siècle est folie devant Dieu. » Et c'est aussi à cause de cette supériorité des écoles de Sainte-Geneviève sur l'Université, et de la présence d'un grand nombre d'écoles sur le territoire de l'abbaye, que Pierre Abélard donna à la montagne le nom de « Parnasse de Sainte-Geneviève », d'où le nom de Montparnasse conservé à deux voies publiques de Paris, dans le quartier qui en dépendait (1).

Mais c'était surtout aux jours de détresse, dans les calamités publiques, que le peuple, levant les

(1) V. notre *Sainte Geneviève.*

yeux vers l'étoile disparue, sentait son regard protecteur.

Une guerre était-elle déclarée, l'ennemi menaçait-il les frontières, les épidémies sévissaient-elles, la sécheresse ou des pluies excessives compromettaient-elles les récoltes : aussitôt Paris avait recours à sa Patronne. La châsse, suivie d'une foule énorme, était portée par les rues de la ville, et les maux souvent étaient conjurés.

Ces processions solennelles, dont nos annales font mention, et qui se sont succédé depuis le neuvième siècle jusqu'à l'année 1765, date de la dernière, ont été autant de manifestations nationales où l'on voyait se confondre, dans un même sentiment de respect et de vénération, tous les rangs, toutes les conditions et toutes les classes de la société. Saint Louis, Charles VIII, François Ier, Louis XIII et Louis XIV s'associèrent toujours aux vœux de leurs sujets et mêlèrent leurs prières à celles du peuple.

Si l'on veut avoir une idée du caractère et de la pompe de ces cérémonies, bien autrement grandioses et émouvantes que l'apothéose de Victor Hugo, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le compte rendu de quelques-unes des processions les plus célèbres.

Le 21 janvier de l'an 1534, on sortit la châsse pour implorer le secours du ciel contre les impiétés et la fureur des huguenots. Ces hérétiques brisaient les images, profanaient les autels, et affichaient, dans les rues et jusqu'à la porte du Louvre, des placards blasphématoires contre la Vierge et les Saints.

Afin de réparer ces excès, le roi François Ier voulut que la procession se fît avec la plus grande pompe. Il ordonna que toutes les rues où elle devait passer fussent tendues des plus riches tapisseries de la couronne ; que, devant chaque maison, il y eût une torche ardente, et que des archers fussent en faction pour contenir la foule immense de peuple accourue de toutes les parties de la France.

Jamais le cortège n'avait été si nombreux et si imposant. Toutes les processions se réunirent de bonne heure, au jour marqué, dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois. Le roi s'y rendit lui-même, vers dix heures.

En tête, s'avançaient la croix et les bannières des paroisses, deux à deux, et les paroissiens, également deux à deux, tenant chacun une torche allumée ; puis, les quatre ordres mendiants, les prêtres des paroisses, les Trinitaires, les religieux de Saint-Magloire, de Saint-Eloi,

de Saint-Martin des Champs, de Saint-Germain des Prés, tous vêtus de chapes, un cierge à la main, et portant les châsses et reliques de leur église ; la grande bannière de Notre-Dame, suivie de la croix du chapitre et de celle de Sainte-Geneviève, accompagnées des archers de la ville, un cierge à la main ; le chef de saint Philippe porté par seize bourgeois ; les châsses de saint Marcel et de sainte Geneviève, entourées des officiers du Châtelet ; les chanoines de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, nu-pieds, revêtus de riche chapes, et ceux de Notre-Dame, accompagnés des églises de leur filiation ; le recteur de l'Université avec tout son personnel en habit de cérémonie et portant un cierge à la main ; les suisses de la garde du roi, vêtus de velours, avec leur musique et celle de la chapelle royale ; les rois et les hérauts d'arme ; le chef de saint Louis et les saintes reliques de la Passion portés par des archevêques et évêques, en habits pontificaux ; les ambassadeurs ; les princes ; les cardinaux de Tournon et de Châtillon ; le saint Sacrement porté par l'évêque de Paris sous un dais magnifique, que soutenaient le Dauphin, les ducs d'Orléans et d'Angoulême, ses frères, et le duc de Vendôme, premier prince du sang, entourés

de deux cents gentilshommes de la maison du roi, ayant chacun une torche à la main ; le roi François Ier, avec un grand cierge à la main ; le cardinal de Lorraine ; vingt-quatre archers de la garde, avec leurs hoquetons d'argent et tenant un grand cierge à la main ; le Parlement et la Chambre des comptes ; le prévot des marchands et les échevins ; quatre compagnies des archers de la ville, armés de bâtons blancs (les archers, chargés de la police de la ville, n'avaient pour arme qu'un bâton blanc), suivis d'une foule incroyable de peuple. La procession se rendit à Notre-Dame, où l'évêque de Paris célébra la grand'messe, après laquelle la châsse de sainte Geneviève fut reconduite à son église avec les cérémonies accoutumées, et les processions se séparèrent.

La procession de 1694 se fit avec non moins de pompe, mais dans des circonstances plus mémorables. Presque tous les princes de l'Europe formaient à cette époque une ligue contre la France, et l'attaquaient de toutes parts. Au fléau de la guerre se joignit une cruelle famine, amenée par les pluies continuelles de 1693 et l'extrême sècheresse qui les avait suivies. Dans cet excès de misère, le peuple de Paris et des campagnes voisines tourna ses regards vers

sainte Geneviève. Des villages entiers venaient en procession à son église. La descente de la châsse était demandée de tout côté ; on s'y disposa par une neuvaine. Durant neuf jours, toutes les églises de Paris, les collèges, les communautés, tous les pauvres des paroisses et des hôpitaux, divisés en différentes classes et distingués par de petits drapeaux, se rendirent processionnellement à Sainte-Geneviève. Et comme la sècheresse continuait, le roi exprima le désir que la châsse fùt portée en procession. La cérémonie fut fixée au 17 mai ; jamais les Parisiens n'en éprouvèrent de plus heureux effets. A peine la messe était-elle achevée à Notre-Dame, que le ciel se couvrit de nuages épais, et que la pluie tomba tout à coup sur plusieurs quartiers de la ville. La récolte fut telle que depuis longtemps on n'en avait vu d'aussi abondante. La protection de la Sainte s'étendit également sur les armes du roi ; car, le même jour et à la même heure où l'on faisait la procession, le duc de Noailles remportait une victoire éclatante sur les Espagnols.

Les notables de la ville, voulant offrir à seinte Geneviève un témoignage permanent de leur reconnaissance pour les grâces obtenues

après la procession de 1694, demandèrent à Largillière d'en faire un tableau commémoratif. Cet ex-voto fut porté à sa basilique par le prévôt des marchands, les échevins et le corps de ville. Ils se rendirent processionnellement de l'hôtel de ville à Sainte-Geneviève à pied, en costume de cérémonie, escortés de la compagnie de leurs gardes. Le prieur et douze religieux les reçurent à la porte; le tableau fut découvert. L'abbé célébra ensuite la messe pontificale, en présence des magistrats municipaux et de la confrérie des porteurs de la châsse.

Deux tables de marbre, jointes à ce tableau, portaient les inscriptions suivantes :

En français :

« Du règne de Louis XIV, roi de France et de Navarre, messire Claude Bosc, chevalier, seigneur d'Ivry-sur-Seine, conseiller du roi en ses conseils, procureur général de la Cour des aides et prévôt des marchands de la ville de Paris ; nobles hommes Toussaint Simon Bazin, conseiller du roi, notaire au Châtelet et quartenier, et Louis Baudron, écuyer, substitut de mondit sieur le procureur général de la Cour des aides, échevins ; maître Maximilien Titon, procureur du roi et de la ville, et Jean Martin Mitantier, greffier, et Nicolas Boucot, receveur, ont, au

nom de la ville, donné ce tableau, en reconnaissance des secours obtenus du Ciel par l'intercession de sainte Geneviève, Patronne de Paris, en 1694.

En latin :

« Pour la délivrance de la crainte d'une terrible disette, et pour une magnifique récolte, obtenue par les prières de sainte Geneviève, Cl. Bosc, prévôt de la ville, Touss. Bazin, Cl. Puylon, Ch. Samfroy, L. Baudron, échevins; Maxim. Titon, procureur du roi et de la ville; Mart. Mitantier, greff., et Nicolas Boucot, recev., s'étant réunis en cette église avec les conseillers et les quarteniers de la ville, ayant assisté à l'office divin et rendu d'immortelles actions de grâces à Dieu, au nom de toute la ville, ont fait poser cette table en éternelle mémoire du bienfait divin, sous le règne de Louis le Grand, le 4 avant les ides de sept. l'an du salut 1694. »

En 1765, le 16 décembre, eut lieu la dernière procession de la châsse : on la fit sortir pour obtenir le rétablissement de la santé de la Dauphine.

La Patronne de Paris resta populaire sous la Révolution. En 1789 et 1790, on mêlait sans cesse les démonstrations en son honneur aux démonstrations patriotiques. A chaque instant,

les poissardes, les harengères, les femmes de la rue de Sèvres, du faubourg du Roule, etc., imaginaient d'aller en cortège, habillées de blanc, bouquets en main, bannières au vent, escortées par la garde nationale du quartier, avec la musique, remercier la bergère de Nanterre de la liberté reconquise. Au retour d'une de ces processions, les dames du marché Saint-Martin passèrent chez Bailly, le nouveau maire de Paris, et lui présentèrent un bouquet avec une brioche. Les jours suivants, cet exemple fut imité par tous les autres districts, et Bailly raconte dans ses mémoires, avec un naïf mouvement d'orgueil, ces défilés de demoiselles en blanc, qui venaient le fêter au retour de leur visite à Sainte-Geneviève (1).

Cette confiance du peuple de Paris a été taxée de superstition par les libres-penseurs de la Chambre. Mais Erasme, qui n'était pas, on le sait, un esprit trop crédule, avait, lui aussi, une grande dévotion pour sainte Geneviève. Après la procession du 12 janvier 1496, pendant laquelle il fut guéri miraculeusement de la fièvre, il écrivit à Nicolas Werner, son ami : « J'avais été atteint dernièrement de la fièvre quarte,

(1) V. notre *Sainte Geneviève*.

mais j'en suis guéri; et j'en ai été guéri, non par les soins du médecin auquel j'ai eu recours, mais par la seule protection de cette Sainte. Je crains que la pluie n'ait inondé ailleurs les champs et les récoltes; il a plu constamment, pendant près de trois mois, et la Seine, sortie de son lit, a envahi la ville. La châsse de sainte Geneviève a été descendue et portée à Notre-Dame. L'évêque est venu au-devant d'elle avec toute l'Université ; les chanoines réguliers l'acccompagnaient avec pompe, marchant nu-pieds, et l'abbé à leur tête. Maintenant le ciel est beau, rien de plus pur que le ciel. » Ajoutons qu'Erasme s'engagea par vœu à célébrer le miracle que sainte Geneviève avait fait pour lui; fidèle à sa promesse, il composa une ode latine pour remercier la bergère de Nanterre (1).

Et Voltaire, qui ne passe pas davantage pour un esprit superstitueux, a composé aussi, en l'honneur de sainte Geneviève, une pièce de poésie que nous reproduisons, parce qu'elle est ignorée du plus grand nombre :

(1) On trouvera cette ode et la traduction élégante qui en a été faite par M. Eugène Lefébure de Fourcy, dans notre livre *Sainte Geneviève*, etc.

Qu'aperçois-je ? Est-ce une déesse
Qui s'offre à mes regards surpris
Son aspect répand l'allégresse,
Et son air charme nos esprits.
Un flambeau brillant de lumière
Dont sa chaste main nous éclaire,
Jette un feu nouveau dans les airs.
Quels sons ! quelles douces merveilles
Viennent de frapper mes oreilles
Par d'inimitables concerts !

Un chœur d'esprits saints l'environne
Et lui prodigue les honneurs !
Les uns soutiennent sa couronne,
Les autres la parent de fleurs.
O miracle ! ô beautés nouvelles,
Je les vois, déployant leurs ailes
Former un trône sous ses pieds.
Ah ! je sais qui je vois paraître !
France, pouvez-vous méconnaître
L'héroïne que vous voyez ?

Oui, c'est vous que Paris révère
Comme le soutien de ses lis,
Geneviève, illustre bergère.
Quel bras les a mieux garantis !
Vous qui, par d'invisibles armes,
Toujours au fort de nos alarmes,
Nous rendîtes victorieux ;
Voici le jour où la mémoire
Se renouvelle dans ces lieux,
De vos bienfaits, de votre gloire.

Du milieu d'un brillant nuage,
Vous voyez les humbles mortels
Vous rendre à l'envi leur hommage
Prosternés devant vos autels,

Et les puissances souveraines
Remettre entre vos mains les rênes
D'un empire à vos lois soumis,
Reconnaissant et plein de zèle,
Que n'ai-je su, comme eux fidèle,
Acquitter ce que j'ai promis !

Mais hélas ! que ma conscience
M'offre un souvenir douloureux !
Une coupable indifférence
M'a pu faire oublier mes vœux.
Confus, j'en entends le murmure :
Malheureux ! je suis donc parjure !
Mais non, fidèle désormais,
J'adjure ces autels antiques,
Parés de vos saintes reliques,
D'accomplir les vœux que j'ai faits.

Vous, tombeau sacré que j'honore,
Enrichi des dons de nos rois,
Et vous, bergère que j'implore,
Ecoutez ma timide voix.
Pardonnez à mon impuissance
Si ma faible reconnaissance
Ne peut égaler vos faveurs.
Dieu même, à contenter facile,
Ne croit point l'offrande trop vile,
Que nous lui faisons de nos cœurs.

Les Indes, pour moi trop avares,
Font couler l'or en d'autres mains ;
Je n'ai pas de ces meubles rares
Qui flattent l'orgueil des humains.
Loin d'une fortune opulente,
Aux trésors que je vous présente

Ma seule ardeur donne du prix ;
Et, si cette ardeur peut vous plaire,
Agréez que j'ose vous faire
Un hommage de mes écrits.

Hé quoi ! puis-je, dans le silence,
Ensevelir ces nobles noms
De protectrice de la France
Et de ferme appui des Bourbons ?
Jadis nos campagnes arides,
Trompant nos attentes timides,
Vous durent leur fertilité ;
Et par votre seule prière
Vous désarmâtes la colère
Du Ciel contre nous irrité.

La mort même, à votre présence,
Arrêtant la cruelle faulx,
Rendit des hommes à la France
Qu'allaient dévorer les tombeaux.
Maîtresse du séjour des ombres,
Jusqu'au plus profond des lieux sombres,
Vous fîtes révérer vos lois.
Ah ! n'êtes-vous plus notre mère,
Geneviève, ou notre misère
Est-elle moindre qu'autrefois ?

Regardez la France en alarmes,
Qui de vous attend son secours !
En proie à la fureur des armes,
Peut-elle avoir d'autres recours ?
Nos fleuves devenus rapides
Par tant de cruels homicides,
Sont teints du sang de nos guerriers.
Chaque été forme des tempêtes
Qui fondent sur d'illustres têtes,
Et frappent jusqu'à nos lauriers.

Je vois en des villes brûlées
Régner la mort et la terreur.
Je vois des plaines désolées
Aux vainqueurs même faire horreur.
Vous qui pouvez finir nos peines,
Et calmer de funestes haines,
Rendez-nous une aimable paix.
Que Bellone, de fers chargée,
Dans les enfers soit replongée
Sans espoir d'en sortir jamais !

Cette ode a été composée en 1709, lorsque Voltaire était élève de rhétorique au collège Louis-le-Grand ; et elle se trouve dans le *Recueil de pièces curieuses et nouvelles* (1).

Voltaire conserva toujours pour sainte Geneviève le culte de sa jeunesse, le lyrisme de ses premières années. Il écrivait un jour à Mme de Créquy : « Ayez donc la justice et la bonté de ne pas m'attaquer sur les prodiges opérés par cette bonne Gauloise ! Celui des Ardents, par exemple, m'est aussi bien démontré que la mort de Tibère ou la brutalité de Calvin. J'éprouve une émotion d'enfant sitôt qu'il est question de Geneviève. C'est ma bergère, c'est ma bonne vierge à moi. N'en parlons plus, madame, à moins que vous n'ayez juré de me persécuter (2). »

(1) La Haye, 1694 ; t. XI, p. 196 et suiv.
(2) *Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. II, p. 132-134.

A ses derniers moments, il était sur le point de revenir à Dieu, lorsque d'Alembert et Condorcet vinrent lui reprocher sa faiblesse. Il leur répliqua, en grinçant des dents : « Je ne veux pas qu'on me jette à la voirie ; et, si l'on finit par m'impatienter, je sais bien ce que je ferai. Je ferai un vœu à sainte Geneviève ; je le ferai publier dans la *Gazette de France ;* je ferai peindre un *ex-voto* qui représentera Voltaire agenouillé devant la châsse ; et puis, je ferai des amendes honorables ; enfin, je vous ferai tous damner pour me sauver de la voirie... Eh ! mes amis, poursuivit-il avec une voix lamentable, Voltaire se meurt, Voltaire crache son sang ; ne voyez-vous pas que sa tête s'en va, sa tête n'y est plus ; laissez donc tranquille un pauvre vieillard qui voudrait mourir en paix avec son bon maître le roi de France, avec monseigneur l'archevêque, notre pasteur, et la bienheureuse Geneviève de Nanterre, Patronne de Paris. »

« Savez-vous bien, reprit-il avec énergie, que ma grand'mère était très dévote à sainte Geneviève, et que son mari fut un des seize porte-châsse à la procession de 1683 ? Vous croyez peut-être que ce n'était rien du tout de porter la châsse de sainte Geneviève ? Dites-moi donc

cela pour que je vous arrache les yeux (1).

Il semble que nous devrions nous borner à ces témoignages, dont l'importance n'échappera à personne ; mais nous ne pouvons résister au désir de mettre sous les yeux de nos lecteurs une page éloquente de Jules Janin, où l'illustre critique affirme que méconnaître l'influence bienfaisante de sainte Geneviève serait l'action d'un malhonnête homme.

« D'Attila nous avons retenu le nom, comme on se souvient d'un météore furieux ; mais le nom de sainte Geneviève, la vierge de Nanterre, la modeste et calme héroïne qui n'a pas désespéré de la France envahie, la Bergère française, aussi grande, aussi forte et plus nôtre encore que Jeanne d'Arc, à la pure renommée d'une douce et modeste vertu, nous avons conservé tout cela dans notre mémoire, dans notre cœur. Protégée par le double reflet de cette vie calme et fière, mêlée d'idylle et de poème épique, la sainte Patronne de Paris a résisté à tous nos doutes ; et méconnaître aujourd'hui l'influence bienfaisante de cette houlette guerrière, ce serait bien pire qu'un blasphème, ce serait l'action d'un malhonnête homme. Eh ! le moyen

(1) V. notre *Sainte Geneviève*.

de blasphémer contre une gloire chrétienne, née sous le chaume et qui nous demande si peu?

« Depuis tantôt treize siècles que cette douce étoile a brillé dans le ciel de nos campagnes, nos pères, nos aïeux ont payé à la vierge de Nanterre le tribut mérité de leur admiration reconnaissante. Le villageois élevait à sainte Geneviève une modeste chapelle, le roi de France lui voulut dresser des autels dans une vaste basilique. En vain, les révolutions ont changé la destination du temple; les grands hommes de ces révolutions, oui, et même les plus puissants par toutes les forces de la parole, Voltaire lui-même, l'esprit incarné, Jean-Jacques Rousseau, la liberté vivante, Mirabeau, le Démosthènes des temps modernes, les uns et les autres, et même les criminels dont le cadavre, porté là, faisait du temple une gémonie, ils ne sont pas parvenus à chasser cette fille des champs de ces voûtes sacrées. Vous avez beau faire, vous avez beau entasser sous ces voûtes solennelles la vertu et la gloire, les héros de l'épée et les rois de la parole, en vain vous appelez les grands peintres à la coupole, les grands sculpteurs à la façade de l'édifice, sainte Geneviève de Nanterre n'a pas

..

quitté ce monument élevé à sa gloire, votre Panthéon lui appartiendra toujours (1). »

On le voit, les faits et les témoignages abondent pour attester que le nom de sainte Geneviève et celui de la capitale sont restés inséparables dans l'histoire. Il n'y a pas un événement, tant soit peu considérable dans leur passé, auquel les Parisiens n'aient associé leur dévotion et leur reconnaissance envers l'héroïque vierge de Nanterre; il n'est pas de nécessité pressante et extraordinaire qui ne leur ait fourni l'occasion d'un pèlerinage dans son sanctuaire pour lui témoigner publiquement leur confiance. En la chassant de ce temple, on a donc blessé profondément le sentiment national, foulé aux pieds toutes les traditions de la patrie.

1. V. notre *Sainte Geneviève* où cette page de Jules Janin a été publiée pour la première fois.

CHAPITRE IX

Les décrets du 26 mai livrent la mémoire des grands hommes aux passions des partis et exposent leurs cendres aux péripéties des révolutions.

« Désaffecter le Panthéon est chose facile; l'affecter à quelque chose de sérieux, en faire un monument vénérable, un temple respecté de cette religion des grands hommes qu'aujourd'hui on prétend substituer aux religions anciennes, c'est une tâche autrement ardue et que compliquent étrangement les passions politiques (1). »

Et d'abord, qui sera juge de l'hommage à rendre aux grands hommes? Y aura-t-il un jury comme pour le salon de peinture, une commission spéciale comme pour les pensions de retraite, un tirage au sort comme pour le recrutement, ou un plébiscite comme lorsqu'il s'agit de la destinée des empires? Ou bien, y aura-t-il simplement des élections, à la manière des élections académiques, puisque le Panthéon n'est après tout qu'une académie après décès?

(1) Le journal *le Temps*, 28 mai.

D'après le deuxième article du premier décret, les honneurs *panthéonnesques* seront accordés aux citoyens à qui une loi aura décerné des funérailles nationales. C'est donc la Chambre qui est chargée, pour le moment, de décerner aux aspirants grands hommes la reconnaissance nationale. Mais la Chambre possède-t-elle une autorité suffisante pour porter sur leur mémoire un jugement impartial? Je ne crains pas d'être contredit, en affirmant que ce système exposerait à de nombreux inconvénients le Panthéon, d'une part, et, de l'autre, les grands hommes : l'immortalité ne se vote pas comme un ordre du jour de confiance, et l'on frémit en songeant qu'il suffirait du plus léger désaccord entre les différents groupes de la majorité pour que l'apothéose fût refusée à un véritable grand homme.

L'exemple du passé nous dit trop, hélas ! à quelles funestes influences les pouvoirs du jour sont forcés d'obéir, lorsque l'esprit de parti, bien plus l'esprit révolutionnaire, s'emparent d'aussi grandes questions sociales et morales. Edgar Quinet, avec franchise, convient de cet exclusivisme qui a si mal réussi pourtant au Panthéon éphémère de la Révolution. « Emportée vers l'avenir, la Constituante eût admis

dans son Panthéon bien peu des hommes de l'ancien régime. Au risque d'être injuste envers la vieille France, elle n'eût admis, je crois, que quelques hommes de paix et de science : Lhospital, Descartes, Fénelon, pour ne pas renier ce passé jusque dans ceux qui ont les premiers travaillé à le détruire. Je doute qu'elle se fût inquiétée beaucoup de se trouver des ancêtres. Son temps lui eût suffi. Ce qu'elle voulait, c'était bien moins glorifier le passé qu'évoquer l'avenir. » Qui, dans nos temps troublés par les discordes civiles, sera plus juste pour juger les morts auxquels les partis extrêmes voudront refuser ou déférer les honneurs du Panthéon ?

Le fanatisme politique y entassera confusément, comme jadis, des Marat à côté des Mirabeau. Cela ne se fera pas tout d'un coup sans doute. Les révolutionnaires les plus violents n'osent pas aller du premier abord aux extrêmes de leurs visées; mais il faudra peu à peu que tout le nécrologe démocratique et démagogique y passe.

On commencera par des noms qui, jusqu'à un certain point, seront reconnus dignes de tels hommages et que la conscience publique acceptera facilement. M. Arthur Picard a déjà

formulé le vœu de voir les cendres de Lamartine reposer à côté de celui avec qui son génie poétique a partagé, pendant plus d'un demi-siècle, l'admiration du monde entier. Bien qu'il ait exercé sur les passions de son siècle une influence moins violente que Victor Hugo, Lamartine est son égal dans l'ordre des grandes conceptions et des grandes pensées qui font les grands poètes. Rien ne se ressemble entre eux, mais tous les deux ont enchanté la société moderne par un lyrisme qu'elle ne connaissait pas auparavant. Tandis que la poésie de l'un éclatait comme un tonnerre, celle de l'autre était l'ineffable harmonie du lévite chantant dans le temple les cantiques qui élèvent le cœur.

Mais l'immortel auteur des *Méditations*, des *Harmonies*, de *Childe Harold* etc., et de tant d'autres chefs-d'œuvre dont les strophes mélodieuses bercent l'âme comme une musique surhumaine, ne fut pas seulement un poète sublime, il fut surtout un vrai patriote et un grand citoyen. Il n'a pas flatté, comme Victor Hugo, les passions de la populace. On se rappelle son héroïsme devant l'émeute déchaînée, et l'énergie indomptable avec laquelle il résista aux furieux qui le sommaient, le pistolet au poing, de signer un décret destiné à faire du

drapeau rouge le drapeau de la France. « Jamais, dit-il, ma main ne signera ce décret! Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, car le drapeau rouge n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple en 91 et 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la Patrie! »

Donc, s'il est un homme qui ait droit aux honneurs du Panthéon, c'est Lamartine. Mais cet acte de courage civique, qui sauva alors notre pays de l'anarchie, ne sera-t-il pas maintenant un motif pour les refuser à celui qui l'accomplit? Osera-t-on défier les colères de la foule, en déifiant celui qui a osé résister si vaillamment au parti du drapeau rouge?

Quoi qu'il en soit, cette proposition ne tardera pas à être suivie des plus étranges et des plus impérieuses réclamations. A la Chambre comme au conseil municipal, on prépare des motions pour provoquer l'apothéose des noms retentissants, dont les partis ont fait leur drapeau. D'ici à peu de temps, nous assisterons au défilé de propositions ayant pour but d'élever des tombeaux, à coté de celui de Victor Hugo, à Blanqui, à Barbès, à Delescluze, à Raoul Rigault

et à tous ceux que les masses tiendront particulièrement à glorifier.

Et puis, alors même que la justice et l'impartialité présidassent à ces solennels hommages rendus aux grands hommes, quel est celui qui, n'ayant pas renié la religion de ses pères, voudrait aller dormir son dernier sommeil dans un temple d'où l'on a chassé Dieu ? Singulier choix que celui « de ce temple des gloires nationales » qui sera fermé dès la première heure à toute une partie de la nation ! car, voici le Panthéon réservé, qu'on y réfléchisse, aux libres penseurs, et à eux seuls. Les conditions, dans lesquelles cet édifice est affecté à la sépulture des grands hommes, en écartent forcément tous les catholiques. La République sépare en deux le patrimoine de la gloire nationale, qui s'appelle la gloire militaire, la gloire des lettres, la gloire de l'esprit, la gloire du dévouement ; et elle se condamne à n'avoir pour « grands hommes » que des athées et des impies.

En vérité, plus j'étudie cette question, et plus je m'étonne que le gouvernement ait choisi les caveaux du Panthéon pour en faire la sépulture des illustrations de la France. De quelque parti que l'on soit, on s'y trouvera en compagnie

mêlée : si l'on est catholique, avec les ombres de Voltaire et de Rousseau; si l'on est athée, avec le cardinal Caprara. Et puis, Marat y a laissé une souillure que tous les flots de la mer et tous les parfums de l'Arabie ne parviendraient pas à laver. Depuis qu'ils l'ont reçu, les caveaux ont la lèpre. Lorsqu'il fut question de balayer les restes infects de l'ami du peuple, un anonyme, qui était probablement Lacretelle jeune, écrivait dans le *Républicain français ;* « Et quand il serait possible de dépanthéoniser Marat, le serait-il de démaratiser le Panthéon? »

Non seulement la Convention a souillé à jamais ses cryptes avec « cette immonde charogne », mais chaque révolution y a laissé la trace de son passage. En 1848, le Panthéon eut à soutenir un siège en règle et servit d'ambulance. On le canonna et on s'y égorgea aux journées de juin. Pendant le siège, on fit des caveaux un dépôt de poudre, et de l'église, un magasin d'avoine. Quand vint le bombardement qui ne l'épargna pas, les familles du voisinage s'y réfugièrent, installant leur pot au feu sur la tombe du maréchal Lannes. Sous la Commune, les fédérés, après en avoir fait leur quartier général, voulaient l'incendier. Aujourd'hui, en attendant qu'on abatte la croix, on

enlève tous les objets qui servaient au culte.

Quelqu'un a dit : L'Angleterre a bien Westminster où reposent les morts illustres de tous les partis ; pourquoi Paris n'aurait-il pas le Panthéon ? Certes, ce sera chose possible quand on nous aura donné les mœurs de l'Angleterre, l'esprit superbe et stoïque de ce peuple pour lequel tous ses grands hommes sont égaux, quelles qu'aient été de leur vivant leurs opinions et leurs préférences. Jusque-là il ne pourra être question que de parti, de système et de coterie.

Du reste, ce n'est pas la première fois que cette idée de panthéoniser de dieux civils le Paris de sainte Geneviève, de Charlemagne et de saint Louis, a reçu un commencement d'exécution. On sait quelles en ont été les conséquences finales pour les cendres des grands hommes. Qui sont ceux qui ont pu rester au Panthéon ? Le flot des révolutions y apporte des ossements que le reflux des réactions y enlève.

Que l'on relise, dans l'histoire du monument lui-même, cette pitoyable succession d'honneurs et d'insultes adressés aux mêmes personnages ; on verra s'il était raisonnable et prudent de s'en rapporter aux pouvoirs publics quels qu'ils

soient pour décerner des brevets de reconnaissance nationale.

Mirabeau fut le premier grand homme enterré à Sainte-Geneviève. Ses funérailles eurent lieu le lundi 4 avril 1791. Le clergé précédait le corps. Le cercueil devait être conduit dans un corbillard, mais le bataillon de la *Grange-Batelière,* dont Mirabeau était commandant, voulut se charger de ce poids glorieux; le corps était porté alternativement par seize citoyens soldats.

Après le deuil, venaient l'Assemblée nationale, les électeurs, les députés de quarante-huit sections, le département, la municipalité, les juges des tribunaux de Paris, la société des Amis de la constitution, les ministres du roi, toutes les sociétés fraternelles et tous les clubs patriotiques de Paris.

Le cortège était précédé et suivi d'un détachement considérable d'infanterie et de cavalerie. Après trois heures d'une marche religieusement silencieuse, on arriva à Saint-Eustache. Le temple était entièrement tendu de noir. Un sarcophage était au milieu du chœur. L'oraison funèbre fut prononcée par Cerutti, un ancien jésuite devenu révolutionnaire ardent; et les gardes nationaux, qui étaient entrés par milliers,

déchargèrent leurs fusils, remplissant l'église d'une telle fumée qu'il fallut en sortir au plus vite. Puis, le cortège se remit en marche pour se rendre à Sainte-Geneviève. On y arriva à minuit, et le corps de Mirabeau fut déposé provisoirement dans un caveau du cloître abbatial.

Après Mirabeau, Voltaire obtint les mêmes honneurs.

Le dimanche 10 juillet 1791, la municipalité de Paris vint recevoir le corps de Voltaire à la barrière de Charenton, sur un char de forme antique, couvert de branches de laurier et de chêne entrelacées de roses.

Le corps fut déposé sur les ruines de la Bastille, à l'endroit même qu'occupait la tour dans laquelle Voltaire avait été enfermé. Près du cercueil, on avait élevé une sorte de rocher, et la pierre du faîte portait cette inscription : *Reçois en ce lieu où t'enchaîna le despotisme, Voltaire, les honneurs que te rend la Patrie.*

La cérémonie eut lieu le lundi 11 juillet 1791, à deux heures après midi. Il n'y avait là ni croix, ni bannière, ni prêtres, ni eau bénite, ainsi qu'il convenait au patron de la fête; mais en revanche on y admirait des lustres, des statues, des bonnets de la liberté, des emblèmes

de l'esclavage brisé, des chœurs de musique vêtus à la grecque et tenant à la main des instruments de musique des anciens et des modernes. On voyait défiler des écoliers, des académiciens, des femmes, des gens de justice, des citoyens de différentes sections, des membres de l'Assemblée nationale, des comédiens de presque tous les théâtres, des clubistes, des poètes tragiques et comiques, de la garde nationale enfin à pied et à cheval. Quarante forts de la halle, vêtus d'aubes blanches, les bras nus, la tête couronnée de laurier, représentaient les poètes antiques et portaient sur un brancard une statue de demi-dieu en carton doré. Une cassette d'or, en forme d'arche, contenait les soixante-dix volumes de ses œuvres.

Un char, traîné par douze chevaux blancs, dont les rênes et les crinières étaient tressées de fleurs, portait le sarcophage surmonté d'un lit funèbre, sur lequel on voyait le philosophe étendu et la renommée lui posant une couronne sur la tête. Des portefaix étaient costumés en prêtres d'Apollon ; des courtisanes, en robes plus ou moins parées, figuraient les Muses, les Nymphes, et entouraient le char. Tous les acteurs et toutes les actrices de Paris le suivaient.

C'était bien le paganisme renaissant après dix-huit siècles.

La sensiblerie philosophique ne manqua pas non plus à la fête. Le char s'arrêta à la porte de la maison de M. de Villette, où Voltaire était mort et où l'on gardait son cœur. Des guirlandes, des couronnes ornaient la façade où on lisait l'inscription : « Son esprit est partout et son cœur est ici ».

La grande fête, magnifique dans le commencement, s'acheva dans la boue. Le temps, qui jusque-là avait été superbe, changea tout à coup, et l'on se précipita sur Sainte-Geneviève, où le cortège arriva à neuf heures et demie, au milieu de l'obscurité de la nuit, crotté, mouillé, harassé. Le cercueil y fut déposé pour être placé à côté de ceux de Descartes et de Mirabeau.

C'est quelques jours après cette translation des cendres de Voltaire, que le mot de Panthéon apparaît pour la première fois dans une pétition des habitants de Montmorency, qui réclamaient les mêmes honneurs pour les restes de Jean-Jacques Rousseau. Ce vœu ne put être accueilli, les habitants d'Ermenonville ayant refusé de se séparer du corps du philosophe genevois, qui attirait dans le pays la visite et par suite les

largesses d'un grand nombre d'admirateurs.

A Jean-Jacques, l'Assemblée législative substitua le commandant Beaurepaire, l'héroïque défenseur de Verdun.

En 1793, la Convention y ajouta le corps de Lepelletier Saint-Fargeau, tué par le garde du corps Paris.

Le 25 septembre 1794, les restes de Marat, escortés par la Convention, arrivèrent à trois heures et demie au Panthéon. Quatorze drapeaux, destinés à nos quatorze armées, flottaient sur le char; ils étaient entre les mains de quatorze soldats qui avaient été blessés en défendant la patrie. Des jeunes filles voilées portaient des corbeilles de fleurs. On vit une femme couper sa magnifique chevelure et la jeter sur le char funèbre, après l'avoir montrée à la foule. Devant le théâtre de la Porte-Saint-Martin, un orateur évoqua l'âme de l'illustre mort, et lui demanda si elle était satisfaite de tous ces honneurs. Alors, raconte Esquiros, on vit le cercueil s'entr'ouvrir et se dresser l'ombre de Marat enveloppé de son linceul.

Quelques jours après la cérémonie consacrée à Marat, une fête fut célébrée en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau, le 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794), et les cendres

de l'auteur du *Contrat social* furent transportées au Panthéon.

Le 18 vendémiaire, on vint enlever de l'île des Peupliers son urne cinéraire; le 19, le cortège se mit en marche sur Paris et arriva, à six heures et demie du soir, place de la Révolution; le corps fut placé sur un des bassins du Jardin national, entouré de saules pleureurs rappelant aux spectateurs les pièces d'eau d'Ermenonville.

Dès neuf heures du matin, le cortège se mit en marche; on remarquait surtout un groupe de « botanistes » portant des fleurs, des plantes et des fruits. Des chœurs de vieillards, d'enfants, de mères de famille, de représentants, entonnèrent les strophes composées pour la fête par Marie-Joseph Chénier.

La marche était fermée par la Convention nationale, entourée d'un ruban tricolore et précédée du *Contrat social*, « le phare des législateurs ». Le président Cambacérès occupait la place principale dans le cortège; et lorsque la statue et l'urne du philosophe eurent pénétré dans le Panthéon, il fit un éloge emphatique de celui qu'il appelait moraliste profond, apôtre de la liberté, précurseur de la délivrance de l'humanité.

Telles furent les grandes funérailles, tels furent les premiers hôtes du Panthéon. Il semblait que, placées là par la volonté et sous la garde de la nation, leurs cendres dussent à jamais y reposer en paix. Mais, en 1794, la Convention, ayant acquis la preuve de la « trahison de Mirabeau, » l'expulsa du temple de la gloire, et fit transporter ses restes dans le charnier de Saint-Etienne-du-Mont. Ce qui accroissait l'ignominie de l'expulsion, c'est que Marat entrait par une porte, tandis que Mirabeau sortait par l'autre.

Marat à son tour fut obligé de déguerpir, le 1er février 1795, quatre mois seulement après y avoir été apporté. Ses bustes furent brisés partout, et ses restes jetés dans un égout de la rue Montmartre, selon les uns, ou enterrés au cimetière de Saint-Etienne-du-Mont, auprès de ceux de Mirabeau. Sur quelle route ont-ils été depuis, et qui sait à quel mortier peut-être le hasard a fini par les mêler !

Et vous, dépouille mortelle de Voltaire, triste poussière de Jean-Jacques, où êtes-vous maintenant ? On a cru jusqu'en 1864 que les deux précurseurs de la Révolution reposaient tranquillement dans les caveaux du Panthéon. Mais quand le cœur de Voltaire passa entre les

mains de Napoléon III, l'empereur ordonna de le placer à côté des autres restes de l'illustre mort. On s'adressa à l'archevêque de Paris, qui répondit : « Avant tout, il faudrait vérifier le bruit qui a couru qu'il n'y avait plus de Voltaire au Panthéon qu'un tombeau vide. » On descendit donc dans la crypte, on souleva la pierre qui, selon la croyance populaire, devait recouvrir les cendres de Voltaire ; il ne s'y trouvait en effet plus rien. Qu'étaient-elles devenues ? Le bibliophile Jacob va nous l'apprendre :

« Une nuit du mois de mai 1814, les ossements de Voltaire et de Rousseau furent extraits du cercueil de plomb où ils avaient été renfermés ; on les réunit dans un sac de toile, et on les porta dans un fiacre qui stationnait derrière l'église. Le fiacre s'ébranla lentement, accompagné de cinq ou six personnes, entre autres des deux frères de Puymaurin. On arriva vers deux heures du matin, par des rues désertes, à la barrière de la Gare, vis-à-vis Bercy. Il y avait là un vaste terrain entouré d'une clôture en planches. Une ouverture profonde était préparée au milieu du terrain vague et abandonné. On vida le sac rempli d'ossements sur un lit de chaux vive, puis on rejeta la terre par dessus,

de manière à combler la fosse, sur laquelle piétinèrent en silence les auteurs de cette dernière inhumation de Voltaire et de Rousseau. »

En vérité, il n'a pas porté bonheur aux grands hommes le Panthéon révolutionnaire. Et comment en eût-il été autrement dans un pays qui n'admet plus de grands hommes que ceux de l'heure présente, et renie son passé tous les vingt ans? « Nous sommes un peuple trop agité, dit M. Jules Simon, pour avoir un Panthéon. Nous ne mettons pas assez d'éternité dans nos enthousiasmes. »

Il est regrettable que le nom de Victor Hugo se trouve rouvrir cette question qu'on croyait à jamais écartée par une expérience longue et douloureuse. Les amis du poète ne se sont pas demandé s'il trouverait longtemps une sépulture paisible au fond de cette crypte où les autres n'ont fait que passer. Le jour où le Panthéon redeviendra l'église Sainte-Geneviève, la religion sera clémente, et l'écho des chants sacrés retentira jusqu'à cette cendre illustre, dont l'âme envolée a été jadis bercée par eux. Mais, ce jour-là aussi, les passions politiques n'exigeront-elles pas qu'on rende à sa famille ce cadavre, qui n'a déjà que trop servi à outrager la société?

C'est donc une grande faute, devant les brusques revirements de l'esprit de parti, que de faire du Panthéon une sépulture. Il deviendra fatalement, par cela même, un champ de bataille des factions ennemies, et ce sont les pauvres morts, enfouis sous les dalles, qui en seront les victimes.

CHAPITRE X

Les décrets du 26 mai sont, au point de vue architectural et artistique, un non sens ou un acte de vandalisme.

On a renversé les autels de Sainte-Geneviève, brisé les stalles, enlevé les confessionnaux, les bancs, et entassé les chaises dans les greniers; on a scié la croix placée au dessus du fronton de David d'Angers, et on se dispose à faire disparaître celle qui surmonte le dôme. La profanation est donc complète. Mais c'est en vain qu'en dépouillant la basilique de tous les emblèmes religieux qui l'ornaient, le gouvernement a espéré la dépouiller en même temps de son caractère d'église catholique, et la transformer en temple des grands hommes. L'œuvre de Soufflot ne se prête pas à l'établissement d'une sorte de Walhalla; c'est au point de vue de la science mathématique de la stabilité des voûtes un pur chef-d'œuvre, qui sera toujours cité comme un modèle dans les écoles, — n'en déplaise aux romantiques; — mais ce chef-d'œuvre est fait pour un culte pompeux,

unique, central, vers lequel tout couverge dans l'édifice. Quand on aura, de tous côtés, planté des monuments consacrés à des individualités, et disséminant l'attention, on aura encombré le temple, mais on ne l'aura ni meublé ni garni. L'église formant une croix grecque, comme tout le monde sait, a protesté dès 1791, et continuerait à protester par le symbolisme chrétien de sa construction, contre le vocable païen dont on voudrait la couvrir.

C'est surtout au point de vue artistique que la désaffectation de Sainte-Geneviève est un non sens. Qu'on se rappelle cette magnifique apothéose de sainte Geneviève, peinte par le baron Gros sur la voûte de la coupole, comme pour faire resplendir au sommet de l'église la figure de celle qui en domine tout l'ensemble. Elle a à ses pieds une brebis, symbole de ses occupations. A sa droite, Clovis élève dans les airs le drapeau de la France ; sainte Clotilde lui montre le livre de l'Evangile : *Christi sanctum Evangelium*. Plus loin, Charlemagne, dans toute la pompe de la majesté impériale, présente fièrement à la postérité ses deux titres de gloire : capitulaires, université. Au-dessus de saint Louis et de la reine Blanche brille l'oriflamme. Les vertus éclatantes, la

bravoure chevaleresque du monarque se résument dans ces mots écrits sur une tablette : *Etablissements de Louis IX*. Le roi promoteur de cette œuvre colossale, Louis XVIII, complète ce résumé de nos annales monarchiques. Appuyé sur madame la duchesse d'Angoulême, il élève vers le ciel ses yeux humides de larmes, et contemple les têtes couronnées et radieuses de Louis XVI, de Marie Antoinette, de Madame Elisabeth, qui semblent lui sourire. La couronne royale brille de nouveau sur leurs fronts battus par l'orage ; des palmes glorieuses annoncent qu'ils ont obtenu la récompense des justes dans les cieux.

Il avait été question à plusieurs reprises de faire exécuter à Sainte-Geneviève d'autres travaux, qui, en tempérant la nudité des murailles, devaient compléter la décoration du monument ; mais aucun des projets élaborés n'avait pu aboutir. Il était réservé à M. de Chennevières, directeur des beaux-arts, de reprendre et de réaliser cette grande pensée.

Le 6 mars 1874, dans un remarquable rapport adressé au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, il lui proposait de confier à quelques-uns de nos peintres et de nos sculpteurs les plus éprouvés la décoration de

la basilique nationale de Sainte-Geneviève, décoration où la légende de la Patronne de Paris se combinerait avec l'histoire religieuse de la France. Ce rapport fut bientôt suivi d'un second, qui reçut, comme le premier, l'approbation de M. de Fourtou, et les travaux commencèrent sans retard.

Les panneaux supérieurs de la grande nef comprennent les saints illustres qui ont vécu du Ier au Ve siècle, et les panneaux inférieurs des bras de la croix continuent cette succession de personnages, depuis le Ve siècle jusqu'à nos jours. Sainte Geneviève apparaît, entre ces deux phases de notre histoire, comme une floraison des premiers siècles chrétiens, et le bon génie dont la douce influence préside aux destinées de la nation française.

Les compositions de l'abside, confiées à M. Hébert, servent de prologue à cette grande histoire. Elles sont exécutées en mosaïque.

Au milieu, dans le haut, debout, *le Christ montre à l'Ange de la France les grandes destinées du peuple dont il lui confie la garde.* De la main droite, il fait un geste qui indique la puissance souveraine; il ordonne, il règne, il soumet: *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Ces paroles sont écrites en lettres d'or sur

la bande bleue qui sert de base à la composition.

A côté du Christ, la vierge intercède pour la la France, dans l'attitude des *orantes* antiques. A gauche, un peu en arrière, l'Ange de la France, l'épée à la main, regarde l'avenir qui lui est réservé, et attend la réalisation des grandes choses qui lui sont prédites. Près de lui, un genou en terre, se tient sainte Geneviève, vêtue de son costume traditionnel de bergère. La houlette dans la main droite, elle prie pour la ville de Paris, qui est représentée par le symbole connu d'un vaisseau.

Les peintures de la grande nef sont consacrées exclusivement à sainte Geneviève. Le monument ayant été élevé pour rendre honneur à l'illustre vierge, il était juste de lui réserver dans la basilique qui porte son nom, une place considérable, qui permît de représenter au moins les principales phases de cette vie merveilleuse, où se rencontre le double caractère du patriotisme et de la sainteté.

A droite, en entrant, quatre peintures fort pâles, ou plutôt volontairement effacées, mais de lignes si pures et d'un si large sentiment religieux, étalent leurs beautés de premier ordre ; elles sont l'œuvre de M. Puvis de Cha-

vannes. L'artiste a illustré la jeunesse et la vie pastorale de sainte Genevieve. Le premier tableau nous montre la jeune Sainte en prière, au pied d'un autel rustique. Au premier plan, un homme et sa compagne regardent avec émotion la piété expansive et profonde de l'enfant. Au fond, une montagne s'étend à perte de vue à travers l'horizon ; sur les flancs, un bœuf, au regard tranquille et doux, trace lentement son sillon. Çà et là, quelques arbres élèvent leurs tiges droites vers le ciel.

A la prière de sainte Geneviève succèdent trois panneaux placés entre les deuxième, troisième et quatrième entre-colonnements, et ne formant qu'un seul et même sujet.

Dans le panneau central, sainte Geneviève enfant est remarquée par saint Germain d'Auxerre, qui la bénit et lui prédit, en présence du peuple pieusement prosterné, les grandes destinées qui seront son partage.

C'est là le point culminant de l'œuvre de M. Puvis de Chavannes. L'action se déroule entre la Seine et le mont Valérien, au milieu d'une lumière douteuse; ce n'est pas le jour, ce n'est pas encore la nuit, c'est une clarté vague qui convient admirablememeut au sujet. L'artiste ne retrace pas seulement une page d'histoire, il

représente une des œuvres du christianisme et, tout en sacrifiant aux détails, il n'abandonne pas l'idée religieuse qui lui dit : « Qu'importe le milieu, ce n'est pas la chose elle-même que tu reproduis ici, mais son expression ; abandonne donc la lettre et sois tout entier à l'esprit. » Aussi les draperies de ce panneau central ne recouvrent pas des corps, elles cachent des âmes et rappellent ces lignes graves et sévères des figures que l'on voit aux catacombes romaines. Toute cette scène s'abîme dans une tonalité voulue, tonalité terreuse et mystique. Une grande recherche archéologique semble avoir présidé à l'ordonnance de ce tableau, car, au premier plan, on voit des petites fleurs jaunes et un barrage d'eau, d'une correction tout à fait archaïque. Les figures sont d'une grande pureté de style, surtout celle du pontife saint Germain, de sainte Geneviève et de quelques fidèles abîmés dans la prière et dans l'extase.

Revenons maintenant aux deux panneaux accessoires de la grande scène, dans lesquels l'artiste est tout entier à la vie matérielle, tout entier dans la pensée générale de son œuvre.

Celui de droite, situé dans le deuxième entrecolonnement, nous présente un groupe remarquable de femmes à l'opulente chevelure

rousse, et magnifiquement drapées; elles traient une vache et regardent curieusement le groupe principal du pontife et de sainte Geneviève. Sur le paysage qui s'étend à perte de vue, nous apercevons trois petits enfants qui donnent du grain à des poules ; ils sont d'un dessin charmant et plein de naïveté. Au loin, des pâtres à moitié nus jettent sur le groupe des regards étonnés. Toute la composition de ce panneau est très savante, bien pondérée, et se rattache au sujet principal, par le côté historique et esthétique. Son pendant, situé dans le quatrième entrecolonnement, est aussi fort beau, et se rapproche davantage de la pensée religieuse que fait naître le sujet principal de l'apôtre et de la Sainte.

Au loin, se déroule toujours la même campagne terreuse; ici, elle est arrosée par la Seine qui passe au premier plan du tableau. Des bateliers robustes manœuvrent une barque à voiles, leurs mucles puissants se découpent en saillies tourmentées sur les plans postérieurs. Ce groupe est d'une allure magnifique, comme mouvement et comme composition.

Au second plan, on voit sortir d'une chaumière rustique quelques personnes qui portent un malade; elles se dirigent vers l'évêque. Ce

sujet est d'une très belle facture. Seulement, comme je l'ai déjà fait remarquer, l'ordonnance de ce tableau et celle de son pendant sortent un peu de l'idée principale de l'œuvre ; toutefois, cela est pardonnable : M. Puvis de Chavannes devait sacrifier à l'esprit et au goût du jour, qui trouverait Augelico da Fiesole, Benozzo Gozzoli et même le Giotto, bien démodés, et cela sans réfléchir que, pour donner un corps artistique à une formule quelconque, il faut remonter à ses sources spirituelles et s'y conformer aveuglément.

Les peintures de la grande nef, à gauche, en entrant dans l'église, sont dues au pinceau de M. Delaunay. Elles représentent sainte Geneviève rendant la confiance et le calme aux Parisiens effrayés de l'approche d'Attila.

Dans le panneau isolé à gauche, Attila à cheval est en marche sur Paris. Il est suivi de son armée, qui se déploie dans des gorges resserrées, le long desquelles apparaissent des villages incendiés. A ses côtés, des chefs, des soldats sont chargés d'objets provenant du pillage et sonnent de la trompette. Au premier plan, des cadavres.

Le sujet principal comprend les trois entrecolonnements à droite. Dans le panneau cen-

tral, sainte Geneviève, entourée des femmes de Paris, qui se réunissent avec elle pour prier, debout sur les degrés qui conduisent au baptistère de Saint-Jean-Baptiste, cherche à calmer la population saisie d'une indicible épouvante, à la nouvelle de l'approche des Huns. Le langage de la Sainte excite dans la foule des sentiments divers : les uns veulent la lapider, d'autres tiennent des cordes pour la lier et la jeter à la Seine; d'autres enfin préparent un bûcher et attisent le feu pour la brûler comme sorcière.

Le panneau, à gauche, est occupé par différents groupes qui discutent avec animation. Plus loin, des gens, conduisant un chariot rempli d'objets de toute sorte, se disposaient à fuir ; ils s'arrêtent aux paroles d'espérance qu'ils viennent d'entendre.

A droite, ceux qui croient à la sainteté de Geneviève et à sa prédiction baisent le bas de sa robe. Dans le lointain, apparaît l'archidiacre Sédulius, envoyé par saint Germain et apportant de sa part des eulogies ou pains bénits, dernier témoignage de son estime que le grand évêque a voulu donner à la Sainte avant de mourir, et qui la protège contre la fureur de ses ennemis.

Les peintures de la nef du fond, à droite, sont l'œuvre de M. J.-P. Laurens. Elles nous font assister aux derniers moments de sainte Geneviève. Cette composition a beaucoup de pittoresque, et aussi, malgré les critiques, peu fondées selon nous, dont elle a été l'objet, un grand caractère de gravité religieuse. Les bras amaigris et les mains décharnées de la Sainte s'étendent sur l'assistance qui l'entoure, dans un double geste plein d'une majestueuse grandeur. Autour d'elle, c'est à qui se haussera pour la voir, pour appeler un de ses regards. Des femmes poussent leurs enfants, dans l'espoir qu'ils pourront toucher, ne fût-ce qu'un bout de drap de la couche funèbre. A droite, des Gaulois, guerriers armés ou paysans vêtus de sayons, s'empressent, et, derrière eux, des moines et toute une foule dans une attitude désespérée. A gauche, un vieillard à barbe blanche, appuyé sur l'épaule d'un jeune garçon, s'avance et cherche à se faire place, comme s'il craignait d'arriver trop tard. La femme assise représente sainte Clotilde, veuve du roi Clovis et unie à sainte Geneviève par les liens de l'amitié la plus étroite. L'expression de toutes ces physionomies est admirable de douleur et presque de crainte, comme si la sécurité de tous était atta-

chée à la respiration de l'agonisante, dont la face sereine et calme semble sourire à la mort. Enfin, derrière le flot, les derniers de tous, l'un dressant la tête, l'autre abîmée dans la douleur, on remarque un Romain, vêtu de la tunique rouge, dont le visage montre l'homme d'une autre race, et une dame à longue robe blanche, la tête couverte d'un voile noir, qui n'ose lever les yeux et semble se traîner avec peine vers la Sainte expirante.

Auprès du lit de mort de sainte Geneviève, toute la société gallo-romaine est représentée, depuis la misère en haillons jusqu'à l'opulence, rapprochées par un événement qui est un deuil public. Dans cette foule bigarrée, sordide ici, brillante ailleurs, le peintre a dispersé toutes les richesses de sa palette, aussi bien sur les tuniques flottantes et tombantes des femmes du peuple et les sayons des rustres attachés à la glèbe, que sur les vêtements des dignitaires ecclésiastiques et les costumes des guerriers. C'est une grande et belle page des vieilles chroniques aperçue à travers les siècles, et rendue au point de donner l'impression de la réalité à ceux qui se plaisent dans l'étude de nos origines nationales. On ne peut s'empêcher de ressentir une émotion profonde, en présence de cette

mourante, autour de laquelle tout un peuple se range plein de respect. On partage l'angoisse de ces poitrines haletantes, contractées sous l'empire d'un sentiment de frayeur et de la prescience des calamités, que l'absence de la sauvegarde réserve à l'avenir.

Dans le panneau isolé à droite, l'artiste a placé la scène des funérailles. C'est l'apothéose de la Sainte qui commence. Un ange plein de majesté apparaît au-dessus du corps de Geneviève, qui repose encore sur la couche funèbre; on voit bouillonner l'huile de la lampe allumée pour ses funérailles, huile miraculeuse qui ne s'épuisera pas, et dont on se servira pour guérir les malades.

Les peintures de la chapelle de Sainte-Geneviève, à droite et à gauche, derrière l'autel, sont l'œuvre de M. Maillot; elles représentent à droite le mal des Ardents; à gauche, l'une des plus célèbres processions de la châsse de sainte Geneviève, pour obtenir la cessation des pluies, le 12 janvier 1496.

Les détails de ce dernier sujet ont été puisés dans les manuscrits de la bibliothèque de Sainte-Geneviève. La scène se passe au bas de la montagne, où se trouve aujourd'hui le marché de la place Maubert. L'artiste a repré-

senté les bourgeois de Paris à qui avait été dévolu le droit de porter la châsse de la Sainte, en chemise, couronnés de fleurs et de feuillage. L'évêque, en mitre dorée, est à gauche de l'abbé de Sainte-Geneviève, en mitre blanche. Puis, viennent le lieutenant civil et le lieutenant militaire; le prévôt des marchands, le prévôt de Paris, magistrat à la fois civil et militaire, représentant le roi; le capitaine des gardes suisses marchant devant la châsse, à côté d'un chanoine de Notre-Dame, etc... La procession, comme l'indique un extrait des registres du Parlement relatif à la cérémonie, se termine par les tambourins du roi, fanfares, fifres et trompettes. Erasme, malade de la fièvre, y assistait ; dans la composition, on le reconnaît immédiatement au premier plan.

Les sculpteurs les plus éminents ont aussi exécuté, ou sont en train d'exécuter autant de chefs-d'œuvre se rapportant à la vie de la Patronne de Paris.

Dans une composition énergique et fière, placée sous le portail de Sainte-Geneviève, M. Maindron a représenté Attila et Geneviève, le farouche vaincu et la bergère triomphante, la force et la grâce, le démon et l'ange ! L'œuvre entière respire la confiance, la grandeur, l'en-

thousiasme, l'émotion. Le spectateur voit la Sainte de face ; elle regarde le ciel ; son bras reporté en arrière arrête celui du Hun, qui remet au fourreau son glaive à demi tiré et jette sur la vierge un coup d'œil plutôt surpris qu'ému.

Une statue représentant sainte Geneviève occupera la place d'honneur dans la chapelle de ce nom. Elle a été confiée à M. E. Guillaume. L'auteur est sorti de la tradition qui nous représente d'ordinaire sainte Geneviève dans les premières années de sa vie. C'était la vierge de Nanterre, toute jeune encore, c'était la fille de Sévère et de Géronce à peine sortie de l'adolescence, que les statuaires avaient offerte jusqu'ici à nos regards. M. Guillaume nous représente la Patronne de Paris sous les traits d'une femme dans la maturité de l'âge. Elle porte le long manteau à capuchon des paysannes des environs de Paris. Dans sa main droite, la naufe parisienne. De la main gauche, elle tient un bâton pastoral. Ce caractère d'autorité imprimé à la statue, sans altérer l'expression de mansuétude que la physionomie de la Sainte conserva toujours, accuse nettement la puissante et salutaire influence dont ses vertus la firent jouir auprès de tous.

Au pilier du dôme faisant face à l'entrée, du côté droit, est un groupe par M. L. Chapu, qui représente saint Germain donnant à sainte Geneviève une pièce de monnaie de cuivre, sur laquelle est empreinte la figure de la croix. L'évêque tient la main droite appuyée sur la tête de l'enfant ; de l'autre main, il donne à Geneviève la médaille qu'il vient de ramasser. L'humble vierge (elle n'a que sept ans encore), confuse de l'intérêt que lui témoigne un si grand pontife, avance timidement les deux mains pour recevoir le don qui lui est offert. L'intérêt de ce groupe existe surtout dans l'opposition des deux figures : d'un côté, l'évêque en mitre, tête intelligente et austère, d'une vigueur contenue et sereine ; de l'autre, la sainte enfant, modestement vêtue, à l'air candide, à l'attitude simple et gracieuse, ayant déjà je ne sais quoi de grave et d'inspiré dans toute sa personne.

Lorsque l'homme veut exprimer l'enthousiasme qu'il ressent, non seulement il écrit, il chante et il peint, mais il fait parler les êtres inanimés qui l'entourent ; et non seulement le marbre, le bronze, la faïence, mais les tapisseries sorties de ses mains partagent son enthousiasme.

La manufacture des Gobelins exécute maintenant une tapisserie destinée à la chapelle Sainte-Geneviève. Elle a 9 m. 39 de haut sur 3 m. 81 de large, et affecte le style Louis XV, relevé toutefois par les éléments plus vigoureux du style Louis XIII.

L'ornementation s'enlève en clair sur un fond pourpre chaud. La bordure avec le même fond offre un quadrille, rehaussé en clair, avec des rosaces intercalaires.

Le motif supérieur de la tapisserie représente la médaille de bronze donnée par saint Germain à Geneviève enfant. Des guirlandes de fleurs et de feuillages partent de ce point pour se dérouler et s'attacher à la bordure; elles forment dais et couronnent le motif principal, qui est conçu dans l'esprit des grands motifs d'armes de France, avec pavillons et tenants, connus sous le nom de « grandes chancelleries ». L'écu des armes de la ville, dont sainte Geneviève est la Patronne, occupe le milieu d'un cartouche bouclier aux écailles d'or.

Un agneau, entouré de gerbes et de fleurs des champs, repose sur un lambrequin vert, agrémenté d'or, et occupe la place d'honneur. De chaque côté du cartouche et sortant de gaînes attenantes, sont représentés en gris ca-

maïeu : le *Courage civique*, symbolisé par un Frank chevelu qui tient la framée et le casque ailé ; la *Bienfaisance* sous les traits d'une jeune femme voilée, distribuant des pains aux pauvres. En bas du cartouche, sur un *volume* déployé et volant, la devise *Pro Patria.* Au-dessous, un lion de face, aux ailes étendues, symbole de la Force. Sa queue double donne naissance à de gigantesques anneaux coloriés qui, en se déroulant, forment l'ornementation principale.

La tapisserie est terminée par une large bordure, formée de guirlandes et de feuilles de chêne (1).

Et c'est le moment où l'église Sainte-Geneviève se remplit de chefs-d'œuvre qui immortaliseront le nom de leurs auteurs, où les murs sont déjà tout tapissés de peintures reproduisant les actes les plus éclatants de la Patronne de Paris, c'est ce moment qu'on a choisi pour la chasser de son temple, en bannir son nom, son histoire, son culte.

« Mais, s'écriait déjà en 1881 l'éloquent évêque d'Angers, c'est un non sens que vous nous proposez. Vous venez trop tard, il y a dix

(1) Voir notre *Sainte Geneviève.*

ans qu'il fallait prendre cette mesure, avant tout ce grand travail qui sera l'une des gloires de l'art français.

« Car enfin de deux choses l'une : ou vous laisserez subsister dans l'enceinte du temple cette magnifique glorification de sainte Geneviève par les merveilles de la palette et du ciseau, et alors, pour me servir d'une expression bien connue, les murs même prendraient la parole pour protester contre la désaffectation que vous auriez décidée ; ou bien vous feriez disparaître ce poème de la religion écrit sur la pierre par la main du génie ; et dans ce cas vous commettrez un acte de vandalisme qui n'aura eu son égal que le 21 novembre 1793, jour où la Commune de Paris faisait brûler en place de Grève la plus grande partie des reliques de la Sainte, s'imaginant follement qu'on détruirait par la violence les grandes mémoires auxquelles Dieu et les hommes ont décerné les honneurs de l'immortalité. »

Et cependant telle est la proposition qui vient d'être faite au conseil municipal. Dès le 5 juin, M. Guichard déposait le projet de vœu suivant : « Le conseil émet le vœu que l'Etat restitue à

(1) Discours de Mgr Freppel à la Chambre des députés.

M. Chenavard le soin de décorer le Panthéon, soin qui lui avait été retiré par l'auteur du coup d'Etat de décembre, malgré l'avancement de ces travaux, et qu'au besoin il soit donné une autre destination aux œuvres d'art qui existent au Panthéon, et qui ne répondent pas à l'esprit de sa nouvelle destination. »

M. Guichard connaît-il le projet de M. Chenavard ? Cet artiste, qui est un homme de valeur, avait été chargé, après la révolution de Février, de dérouler sur les vastes murs l'*histoire pittoresque de l'humanité depuis le commencement du monde jusqu'à la Révolution française.* Mais il n'avait pas conçu l'histoire de l'humanité, comme la rêve un élu de la ville de Paris, en l'an 1885. Il n'en bannissait ni la religion, ni les hommes d'église, ni l'ancienne France. On y voyait le déluge, Moïse recevant le décalogue, la naissance de Jésus-Christ, saint Jérôme au désert, le couronnement de saint Grégoire VII. Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon y avaient leur place.

Le conseil municipal acceptera-t-il ce plan gigantesque et admettra-t-il au Panthéon tous ces grands hommes ?

XI

Protestations des catholiques contre les décrets du 26 mai, et réparations.

Les protestations se sont élevées de toutes parts, dès qu'on a connu le décret qui a chassé de son église la sainte Patronne de Paris.

A l'Assemblée générale des catholiques, dès le mardi 26 mai, M. Chesnelong, annonçant à l'auditoire le décret de désaffectation, s'est écrié :

« Dans cette église où, ce matin encore, Dieu est descendu sur l'autel à la voix du prêtre consécrateur, on verra se produire, dans quatre ou cinq jours, les pompes officielles d'un enterrement civil! Eh bien! Messieurs, je ne puis retenir ici le cri de protestation qui s'échappe de mon âme. Je proteste...

« Je proteste contre cette profanation du Dieu de l'Eucharistie et de son temple. Je proteste contre cet outrage qui est fait à la foi de trente-cinq millions de catholiques, et je vous remercie de vous associer à ma protestation. Oui, je proteste; car, il y a dans la protesta-

tion, même lorsqu'elle ne peut rien dans le présent, une force vengeresse qui sauve l'honneur et est comme un appel à l'avenir.

« Devant un pareil acte, si je n'avais pas été l'écho de vos consciences, il me semble que notre silence à tous nous aurait pesé comme une abdication de l'honneur chrétien. »

Dans la séance du 29 mai, le lendemain du jour où le décret avait reçu son exécution, le même orateur lisait la protestation suivante :

« L'Assemblée générale des catholiques proteste contre l'injure faite à Dieu, à sainte Geneviève, Patronne de Paris, à la France catholique, par le décret sacrilège et audacieusement arbitraire du 27 mai 1885, qui a enlevé à l'église Sainte-Geneviève sa destination première et sacrée, pour en faire le temple des idoles républicaines.

« Lorsque nos maîtres semblent croire que le moment est venu de réveiller les plus tristes souvenirs de notre histoire révolutionnaire et de reprendre ces sinistres errements qui, en 1793, commencèrent par la profanation de nos églises et aboutirent à l'apothéose de Marat, nous tenons à affirmer par cette protestation, au nom de nos consciences révoltées, que le pays, outragé dans ses droits les plus invio-

lables et dans ses sentiments les plus chers, se doit à lui-même de faire entendre sa voix et de revendiquer le respect de la foi et de la liberté. »

Cette lecture a été accueillie par des marques unanimes d'adhésion. Tous les assistants ont tenu à opposer leurs signatures au bas du document qui précède.

Les plaintes des catholiques ont été portées à la Chambre des députés par M. le comte de Mun. Dans la séance du 28 mai, le vaillant député de Pontivy a pris la parole avec une force, une ampleur, une éloquence, dont les chrétiens de Paris sont légitimement fiers.

Deux jours après, MM. de Ravignan, Lucien Brun et Fresneau ont soumis au Sénat un ordre du jour, pour blâmer la désaffectation de l'église patronale. Les arguments les plus solides, la discussion la plus courtoise, la parole la plus vivante n'ont pas ému le grand Conseil des communes de France, mais ils trouveront un écho prolongé jusqu'au fond de la dernière de nos bourgades. Il faut que tous ceux que révoltent les décrets monstrueux du 26 mai, et ils sont innombrables, adhèrent aux revendications dont l'Assemblée des catholiques et les Chambres ont déjà retenti.

Ils ont été, tout d'abord, précédés dans cette voie si légitime par ceux que la Providence a préposés à la défense des droits les plus sacrés de la conscience.

Aussitôt après la consommation du sacrilège, S. Em. le cardinal archevêque de Paris a écrit à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes la lettre suivante, énergique parole d'une âme d'évêque qui, malgré les longues années et la maladie, garde toute sa vigueur pour défendre les choses saintes :

Lettre de S. Em. le cardinal GUIBERT *à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, au sujet de la désaffectation du Panthéon.*

Paris, le 29 mai 1885.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu la lettre, datée du 27 mai, par laquelle vous m'adressez une ampliation du décret du 26 mai qui enlève au culte catholique l'église de Sainte-Geneviève,

Il y a quatre ans déjà, une proposition de loi ayant le même objet et émanant de l'initiative parlementaire avait été déposée à la Chambre des députés, qui la vota plus tard. Avant ce vote, j'avais écrit à l'un de vos prédécesseurs, en date 28 février 1881, une lettre qui n'a pas été publiée

jusqu'ici. La loi n'avait pas été adoptée par le Sénat, et j'estime que les conflits de l'autorité ecclésiastique avec les pouvoirs publics doivent toujours être évités, lorsque la conscience le permet.

Aujourd'hui, je ne peux plus m'adresser au gouvernement pour détourner la mesure, car c'est le gouvernement qui en prend l'initiative. En 1881, une loi lui paraissait nécessaire; elle ne fut pas votée. A présent on s'en passe, et l'on y supplée par un décret. De même, quand un de vos prédécesseurs proposait son fameux article 7, il pensait que la loi seule pouvait enlever aux religieux l'usage de leurs droits de citoyens; l'article 7 rejeté, des décrets ont paru suffisants pour édicter des proscriptions jugées la veille encore illégales. Ce procédé devient donc un système, devant lequel aucun droit acquis n'est plus en sûreté. Je ne crois pas que ce soit, pour les gouvernements qui l'emploient, un moyen de conquérir le respect et la confiance.

Vous désaffectez donc, Monsieur le ministre, l'église patronale de Sainte-Geneviève. Toutes les objections de droit, toutes les considérations morales qu'on peut opposer à ce décret et à l'exposé des motifs qui l'accompagne, se trouvent consignés dans ma lettre de 1881. Je vous envoie cette lettre, et je la livre à la publicité afin que mes diocésains sachent que j'ai fait mon devoir.

Devant l'acte de violence que vous m'annoncez, je n'ai plus qu'une obligation à remplir : protester de toutes les forces de mon âme attristée, de ma conscience révoltée, contre un coup de force accompli, comme en 1830, sous la pression de l'émeute,et qui mériterait plutôt d'être appelé un acte de faiblesse, selon l'humble aveu que M. Guizot en fait dans ses mémoires.

Je proteste au nom de la vérité des faits : car vous parlez de rendre le *Panthéon à sa destination primitive*, quand les illettrés ignorants de l'histoire d'hier sont seuls à ne pas savoir que ce temple votif fut destiné par son royal fondateur à remplacer l'antique sanctuaire, dédié depuis douze siècles à la Patronne de Paris.

Je proteste au nom du droit public : car vous parlez de rendre ce monument à sa *destination légale*, alors qu'un autre acte, vraiment législatif, le décret de 1806 l'a restitué au culte et n'a pu être révoqué légalement par l'ordonnance de 1830, illégale comme le récent décret et annulée vingt-deux ans après.

Je proteste au nom du concordat : car vous portez atteinte au culte catholique, dont cette convention garantit la liberté et la publicité ; au nom surtout de l'art. 12 qui est ainsi conçu : « Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres *non aliénées*, nécessaires au culte, seront remises à la disposition des évêques. » Vous dites,

Monsieur le ministre, que l'Etat peut disposer de l'église Sainte-Geneviève, parce qu'elle n'est ni une cathédrale, ni une paroisse. Pour être d'accord avec le concordat, il faudrait prouver en outre qu'elle n'est pas nécessaire au culte. Eh bien! demandez à l'Eglise catholique si, dans tous les temps et dans tous les pays, elle ne juge pas nécessaire de consacrer aux grands souvenirs, à ceux surtout qui tiennent aux origines, des sanctuaires particuliers objets de vénération et foyers de prières. Demandez au peuple de Paris s'il juge inutile à sa piété la conservation du sanctuaire de sa Patronne.

Je proteste au nom de la conscience chrétienne, qui se sent outragée quand la sépulture d'un poète illustre, mais qui a refusé la prière de l'Eglise, sert de motif à la profanation d'un temple; quand, pour enterrer un mort étranger à nos croyances, on chasse de sa demeure sacrée le Dieu que nous adorons.

Je proteste, le dirai-je? au nom même de celui que vous voulez honorer, car il croyait à l'immortalité de l'âme et à Dieu; il n'a pu vouloir que ses obsèques dégénérassent en un acte d'impiété publique. Il a connu, il a compris la majesté de nos temples, la sainteté de notre culte. Ah! je plains son âme, qui devra souffrir quand, sur le parvis d'un sanctuaire violé, sa dépouille rencontrera les restes vénérables de celle que Paris invoquait au-

trefois dans sa détresse, et dont on ne sait même plus respecter le tombeau.

En lisant cette protestation, ceux qui approuvent la conduite du gouvernement trouveront sans doute, que ce sont des paroles vaines. Je reconnais que nous ne disposons d'aucun moyen pour empêcher l'exécution de vos décrets. Mais, à défaut de croyances plus hautes, l'histoire devrait apprendre aux adorateurs du fait accompli que la justice a des reprises qui, pour être tardives, ne sont pas moins redoutables. Dès à présent, il n'est pas difficile de prévoir les conséquences de cette politique qui livre une à une les institutions les plus respectables pour donner satisfaction aux exigences toujours croissantes de l'esprit de désordre. Tout sera emporté, la fortune publique et privée, l'ordre de la rue, la sécurité des personnes. On aura sacrifié gratuitement ce qu'il fallait défendre ; on ne sauvera pas ce qu'on voulait conserver.

Ce Panthéon, d'où l'on exclut Dieu et les saints pour y enterrer les grands hommes, verra d'autres obsèques encore, et de telle nature peut-être que les familles des futurs grands hommes voudront décliner l'honneur d'une pareille sépulture. Ce régime politique, qui promettait la liberté pour tous, verra de tels excès, que son nom seul deviendra synonyme de tyrannie et de licence.

Si c'est là ce que veulent ses amis, ils n'ont qu'à persévérer dans la voie où ils marchent depuis six

ans, et dans laquelle la profanation de l'église Sainte-Geneviève leur fait faire un pas décisif.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† HIPP., cardinal GUIBERT,
archevêque de Paris.

Le sens élevé de cette protestation a échappé à M. le ministre de l'instruction publique, qui s'est oublié au point de faire la réponse suivante à Son Eminence :

Monsieur l'archevêque,

Vous m'avez adressé une protestation qui, dans la forme comme dans le fond, dépasse absolument votre droit. Je puis comprendre dans une certaine mesure l'émotion que vous cause la décision prise à l'égard du Panthéon, bien que la légalité n'en soit pas contestable, et que l'édifice qu'elle concerne n'ait jamais été en réalité considéré comme une église nécessaire aux besoins du culte.

Mais le sentiment que vous avez pu éprouver ne saurait excuser des écarts de langage aussi contraires au caractère de votre haute fonction qu'à vos devoirs envers le gouvernement, et ne vous autorisait à aucun degré à discuter ses actes et sa politique générale.

Une semblable attitude n'est assurément pas de

nature à pacifier les rapports entre l'Etat et l'Église, je le regrette pour ma part. Il vous appartient d'apprécier si vous servez utilement ainsi les intérêts que vous voulez défendre.

Recevez, monsieur l'archevêque, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique,
des beaux-arts et des cultes.
René GOBLET.

Il ne m'appartient pas d'apprécier comme il convient un pareil document. Je laisse ce soin à un diocésain de Son Eminence, qui, dans un article intitulé : PARALLÈLE, a dignement réparé l'outrage fait à son archevêque.

« La lettre de M. Goblet, qui montre exactement jusqu'où, sous l'empire des passions républicaines, se sont abaissées nos mœurs publiques, pourrait être caractérisée d'un mot : c'est un outrage. Mais cette première impression vaincue, l'impression de dégoût que fait monter du cœur aux lèvres de tout homme l'attentat brutal d'un ministre mal instruit des devoirs que lui crée sa situation, les honnêtes gens peuvent trouver, comme nous, un certain profit à analyser cette lettre, à toucher du doigt les inconséquences et les inconvenances qu'elle ren-

ferme. Examinons donc l'un après l'autre les allégations de M. Goblet, et, après les avoir commentées comme elles le méritent, dégageons de l'incident les conclusions qui en découlent.

« M. Goblet commence par déclarer que « dans la forme, comme dans le fond », la protestation qu'il a reçue dépasse le droit de l'archevêque. Cette assertion, si elle était fondée, légitimerait évidemment la colère de M. Goblet. Il eût donc convenu que le ministre prouvât que, « dans le fond comme dans la forme », le cardinal n'avait pas le droit de protester comme il l'a fait. Or, c'est une démonstration dans laquelle il se garde bien de s'engager. L'aventure lui paraît trop périlleuse, et c'est en cela qu'il montre que, chez lui, l'irritation n'est pas inséparable de la prudence. En fait, la protestation de l'archevêque était inattaquable aussi bien dans la forme que dans le fond. Elle n'avait revêtu, il convient de le constater, aucune forme personnelle ; elle ne mettait en jeu, elle n'attaquait aucune individualité, elle s'élevait contre une politique que tout citoyen peut apprécier à sa guise et que le devoir d'un évêque est de qualifier plus sévèrement que tout autre citoyen. Ce n'était pas M. Goblet, ni M. Grévy, ni M. Sadi Carnot, tous signataires du décret de

désaffectation, qui y étaient visés : c'était un système. Et, quant au fond, cette protestation traitait de questions de politique religieuse qui relevaient, au premier chef, de la compétence et de la juridiction de l'archevêque. L'assertion de M. Goblet ne se justifie donc à aucun titre, et à quelque point de vue d'ailleurs que l'on se place pour l'envisager. C'est donc le ministre qui est entré le premier dans la voie des personnalités outrageantes ; qui, au lieu de réfuter, a injurié ; qui, au lieu de viser le raisonnement et le système, a visé l'individu.

« M. Goblet néanmoins poursuit en affirmant que « la légalité du décret n'est pas contes« table ».

« Or, c'est précisément cette légalité que l'archevêque de Paris contestait. Le ministre avait un moyen bien simple de clore le débat : c'était de démontrer juridiquement la vanité de la protestation, c'était encore de prouver que le décret était bien réellement légal. Cette fois il était sur son terrain, car il est juriste, et la question était une pure question de droit. Il n'a pas plus tenté cette démonstration qu'il n'avait tenté la première. C'est donc une opinion purement personnelle, purement instinctive et empirique, si nous pouvons ainsi parler, qu'il

oppose, sur ce point comme sur l'autre, à l'opinion de Mgr l'archevêque de Paris.

« Et que fait-on lorsque deux personnages quelconques émettent des assertions radicalement contradictoires et absolument inconciliables ? On cherche quel est celui des deux dont le caractère moral, dont les antécédents, dont la vertu inspirent le plus de confiance. Cela nous conduit à demander à tous les hommes de bon sens que vaut, que pèse, que signifie l'individualité de M. Goblet en regard de celle du cardinal Guibert. En vérité, le parallèle est instructif et concluant.

« D'un côté, un vieillard, qui parle sur le bord de sa tombe ; qui, depuis soixante années, s'est voué à la pratique de toutes les vertus sacerdotales ; qui, revêtu de la pourpre, s'impose volontairement une quasi-misère ; qui, dans sa vie dominée par l'esprit de charité, a secouru des légions de malheureux, soutenu des milliers d'œuvres utiles, et qui ne demande plus rien que de mourir en confessant sa foi. De l'autre, M. Goblet. Et qui est M. Goblet ? C'est un petit avocat d'Amiens, poussé très avant dans les intrigues républicaines et installé par leurs hasards de ministère en ministère ; paraissant apte à tout parce qu'il est prêt à tout ; bonne à

tout faire d'une faction, qui ne rendra jamais le tablier par scrupule ; ambitieux qui ne se gouverne que par ses intérêts, et qui, servant les passions des foules avec l'empressement soumis que d'autres mettent à servir les caprices des grands, tente de se faire pardonner sa médiocrité par le cynisme de son inconscience.

« Est-ce que M. Goblet a jamais traité une question de morale ou une question de convenances sociales avec un éclat qui le revête, en ces matières, d'une compétence et par conséquent d'une autorité quelconques? Est-ce que, sans le concours des circonstances, véritablement uniques dans notre histoire, qui ont porté au pouvoir la *médiocratie* jacobine, la notoriété de M. Goblet qui commençait à vagir lorsque Mgr Guibert avait déjà coiffé la mitre, dépasserait l'enceinte d'un prétoire de province?

« Quelle qualité donc M. Goblet a-t-il pour admonester Mgr Guibert, pour lui dire qu'il manque à ses devoirs d'évêque? Qu'y a-t-il d'égal ou seulement de commun entre ces deux hommes, entre ce cardinal que l'Eglise vénérera peut-être comme un saint, et cet avocat subalterne qu'un vote du Parlement rejettera certainement un jour ou l'autre dans un juste oubli ?

« M. Goblet comprend d'ailleurs lui-même que la partie n'est pas égale, puisque, à la fin de sa lettre, il fait intervenir le spectre de la Révolution persécutrice, le spectre de la République rouge pour épouvanter l'Eglise. Encore, sur ce point, il fait fausse route et se méprend. L'Eglise n'aura pas peur. Le jour des catastrophes venu, elle affrontera, d'un cœur vaillant et à front découvert, la lutte contre les forces antisociales. Ce jour-là, l'Eglise sera sur les barricades, comme elle y fut jadis avec Mgr Affre, ou collée au mur d'exécution, comme elle y fut avec Mgr Darboy; mais elle y sera toujours active et toujours triomphante, parce que son rôle social et politique est éternel. Mais ce jour-là, de leur côté, où seront M. Goblet et les bourgeois républicains faits à son image? Ils seront dans leurs caves ou à l'étranger, tremblants de peur ou vivant de lâcheté et de honte.

« C'est pourquoi nous estimons que M. Goblet eût fait sagement d'économiser son encre et d'avaler sa colère; c'est pourquoi nous estimons que, si la lettre, dont il s'agit, est faite pour déconsidérer quelqu'un, ce quelqu'un n'est pas Mgr l'archevêque de Paris (1). »

(1) Extrait du journal la *Patrie*.

D'autres voix se sont élevées, plus calmes mais non moins énergiques, voix de ses frères dans l'épiscopat, qui ont exprimé au vénérable cardinal Guibert une tristesse et une indignation très motivées contre un acte qui est un nouvel attentat à la religion. On dit que M. le ministre des cultes a été étonné de la publicité donnée à ces lettres, et qu'il s'en est montré surtout fort courroucé. Mais comment tous les diocèses ne se trouveraient-ils pas intéressés dans une mesure qui enlève brutalement au culte, pour y introduire des rites impies, un monument consacré à la sainte Patronne de Paris, qui est aussi la Patronne de la France?

Afin d'édifier et de consoler les consciences chrétiennes, nous croyons devoir reproduire quelques-unes de ces protestations épiscopales :

Lettre de Son Eminence le cardinal CAVEROT, *archevêque de Lyon, à S. Em. le cardinal* GUIBERT, *archevêque de Paris.*

Lyon, le 7 juin 1885.

Eminence révérendissime,

Je crois être l'interprète d'un grand nombre de nos collègues dans l'épiscopat en adressant à Votre,

Eminence, en leur nom et au mien, nos félicitations les plus respectueuses pour sa courageuse protestation, à l'occasion de la profanation de l'église de Sainte-Geneviève.

Ce langage, digne des Ambroise et des Chrysostome, devait inévitablement susciter des contradictions violentes. Mais Votre Eminence a pour elle l'admiration des catholiques, et au besoin elle trouvera sa consolation dans ce qui, en des circonstances à peu près analogues, est dit des Apôtres, au livre des Actes : *Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.*

Veuillez agréer, Eminence Révérendissime, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

† L.-M., Card. CAVEROT,
Archevêque de Lyon.

Lettre de S. G. Mgr l'archevêque d'Aix
à S. Em. le cardinal GUIBERT.

Aix, le 3 juin 1885.

Eminenentissime Seigneur,

Je viens de lire votre protestation contre la profanation de l'église Sainte-Geneviève. Cet impérissable document n'a pas plus besoin de mon suffrage que Votre Eminence de mes félicitations. Mais, comme il s'agit d'un scandale qui affecte l'Eglise

entière, et que les âmes chrétiennes n'en gémissent pas moins à Aix qu'à Paris, je crois devoir y adhérer pleinement et publiquement.

Veuillez agréer, Eminentissime Seigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être de Votre Eminence le très humble et très dévoué serviteur.

† Augustin,
Archevêque d'Aix.

Lettre de Mgr Freppel, évêque d'Angers, à S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris :

Angers, le 3 juin 1885.

Monseigneur

Il appartenait à Votre Eminence d'élever la voix, tout d'abord, pour protester contre le décret qui vient d'enlever au culte catholique l'église patronale de Paris. Permettez-moi d'adhérer publiquement aux observations si justes et si fermes que vous faites valoir dans votre lettre de ce jour à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

. . . .

Votre Eminence s'appuie avec infiniment de raison sur l'article 12 du Concordat, qui prescrit de remettre à la disposition des évêques non seulement toutes les églises métropolitaines, cathédrales et

paroissiales, mais encore « toutes les autres églises non aliénées, nécessaires au culte. » Et qui donc, si ce n'est l'évêque, est juge des besoins du culte? Qui donc, en dehors de l'autorité diocésaine et sans même la consulter, peut avoir qualité pour décider de son propre chef si une église est nécessaire au culte ou non ?

Comment ne pas voir que dans une ville immense telle que Paris, où les églises paroissiales suffisent à peine aux exigences ordinaires du service religieux, une église d'un caractère spécial, telle que l'église patronale Sainte-Geneviève, peut devenir nécessaire pour la piété des fidèles, soit comme centre de pèlerinage, soit comme centre d'enseignement, soit comme centre d'œuvres particulières? Est-il admissible que la Patronne de la capitale n'ait pas une seule église qui porte son nom et qui lui soit spécialement consacrée? Et comment se faire à l'idée qu'une telle église puisse s'élever ailleurs que sur les lieux mêmes, où depuis treize siècles le peuple de Paris n'a cessé d'offrir à sainte Geneviève les témoignages de sa confiance et de sa vénération ?

Aussi, Monseigneur, ai-je le ferme espoir que la noble protestation de Votre Eminence portera ses fruits dans l'avenir. Ce n'est pas la première fois que la Révolution a cru tenir pour toujours cette église, objet de tant de luttes ; mais chacune de ses entreprises contre Sainte-Geneviève a été suivie

d'une éclatante réparation. Le mot de saint Paul n'a cessé de se vérifier pour l'humble vierge de Nanterre : *Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia*. Peut-être même regrettera-t-on quelque jour d'avoir rendu notre tâche plus facile en agissant avec tant de précipitation : car ce qu'un simple acte administratif a pu faire, un autre pourra le défaire au même titre : cela me paraît de toute évidence. Comme en 1851, sans réaction violente, sans porter aucune atteinte à la mémoire des morts, les hommes qui auront l'honneur d'accomplir cet acte de justice remettront toutes choses dans l'état où une possession paisible et non interrompue de trente-quatre ans les avait laissées.

. . . .

Daigne Votre Eminence agréer l'hommage de mon profond respect et de mon affectueux dévouement.

† Ch.-Emile,
évêque d'Angers.

Lettre de S. G. Mgr l'évêque de Troyes
à S. Em. le cardinal Guibert.

Troyes, le 6 juin 1885.

Eminence,

Je m'associe de tout mon cœur d'évêque et de français à la protestation saintement indignée que vous venez d'adresser à M. le ministre des cultes.

Votre lettre si énergique et si mesurée est un grand soulagement pour tous les catholiques de mon diocèse, et c'est en leur nom et au mien que je vous prie d'agréer l'expression de notre commune et bien vive gratitude.

Que la sainte Patronne de Paris vous obtienne encore de longs jours, pour la gloire de Dieu, pour la défense de l'Eglise et pour la joie de tous ceux qui admirent votre sagesse consommée et votre inébranlable fermeté.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être de Votre Eminence le très humble et très dévoué serviteur.

† PIERRE,
évêque de Troyes.

Lettre de Mgr Perraud à S. Em. le cardinal Guibert.

Autun, 6 juin 1885.

Eminence,

Votre voix devait s'élever la première pour protester, au nom de la France catholique, contre l'attentat dont l'église Sainte-Geneviève vient d'être l'objet.

Mais vos collègues dans l'épiscopat, et tout particulièrement ceux qui ont reçu de vos mains véné rées l'onction sainte, tiennent à vous dire combien ils s'associent aux pensées et aux sentiments que

vous avez exprimés dans un langage si apostolique.

Ils estiment un honneur pour eux d'être atteints par les injustices qu'on vous fait et par les injures qu'on vous adresse.

Daigne Votre Eminence agréer l'hommage de mon profond et religieux respect.

† Adolphe Louis,
évêque d'Autun

Lettre de Mgr l'évêque d'Annecy au ministre de l'instruction publique et des cultes.

Reignier, en cours de visites pastorales, le 6 juin 1885.

Monsieur le ministre,

S. Em. le cardinal archevêque de Paris vous a écrit, le 29 du mois dernier, une lettre relative à l'acte qui enlève au culte catholique l'église Sainte-Geneviève.

La réponse, que vous avez faite à cette lettre donne à la violence exercée dans une église de Paris le caractère d'un acte où se trouvent intéressés tous les diocèses de France. C'est pourquoi je regarde comme un devoir de ma charge de déclarer publiquement que j'adhère de la manière la plus complète à la lettre de Mgr l'archevêque de Paris, à toutes les affirmations qu'elle

pose, à toutes les appréciations qu'elle renferme.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† Louis,
évêque d'Annecy.

Les protestants eux-mêmes partagent notre tristesse. Ils ont compris que ce n'était pas seulement la religion catholique, mais toute idée religieuse que poursuivent les sectaires. Voilà ce que prouve la lettre suivante, venue d'Angleterre :

Londres, 2 juin 1885.

Monseigneur,

C'est un ministre protestant qui vous demande la permission d'exprimer aujourd'hui sa très profonde sympathie pour votre personne et pour l'Eglise de France.

J'ai lu avec une grande douleur le récit de la profanation de l'église de Sainte-Geneviève, et je suis sûr que vous-même en avez cruellement souffert.

Quousque tandem...

Levez-vous, Seigneur, et prenez en main votre propre cause. Entendez les insultes que vous prodigue la folie humaine.

Dimanche dernier, du haut de la chaire, nous

avons protesté contre cet acte sacrilège, qui soulèvera l'indignation de tous les chrétiens.

Veuillez excuser mon importunité. J'ai confiance que vous daignerez accueillir cette expression de ma sympathie dans l'esprit qui l'a dictée.

Je suis pour toujours vôtre en Jésus-Christ.

X.

Si éloquentes et si fondées que soient ces protestations, il en est une autre que Dieu et sainte Geneviève demandent de nous, et cette protestation est celle de la prière, de la réparation. NN. SS. les évêques l'ont recommandée en ces termes :

Archevêché de Paris.

Monsieur le curé,

La douce et glorieuse Patronne de Paris n'a plus son église dans la capitale de la France. Une piété treize fois séculaire lui avait consacré le temple que le peuple aimait toujours à visiter. Du haut de la colline qui porte son nom, sa protection rayonnait sur la France entière. Pour la troisième fois une philosophie impie, qui renie nos traditions religieuses et nationales, a ravi son église à la patronne de Paris.

De toutes parts me sont arrivés les témoignages d'une religieuse tristesse. Tous les cœurs chrétiens

sentent le besoin d'offrir à Dieu une réparation pour la profanation de son sanctuaire, à sainte Geneviève un pieux hommage en compensation de l'ingratitude qui lui est témoignée. C'est pour moi un devoir et une consolation de donner satisfaction à un désir que la foi inspire.

En conséquence, j'ai décidé que dimanche prochain, 7 juin, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, on chantera le *Miserere*, trois fois le *Parce Domine*, trois fois l'invocation *Sancta Genovefa, ora pro nobis*, avec le verset *Elegit eam* et l'oraison *Effunde super nos* de la fête de sainte Geneviève.

. . . .

Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

† J. HIPP. card. GUIBERT,
archevêque de Paris.

Lettre de Mgr l'évêque de Saint-Flour à S. Em. le cardinal Guibert.

Saint-Flour, le 7 juin 1885.

Éminence Révérendissime,

J'ai voulu que le clergé et les fidèles de ma ville épiscopale fussent unis aujourd'hui (solennité de la Fête-Dieu) au clergé et aux fidèles de Paris dans les prières publiques que vous avez prescrites pour ce jour, afin d'*offrir à Dieu une réparation pour la*

profanation de son sanctuaire, et à sainte Geneviève un pieux hommage, en compensation de l'ingratitude qui lui est témoignée.

On a lu du haut de la chaire votre touchante lettre, et les prières qu'elle indiquait ont été chantées, à l'issue des vêpres, au salut solennel du Saint-Sacrement.

La prière, dans les circonstances présentes, est un soulagement pour toutes les âmes catholiques qui ont été si douloureusement affectées. C'est aussi pour elles une protestation qu'on ne peut leur interdire et dont l'efficacité saura bien déjouer, tôt ou tard, les espérances et les machinations des impies.....

Oui, Éminence, la glorieuse Patronne de Paris et l'auguste protectrice de la France rentrera un jour dans son sanctuaire, nous en avons la douce et très ferme confiance. Elle y rentrera avec les honneurs d'un pacifique triomphe, non point pour maudire ceux qui l'ont sacrilègement chassée, mais pour appeler sur sa chère ville et sur sa patrie bien-aimée de nouvelles bénédictions et, espérons-le, de nouvelles grandeurs.

Veuillez agréer, Éminence Révérendissime, le nouvel hommage de ma vénération profonde et de mon bien cordial dévouement en Notre-Seigneur.

† F. M. Benjamin,
évêque de Saint-Flour.

Lettre de Mgr l'évêque de Chartres à MM. les curés de son diocèse.

Monsieur le curé,

Nous avons toujours professé, dans le diocèse de Chartres, un culte spécial en l'honneur de sainte Geneviève, Patronne de Paris.

Lorsque nous avons adopté la liturgie romaine en 1861, dans un voyage que nous fîmes à Rome à cette occasion, nous avons obtenu de Notre Saint-Père le Pape Pie IX, que la fête de sainte Geneviève, déjà célébrée solennellement chez nous, fût élevée à un degré supérieur.

Monseigneur le cardinal et archevêque de Paris a adressé récemment à son clergé une lettre, par laquelle il prescrit qu'à la suite du fait souverainement déplorable qui transforme la vénérée basilique de Sainte-Geneviève en un lieu profane, événement qui a contristé tous les cœurs catholiques, des prières expiatrices seront adressées à Dieu dans les églises de son diocèse.

Nous nous associons à tous les sentiments et intentions du grand et pieux cardinal Guibert. C'est pourquoi, le 14 de ce mois, jour de la fête du Sacré-Cœur, au salut des vêpres, avant le *Tantum ergo*, après les invocations ordinaires aux cœurs de Jésus et de Marie, on chantera trois fois le verset *Parce Domine.* On y ajoutera l'invocation

répétée trois fois *Sancta Genovefa, ora pro nobis*, avec l'oraison *Effunde super nos*, de la fête de sainte Geneviève, 3 janvier.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux et paternel dévouement.

Dociles à la voix de leurs premiers pasteurs, les fidèles sont venus en foule au pied des autels pour prier et prendre part aux chants de la pénitence. Mais là encore ne s'est pas bornée l'œuvre de réparation. Le comité catholique de Paris a ouvert une souscription dans le but d'ériger une statue à sainte Geneviève, et les résultats déjà obtenus suivent une progression surprenante et qui promet un éclatant succès. Dans la première semaine, du 17 au 24 juin, le comité a réuni 1,376 souscriptions; dans la deuxième, du 24 au 30 juin, 5,584, et dans la troisième, du 1er au 8 juillet, 15,040.

La plupart des collecteurs, qui ont apporté ou envoyé ces souscriptions, ont redemandé de nouvelles feuilles de dizaine, et répètent que l'idée émise par le comité est accueillie partout avec la plus vive sympathie.

Et, en effet, les listes couvertes de signatures qui sont remises au comité viennent de tous les

quartiers de Paris, les plus riches comme les plus pauvres, et unissent dans une commune protestation les familles opulentes, dont beaucoup portent des noms illustres, et les familles modestes d'ouvriers, d'employés et de petits patrons.

CONCLUSION

Le triomphe brutal de la Révolution et de la libre-pensée, tel est donc le but et le résultat des décrets du 26 mai 1885.

La Révolution ! c'est le mépris de toute justice, de tout droit, de toute liberté pour les adversaires ; c'est la force exécutant sans phrase les faibles, les vaincus ; c'est le *væ victis* des anciens. Voilà pourquoi, lorsqu'on voit des hommes comme MM. Lucien Brun, de Ravignan et de Mun essayer, à force d'éloquence et en s'appuyant sur les preuves juridiques et historiques les plus solides, de faire reculer l'arbitraire, les révolutionnaires les accueillent par des huées et leur font comprendre qu'ils ne sont pas de leur temps.

La libre-pensée ! c'est la négation d'une autre vie, de l'âme, de Dieu, la négation de tout ce qui

n'est pas matière et de tout ce qui fait l'espérance et la consolation du pauvre, du petit et des souffrants.

La Révolution et la libre-pensée voilà uniquement ce que l'on trouve dans les funérailles du grand poète dont elles ont volé le cadavre à la religion et à la France.

Le gouvernement a voulu qu'il en fût ainsi. Il a voulu faire connaître au pays tout entier que, d'accord avec les loges maçonniques et la démagogie, il proclamait l'athéisme la religion d'Etat, la Commune, le gouvernement de fait de la France. Le rôle actif qu'il a joué dans cette fête du nihilisme, l'initiative qu'il a prise pour s'emparer de Sainte-Geneviève et pour abattre la croix des chrétiens, indiquent clairement qu'il entend faire de la persécution religieuse la base de son programme. Le décret du 26 mai est son bulletin de combat contre le catholicisme.

Si les catholiques tiennent sérieusement à conserver le droit de prier dans leurs églises, il faut qu'ils se décident à organiser une résistance effective. Il ne suffit pas de demander pardon à Dieu de cette nouvelle profanation, il ne suffit pas de protester. La douleur et l'indignation des consciences contre les attentats de

la libre-pensée ne produisent aucun effet sur nos gouvernants, par l'excellente raison qu'ils sont eux-mêmes les plus fanatiques ennemis de notre religion. Les plus beaux discours du monde ne les arrêteront pas un instant dans la guerre contre Dieu. Si l'on veut sauver ce qui reste de nos libertés et de nos droits, il faut mettre la main à l'œuvre, de suite et résolument, comme aux jours des grandes crises. L'heure des illusions est passée, la journée du 1er juin ne les permet plus.

Eh bien, oui, me dira-t-on, nous allons nous organiser, nous allons résister, mais nous venons toujours nous heurter à ce fait brutal que nous sommes officiellement une minorité. Sans doute, nous sommes officiellement une minorité. Par suite de la confusion des idées, de la complicité des événements, de la combinaison des circonstances, de l'efficacité de certaines pressions qui s'exercent sans pudeur, par suite aussi de beaucoup d'entraînement, d'inconscience, de faiblesse, le scrutin public a donné depuis quelques années une majorité officielle aux ennemis de nos croyances. Je suis bien obligé de le reconnaître; mais quant à croire que le pays soit véritablement avec eux, qu'il désire et qu'il approuve ce qu'ils font, je ne

m'y résigne pas. Car, si cela était, Dieu ferait peser sur lui la responsabilité des crimes qui viennent de se commettre. Oui, les obsèques civiles nationales de Victor Hugo et la profanation solennelle d'un temple constituent un crime social qui provoquerait un châtiment social, s'il n'était pas conjuré par un prochain désaveu. Pour une partie de nos gouvernants, cette doctrine semble puérile, mais les esprits sérieux, glacés d'épouvante, se demandent si Dieu ne finira pas par repousser les prières des saintes âmes et par châtier la nation qui le provoque officiellement.

Qu'on se rappelle la grande parole de Leibnitz : « Que Dieu, pour punir les sociétés qui l'outragent, n'a qu'à se retirer d'elles un moment, creusant ainsi l'abîme où l'ordre social doit sombrer. » J'entends dire autour de moi, au sujet des agitations qui commencent ou se préparent : « C'est la revanche de la Commune. » N'en croyez rien, c'est la revanche de Dieu.

« A défaut de croyances plus hautes, l'histoire devrait apprendre aux adorateurs du fait accompli que la justice a des reprises qui, pour être tardives, ne sont pas moins redoutables ! »

Dieu revient toujours ; on ne peut rien contre

lui. Le dernier mot du passé et de l'avenir est bien, comme le dit le grand poète dans une de ses plus nobles inspirations :

> ... Venez à lui !
> Car il demeure.

Quoi qu'on puisse faire, la bergère de Nanterre demeurera aussi la protectrice de Paris. Ce n'est pas la première fois que la Révolution a cru tenir pour toujours cette église, objet de tant de luttes ; mais il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire, pour se convaincre que chacune de ses entreprises contre Sainte-Geneviève a été suivie d'une éclatante réparation.

Le 3 décembre 1793, les ossements de la sainte Patronne furent brûlés en place de Grève par l'ordre de la Commune de Paris. L'humble bergère que la France entière, depuis Clovis, avait honorée, priée, aimée, l'héroïque vierge qui avait guéri les malades, consolé les affligés, nourri les pauvres, sauvé la ville des horreurs de la famine et du pillage, la bonne Geneviève qu'Erasme avait bénie et chantée, que les écrivains les plus irréligieux du XVIIIe siècle avaient respectée, fut déclarée un objet de superstition et de fanatisme. Des forcenés, parodiant les cérémonies du culte catholique, traînè-

rent ignominieusement sa châsse dans ces mêmes rues qu'elle avait traversées autrefois avec tant d'honneur, et, après en avoir tiré ses restes vénérables, ils les brulèrent sur un bûcher couvert de chapes, de chasubles et de divers ornements d'église, au lieu même où s'exécutaient les criminels. On vit alors ces vils suppôts des prétendues lumières et de la prétendue tolérance danser autour des flammes qui consumaient les ossements de leur bienfaitrice. Puis on jeta ses cendres dans la Seine.....

Les hommes de la Commune s'imaginaient avoir anéanti à jamais le nom de la Vierge de Nanterre. Mais Dieu, qui pour l'éternité garde la mémoire du juste, veille surtout avec un soin jaloux sur la gloire de ces grands saints qu'il suscite aux principales époques de la vie des peuples.

Quinze ans après la profanation du temple de Sainte-Geneviève, Napoléon Ier visitait le Panthéon ; il le contempla de cet œil profond qui n'appartenait qu'à lui, et quelques jours après parut le décret qui rendait l'édifice au culte.

Le 26 décembre 1821, le roi Louis XVIII, confirmant le décret de 1806, écrivit à M. de Quélen la lettre suivante pour remettre entre ses mains le sanctuaire de Sainte-Geneviève :

Monsieur l'archevêque de Paris,

J'ai ordonné que la nouvelle église, fondée en l'honneur de sainte Geneviève par mon aïeul Louis XV, fût mise à votre disposition, pour que vous ayez à la consacrer à l'exercice du culte divin, sous l'invocation de cette Sainte, voulant à l'exemple de mes prédécesseurs donner un témoiguage public de ma dévotion envers la Patronne de ma bonne ville de Paris, et attirer, par l'intercession de cette puissante protectrice de ma capitale, les faveurs de Dieu sur ma famille et sur moi. Je vous fais cette lettre pour vous dire que, le 3 du mois de janvier prochain, vous fassiez faire à cette intention des prières et des supplications solennelles en cette église, et que vous ayez à y inviter la cour royale le corps municipal et les autres corps constitués. Sur ce, Monsieur l'archevêque, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Signé : Louis.

Paris, le 26 décembre 1821.

Le 3 janvier 1822, fête de sainte Geneviève, le prélat fit l'ouverture de l'église en présence de Monsieur, frère du roi, depuis Charles X, du duc et de la duchesse d'Angoulême. Le nonce du Pape, un grand nombre d'évêques, les cours royales, les tribunaux, l'état-major

de la ville, assistaient à la cérémonie. Le pontife célébra la messe solennelle devant les reliques données avant la Révolution à diverses paroisses, et réunies par ses soins dans une châsse.

En 1830, la Sainte quittait de nouveau le splendide édifice élevé en son honneur et trouvait un asile dans la vieille cathédrale, dont les voûtes avaient reçu si souvent sa visite triomphale, quand la dévotion des siècles passés l'y apportait en procession.

Après le rétablissement de l'empire, le 3 janvier 1853, la châsse de sainte Geneviève était rapportée à sa basilique, au milieu des flots d'un peuple ivre d'enthousiasme. Nous avons assisté à cette cérémonie, et nous nous rappelons encore avec émotion l'allégresse de cette foule immense, accourue comme autrefois audevant de la châsse. Sur le trajet, le clergé des paroisses de Saint-Nicolas du Chardonnet et de Saint-Etienne du Mont était rangé devant le portail de ces deux églises, pour encenser les reliques à leur passage. Dès que la châsse eut été replacée dans l'église Sainte-Geneviève, Mgr Sibour y célébra solennellement la messe pontificale, en présence de deux ministres, des autorités publiques et d'une grande multitude

de fidèles émus et consolés. Ce même jour, s'ouvrit une neuvaine solennelle d'actions de grâces et de prières, pendant laquelle toutes les paroisses de Paris vinrent en pèlerinage général à Sainte-Geneviève (1).

Si le temps présent est aux hommes, l'avenir est à Dieu. Ces reliques de sainte Geneviève, devant lesquelles le clergé et les fidèles ont prié si souvent pour la patrie française, on les replacera un jour sous ce dôme qui, dès l'origine, avait été élevé pour les recevoir. Cette croix, abattue dans un moment de faiblesse, resplendira de nouveau sur le sommet sacré d'où elle dominait la cité. Et les destinées de notre ville seront encore des destinées de foi chrétienne, de paix, de gloire nationale, malgré les profanations de l'heure actuelle.

Angelum Galliæ custodem Christus Patriæ fata docet.

(1) Voir notre *Sainte Geneviève.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Il y a cinq années, déjà, que l'on a mis en avant le projet d'enlever l'église Sainte-Geneviève à sa destination religieuse. En 1881, une proposition de loi fut soumise par M. Raspail à la Chambre des députés, et il semblait, dès lors, que les tristes événements, dont nous sommes aujourd'hui témoins, allaient s'accomplir. S.Em. le cardinal archevêque de Paris écrivit la lettre suivante au ministre des cultes pour inviter le gouvernement à prendre en main la cause de l'église patronale, la cause d'un culte treize fois séculaire et cher à tous les chrétiens de la capitale.

Lettre de S. Em. le cardinal archevêque de Paris à M. le ministre des cultes, sur le projet d'enlever à l'église Sainte-Geneviève sa destination religieuse.

Monsieur le ministre,

La Chambre des députés a mis récemment à son ordre du jour une proposition émanée de l'initiative d'un de ses membres, qui a pour objet de restituer le Panthéon à sa première destination, et de supprimer le chapitre de Sainte-Geneviève.

Le gouvernement ne s'étant pas encore prononcé

sur cette question, j'ai l'espoir qu'il usera de son influence pour détourner le Parlement d'une mesure législative que rien ne motive, que l'opinion est loin de réclamer, et que les plus graves considérations commandent d'écarter.

Des actes récents, qui ont profondément contristé l'Eglise, sembleraient, monsieur le ministre, devoir me faire hésiter à invoquer la protection du pouvoir dans la circonstance présente; mais ces pénibles souvenirs ne me font pas oublier que les dépositaires de l'autorité sont les défenseurs nés des institutions sociales, parmi lesquelles il faut placer en première ligne la religion. Je ne puis croire que le gouvernement républicain maintienne, comme tous ceux qui l'ont précédé, un ministre des cultes dans un autre intention que celle de protéger ces cultes et spécialement celui de l'immense majorité du peuple français. Voilà pourquoi, en présence d'une proposition qui est une attaque directe au culte catholique, je ne crois pas pouvoir réclamer un meilleur appui que celui de votre intervention dans la délibération qui doit avoir lieu prochainement, à la Chambre des députés.

Le titre même de la proposition devrait suffire pour la faire condamner. Restituer le Panthéon, c'est-à-dire l'église Sainte-Geneviève, à sa destination primitive n'est pas une œuvre à faire ; le décret du 6 décembre 1851 l'a depuis longtemps accomplie. La destination primitive de cet édifice est celle

que lui a donnée le roi Louis XV, son fondateur, celle en vue de laquelle le célèbre Soufflot en a conçu le plan et poursuivi l'exécution. Quand la Révolution française a dénaturé le caractère de ce temple, il était achevé et tout prêt à recevoir la consécration que l'Eglise donne à ses sanctuaires; et sa destination religieuse était si évidente qu'il a fallu modifier la décoration pour l'adapter à un usage profane.

Il y a plus: le monument de Soufflot n'était lui-même que la continuation d'une œuvre religieuse aussi ancienne que la nation française. On ne trouvera pas dans nos annales un souvenir plus vénérable, plus mêlé aux traditions de notre pays et de notre capitale, que celui de la vierge héroïque en qui Paris n'a jamais cessé d'honorer sa Patronne, et dont le rôle libérateur au cinquième siècle peut être comparé à celui de Jeanne d'Arc au quinzième. Aussi, la gloire de Geneviève, déjà grande de son vivant, acquit, peu de temps après sa mort, un tel éclat que la basilique où reposaient ses restes, bien que dédiée à saint Pierre et à saint Paul, ne tarda pas à prendre celui de la vierge de Nanterre. Plusieurs fois à travers treize siècles, il fallut restaurer et refaire l'édifice qui gardait ses ossements et sa mémoire. Celui qu'avait construit le moyen âge tombait en ruines, lorsque Louis XV, guéri d'une grave maladie à Metz, fit élever à la Patronne de Paris un monument digne de la grande cité qui

l'honorait. La destination religieuse de ce temple remonte donc jusqu'à nos origines, et quand on parle de le ramener à sa *destination primitive*, ce n'est pas seulement une profanation que l'on propose, c'est un flagrant démenti qu'on inflige à l'histoire.

Cette contradiction historique est d'autant plus étrange, qu'il ne s'agit pas ici d'un point obscur de nos annales, accessible aux seuls érudits, mais d'un fait éclatant et public, d'un culte populaire entre tous, demeuré cher aujourd'hui comme jadis aux habitants de Paris, et qui continue d'attirer la foule des fidèles de la cité et de la banlieue, pour honorer les reliques et les souvenirs de la Sainte.

Et c'est là une considération non moins décisive qui doit faire abandonner le singulier projet dont il s'agit. A qui veut-on plaire en ôtant à l'église de Sainte-Genevièbe son caractère religieux ? Evidemment, ce n'est pas aux chrétiens qui la fréquentent. Or, nous venons de le voir, ils sont nombreux, empressés, profondément attachés à ce culte; ils appartiennent à toutes les classes de la société, mais particulièrement aux classes laborieuses ; ils représentent, non cette population flottante et cosmopolite qui s'agite au sein de toutes les grandes villes, mais les familles indigènes de Paris et de ses environs. En un mot, par leur nombre et par leur origine, ils fournissent l'expression la plus authentique de l'opinion de la cité. Et c'est tout ce peuple chré-

tien qu'on voudrait contrister ? Encore une fois, pour plaire à qui ? à ceux qui ne veulent d'aucune religion et d'aucun culte. Mais, en quoi la piété des uns gêne-t-elle l'indifférence ou l'incrédulité des autres ? Si la seule vue d'un temple offusque les regards de ceux qui ont oublié la foi et la prière, il faudra donc leur sacrifier toutes nos églises ? Et si cette prétention n'est pas la leur, pourquoi faudra-il choisir l'un des sanctuaires les plus aimés des fidèles de Paris, pour le soustraire au culte de Dieu et lui donner une destination profane ?

Cette destination, dit-on, est patriotique et nationale : il s'agit de rendre hommage à la mémoire des grands hommes et d'honorer leurs vertus.

Si ces grands hommes sont de ceux qui n'ont pas renié la religion de leurs pères (et la France, grâce à Dieu, en compte beaucoup), ce n'est pas honorer, c'est insulter leur mémoire que de chasser Dieu de son temple pour y placer leurs dépouilles.

S'il s'agit des hommes célèbres que l'impiété revendique comme ses patrons ou ses adeptes, ne peut-on pas leur rendre des honneurs sans bannir la religion d'un sanctuaire qui lui appartient? Que les partisans de la libre-pensée imitent le zèle des catholiques ; qu'ils élèvent par souscription le Panthéon de leurs hommes illustres ; ou, si les pouvoirs publics croient devoir prendre sous leur patronage une semblable entreprise, qu'on oblige tous les citoyens à y concourir par l'impôt, notre

foi pourra s'en affliger, mais du moins on s'épargnera la criante injustice, qui consisterait à dépouiller le grand nombre des croyants pour contenter le fanatisme irréligieux d'une poignée d'incrédules.

Ne serait-ce pas d'ailleurs une étrange façon d'honorer la sépulture des ennemis de Dieu, que de la placer sous la garde des souvenirs les plus sacrés de la foi catholique? Aucun changement d'inscriptions, aucune substitution de bas-reliefs, aucune décoration nouvelle ne fera oublier que l'édifice de Soufflot est un temple chrétien, et, si l'on prétendait peupler ce temple de divinités humaines, en y plaçant des tombeaux, ou le dédier à une religion nouvelle en y adorant les formules abstraites de *raison*, de *gloire*, d'*humanité*, on ne réussirait pas à faire prendre au sérieux cette ridicule contrefaçon des cultes véritables. Une nation peut oublier son Dieu, mais quand elle l'a connu, elle ne le remplace pas. La foi peut languir dans l'âme d'un peuple, mais on ne la ranime pas au profit d'un culte de convention, sans vérité et sans vie. Le peuple de Paris vient avec confiance et avec amour invoquer sa bonne Sainte : il ne voudrait même pas par curiosité visiter des mausolées. Il fait sa joie des pieuses solennités de sa Patronne, il resterait de glace en face des cérémonies officielles; et la pompe même de langage, qui servait à la fin du siècle dernier à marquer le vide de ce culte hu-

manitaire, n'amèneraient plus qu'un sourire dédaigneux sur les lèvres de nos contemporains, désabusés des phrases sonores et des vaines apothéoses.

Ces considérations sont trop évidentes pour ne pas s'imposer à la sagesse des représentants du pays, surtout si elles leur sont présentées avec l'autorité qui s'attache à la parole des membres du gouvernement. Aussi, Monsieur le ministre, je ne puis m'empêcher d'espérer que votre intervention sera décisive pour écarter une mesure qui pèserait lourdement sur la responsabilité de ceux qui la prendraient. A deux reprises déjà, sous la Restauration et sous le second Empire, l'église de Sainte-Geneviève a été rendue au culte catholique. Il ne faut pas que l'opposition politique contre tel ou tel régime domine les hommes qui sont au pouvoir, au point de les entraîner dans une réaction aveugle contre tous les actes émanés des gouvernements qu'ils remplacent. La monarchie de Juillet n'a pas eu à se louer de la concession qu'elle fit en 1830 aux passions antireligieuses ; et l'accueil enthousiaste, fait vingt ans plus tard par la population de Paris à la restauration du culte de sa Patronne, montre bien que cet acte répondait au vœu général et rétablissait une situation normale qui devait être respectée. Où en serions-nous, dans un pays où les formes politiques changent si souvent, si l'avènement d'un régime nouveau entraînait la destruction de tout ce qui l'a précédé ? Ce gouvernement serait

condamné à tout bouleverser et peut-être à faire le mal, là où d'autres avaient fait le bien. En vérité, on n'ose formuler sérieusement de pareilles hypothèses ; et cependant, vous ne trouverez guère autre chose au fond des considérants allégués en faveur du projet contre lequel je me crois obligé de protester.

J'ai donc la ferme confiance que le gouvernement voudra bien prendre en main la cause de l'église patronale Sainte-Geneviève, d'un culte treize fois séculaire et cher à tous les chrétiens de la capitale ?

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

J. Hipp., cardinal Guibert,
archevêque de Paris.

Cette lettre n'a pas été livrée alors à la publicité. Le cardinal se disposait à en envoyer copie à chacun des sénateurs, auxquels il eût adressé, en outre, une lettre explicative à l'appui de sa protestation, lorsque, par suite de l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée qui avait voté le projet de loi Raspail, cette précaution devint inutile. Une nouvelle Chambre allait être nommée, et, selon les coutumes parlementaires, toutes les propositions de loi non adoptées par le Sénat devenaient caduques.

Depuis cette époque jusqu'à la mort de Victor Hugo, la question n'avait plus été soulevée ; il a fallu cette occasion pour déterminer M. Anatole de la Forge à déposer la proposition suivante :

PROPOSITIONS DE LOI PRÉSENTÉES A LA CHAMBRE, LE SAMEDI 23 MAI, POUR LA DÉSAFFECTATION DU PANTHÉON.

Proposition de M. Anatole de la Forge.

Article premier. — Le Panthéon est rendu à sa destination première et légale.

Art. 2. — Victor Hugo sera transporté au Panthéon.

Proposition de MM. Laguerre, Henry Maret, Spuller, Paul Bert, Duportal, Antoine Proust, Ranc, Emmanuel Arène, Clovis Hugues.

Article premier. — Les lois et décrets désaffectant le Panthéon de sa destination primitive sont et demeurent abrogés.

Le Panthéon est rendu au culte des grands-hommes.

Le mardi 26, sans égard pour l'autorité de la Chambre déjà saisie de la question, sans le moindre souci de la légalité, car un principe

fondamental du droit est qu'il faut une loi pour abroger une loi, M. le ministre de l'instruction publique présentait les deux décrets qui suivent à la signature de M. le président de la République :

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Monsieur le Président,

Le Panthéon, commencé sous le règne de Louis XV et terminé seulement sous la Restauration, a subi, même avant son achèvement définitif, des affectations diverses.

Par le décret-loi des 4-10 avril 1791, l'Assemblée nationale décida que « le nouvel édifice serait destiné à recevoir les cendres des grands hommes à dater de l'époque de la liberté française » ; elle décerna immédiatement cet honneur à Mirabeau.

En 1806, le décret du 20 février décida que l'église Sainte-Geneviève serait affectée au culte et confia au chapitre de Notre-Dame, augmenté à cet effet de six chapelains, le soin de desservir cette église. Il en remit la garde à un archiprêtre choisi parmi les chanoines. Il ordonnait la célébration de services solennels à certains anniversaires, notamment à la date de la bataille d'Austerlitz. Toutefois

ce décret, qui ne devait entrer en vigueur qu'après l'achèvement complet de la construction, ne fut pas exécuté.

L'ordonnance du 12 décembre 1821 rendit l'église au culte public, et la mit à la disposition de l'archevêque de Paris pour être provisoirement desservie par des prêtres que ce prélat était chargé de désigner. La même ordonnance portait qu'il serait ultérieurement statué sur le service régulier et perpétuel qui devait être fait dans ladite église et sur la nature de ce service. Cependant aucune décision n'intervint à cet égard, et l'église ne fut érigée ni en cure ni en succursale de la cure voisine. Elle n'avait donc encore reçu aucun titre légal, lors de la révolution de 1830.

L'ordonnance du 26 août 1830 statua en ces termes :

« Louis-Philippe,

« Vu les lois des 4-10 avril 1791 ;

« Vu le décret du 20 février 1806 et l'ordonnance du 12 décembre 1821 ;

« Notre conseil entendu ;

« Considérant qu'il est de la justice nationale et de l'honneur de la France que les grands hommes qui ont bien mérité de la patrie, en contribuant à sa gloire, reçoivent après leur mort un témoignage éclatant de l'estime et de la reconnaissance publiques ;

« Considérant que, pour atteindre ce but, les lois

qui avaient affecté le Panthéon à une semblable destination doivent être remises en vigueur.

« Décrète :

« Art. 1er. — Le Panthéon sera rendu à sa destination primitive et légale ; l'inscription : *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante*, sera rétablie sur le fronton. Les restes des grands hommes qui ont bien mérité de la patrie y seront déposés.

« Art. 2. — Il sera pris des mesures pour déterminer à quelles conditions et dans quelles formes ce témoignage de la reconnaissance nationale sera décerné au nom de la patrie.

« Une commission sera immédiatement chargée de préparer un projet de loi à cet effet.

« Art. 3. — Le décret du 20 février 1806 et l'ordonnance du 12 décembre 1821 sont rapportés. »

Ainsi l'ordonnance qui précède faisait du Panthéon un lieu de sépulture non confessionnel, comme l'avait voulu l'Assemblée nationale. L'édifice était laïcisé.

Au lendemain du coup d'Etat, le décret du 6 décembre 1851 vint encore une fois rendre au culte l'ancienne église.

Ce décret porte :

« Le président de la République,

« Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes ;

« Vu la loi du 4-10 avril 1791 ;

« Vu le décret du 20 février 1806;

« Vu l'ordonnance du 26 août 1830,

« Décrète :

« Art. 1er. — L'ancienne église de Sainte-Geneviève est rendue au culte, conformément à l'intention de son fondateur, sous l'invocation de sainte Geneviève, Patronne de Paris.

« Il sera pris ultérieurement des mesures pour régler l'exercice permanent du culte catholique dans cette église.

« Art. 2. — L'ordonnance du 26 août 1830 est rapportée.

« Art. 3. — Les ministres de l'instruction publique et des cultes et des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, etc., etc. »

Conformément à la promesse contenue dans l'art. 1er du décret qui précède, un décret du 22 mars 1852 remit en vigueur les dispositions de celui de 1806 et reconstitua la communauté des chapelains de Sainte-Geneviève, recruté au concours, avec traitement alloué par l'Etat.

En résumé, le Panthéon n'est, comme la basilique de Saint-Denis, ni un édifice diocésain, ni un édifice paroissial. Il ne rentre pas dans la catégorie de ceux qui, aux termes de l'art. 76 de la loi du 18 germinal an X, ont dû être mis à la disposition des évêques à raison d'un édifice par cure et par succursale. Le culte ne s'y célèbre pas d'une manière régulière et légale. Ce n'est la paroisse

d'aucun citoyen français. Il n'a aucune existence comme circonscription ecclésiastique.

Comme monument il appartient, incontestablement au domaine de l'Etat, et, dès lors, il rentre dans vos attributions, monsieur le président, conformément aux dispositions de l'arrêté des consuls du 13 messidor an X et de l'ordonnance du 14 juin 1833, d'affecter cet édifice à un nouveau service public.

Il nous a paru que le moment était venu de donner satisfaction au vœu déjà formulé par le Parlement, en 1881, et restituer au Panthéon sa destination première. Si ces vœux sont agréés par vous, monsieur le président, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le décret ci-joint.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le président, l'hommage de notre profond respect.

Le ministre de l'instruction publique
des beaux-arts et des cultes,
René Goblet.

Le ministre de l'intérieur,
H. Allain-Targé.

Le ministre des finances,
Sadi Carnot.

Le président de la République française,

Sur le rapport des ministres de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, de l'intérieur et des finances ;

Vu la loi des 4-10 avril 1791 ;

Vu le décret du 20 février 1806 ;

Vu l'ordonnance du 12 décembre 1821 ;

Vu l'ordonnance du 26 août 1830 ;

Vu le décret des 6-12 décembre 1851 ;

Vu les décrets des 22 mars 1852 et 26 juillet 1867;

Vu l'arrêté du gouvernement du 13 messidor an X et l'ordonnance du 14 juin 1833 ;

Considérant que la France a le devoir de consacrer, par une sépulture nationale, la mémoire des grands hommes qui ont honoré la patrie, et qu'il convient à cet effet de rendre le Panthéon à la destination que lui avait donnée la loi des 4-10 avril 1791;

Décrète :

Art. 1er. — Le Panthéon est rendu à sa destination primitive et légale. Les restes des grands hommes qui ont mérité la reconnaissance nationale y seront déposés.

Art. 2. — La disposition qui précède est applicable aux citoyens à qui une loi aura décerné des funérailles nationales. Un décret du président de la République ordonnera la translation de leurs restes au Panthéon.

Art. 3. — Sont rapportés le décret du 6-12 dé-

cembre 1851, le décret du 20 février 1806, l'ordonnance du 12 décembre 1821, les décrets des 22 mars 1852 et 26 juillet 1867, ainsi que toutes les dispositions réglementaires contraires au présent décret.

Art. 4. — Les ministres de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, de l'intérieur et des finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Jules Grévy.

Fait à Paris, le 26 mai 1885.

Par le président de la République :

Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.

René Goblet.

Le ministre de l'intérieur.

H. Allain-Targé.

Le ministre des finances.

Sadi-Carnot.

Le président de la République française,

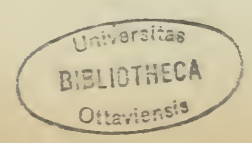
Sur le rapport des ministres de l'intérieur, de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

Vu le décret du 26 mai 1885;

Vu la loi du 24 mai 1885, décernant à Victor Hugo des funérailles nationales.

Décrète :

Art. 1er. — A la suite des obsèques ordonnées



par la loi du 24 mai 1885, le corps de Victor Hugo sera déposé au Panthéon.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Jules GRÉVY.

Par le président de la République :

Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.

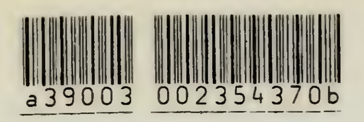
René GOBLET.

Le ministre de l'intérieur.

H. ALLAIN-TARGÉ.

TABLE

9674. — Paris. Imp. F. Levé, rue Cassette, 17.


a39003 002354370b